

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / Janvier 2016

Bibliothèques et villes nouvelles : l'expérience des premiers équipements, étude de cas

Florie Boy

Sous la direction d'Anne Morenvillé
Responsable du département « Développement des publics » - Mission
Learning center – SCD de l'Université Lille 3

Remerciements

Je remercie Anne Morenvillé d'avoir proposé ce sujet d'étude à notre promotion. Je lui exprime également toute ma gratitude pour son engagement et son soutien, ses conseils et sa relecture attentive.

Je remercie Catherine Besson, Philippe Debrion, Laure De Scey-Montbéliard, Jean-Charles Eme, Philippe Equy, Patrick Faure, Renaud Fouldrin, Julie Gatineau, Yvette Gilbert, Céline Keller, Pascal Leray, Jean-François Malecki, Alain Massuard, Jean-Philippe Mercier, Olivier Millot, Rachel Restivo, Marie-Josée Rich, Elisabeth Verstraet et Louis Yvert, qui ont tous contribué à la réalisation de ce mémoire en répondant à mes questions, en me transmettant de la documentation ou en m'accompagnant dans mes visites.

Je remercie les professionnels des archives et des centres de documentation qui m'ont aidé à identifier les sources utiles à cette étude et qui se sont montrés disponibles lors de mes courts séjours dans les villes nouvelles : Agnès Barbieri, Alexandre Beurnaux, Isabelle Bichon, Catherine Bocquet, Alexandre Borgey, Sabine Coudret, Béatrice Crépon, Romain Dugast, Isabelle Gourmelin, Brigitte Lesbats, Flora Lottier, Christine Mathieu, Lolita Miletto, Philippe Scholz-Prud'homme et Hélène Viallet.

Je remercie Yves Alix, Anne-Marie Bertrand, Pierre Carbone, Nic Diament, Thierry Ermakoff et Fabien Plazannet d'avoir participé au jeu de piste qui m'a permis de rencontrer quelques « pionniers » de la lecture publique dans les villes nouvelles.

Je remercie Marie-Noëlle Andissac, Dominique Lahary, Stéphane Rabilloud et Loïc Vadelorge, dont les conseils avisés m'ont donné du grain à moudre pour commencer cette étude.

Je remercie Annie Ernaux d'avoir répondu à mon appel au souvenir par une très belle lettre.

Je remercie Bérengère Faussurier et Renaud Délémontez pour leur solidarité et leur aide logistique.

Je remercie Etienne de m'avoir accompagnée tout au long de mes recherches.

Résumé :

La politique des villes nouvelles fut l'un des volets de la politique volontaire d'aménagement du territoire et de planification conduite par l'État à partir du milieu des années 1960. Créées pour absorber, canaliser et organiser une part significative de la croissance démographique urbaine de grandes agglomérations et pour constituer des zones d'activités économiques, les villes nouvelles devaient aussi offrir un cadre de vie harmonieux, attractif et favoriser la mixité sociale. Le concept de la ville nouvelle ébauchait un nouveau genre de vie urbaine, entendant répondre au malaise des grands ensembles et à l'isolement de l'habitat pavillonnaire et ambitionnait une forme d'exemplarité en matière de qualité de vie. Aussi les bibliothèques ont-elles occupé une place de choix au sein des équipements collectifs voulus et construits pour les villes nouvelles. Quelles particularités urbanistiques, architecturales, administratives, structurelles, fonctionnelles caractérisent les bibliothèques publiques des villes nouvelles françaises ? Quel bilan peut-on dresser aujourd'hui au regard du projet initial ?

Descripteurs : *Ville Nouvelle, lecture publique, bibliothèque, équipement intégré, architecture, urbanisme, programmation.*

Abstract :

The new town policy was one component of the deliberate policy of land-use planning carried out by the French state from the mid-1960s. The new towns were designed to serve several purposes. Firstly, they had to absorb, channel and organize a significant share of the population growth in large urban centers. Secondly, they were meant to harbor economic activities. Thirdly, they had to provide harmonious, attractive living conditions, and to encourage social mixing. Thus, the very concept of the new town signaled a new kind of urban life, aiming to bring an answer both to the malaise of large housing developments, and to the isolation of private suburban housing. As the new towns were meant to set an example to follow in terms of quality of life, public libraries played a key part within the public amenities designed for the new towns. What are the urban, architectural, administrative, structural and functional features of the public libraries built in the French new towns? What conclusions can we draw today in relation to the original project?

Keywords: *new town, public reading, library, integrated equipment, architecture, urban planning, programming.*

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SOMMAIRE	7
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
PROGRAMMER	17
DU QUANTITATIF AU QUALITATIF	17
Caractérisation des premiers équipements	17
<i>Analyse comparative</i>	18
<i>Quels modèles pour les bibliothèques des villes nouvelles ?</i>	24
<i>Quels publics pour les bibliothèques des villes nouvelles ?</i>	28
Les acteurs de la programmation	31
<i>Le périmètre de la mission</i>	31
<i>Distribution des rôles</i>	33
<i>Les bibliothèques dans la stratégie politique des villes nouvelles</i>	35
Terrains fertiles pour expérimenter	37
<i>L'ambition d'une bibliothèque pilote</i>	37
<i>Villes nouvelles et informatisation</i>	39
<i>L'intercommunalité, caractéristique des villes nouvelles</i>	40
CONSTRUIRE	43
FORMES URBAINES ET ARCHITECTURE D'UNE VIE NOUVELLE	43
L'enjeu de la centralité	44
<i>Donner goût à la ville</i>	45
<i>« Créer des zones de frottement »</i>	47
<i>Les bibliothèques, objets signifiants dans la ville ?</i>	50
L'intégration, quelles perspectives pour les bibliothèques ?	52
<i>La notion d'intégration</i>	53
<i>Portraits de bibliothèques « intégrées »</i>	54
<i>Mise en œuvre de l'intégration</i>	59
Détails d'architectures	60
<i>Ambiances lumineuses et couleurs</i>	60
<i>Terrasses, patios et jardins : le minéral et le végétal</i>	62
<i>Aménagements intérieurs</i>	63
HABITER LA VILLE NOUVELLE	67
DES PIONNIERS AUX HÉRITIERS	67
De la conception à la gestion des équipements	67

<i>Après l'exaltation... le bilan : dégradations et mutations des premières bibliothèques</i>	68
<i>La cohabitation mise à l'épreuve</i>	71
<i>La fin d'une utopie ?</i>	72
La mémoire des villes nouvelles	74
<i>Entrée dans le droit commun</i>	74
<i>Le patrimoine des villes nouvelles</i>	75
<i>Les villes nouvelles fêtent leurs anniversaires</i>	77
Bibliothèques universitaires et villes nouvelles, le commencement d'une suite	79
<i>L'enseignement supérieur dans les villes nouvelles</i>	79
<i>Villeneuve d'Ascq : l'université puis la ville</i>	84
CONCLUSION	87
SOURCES	89
BIBLIOGRAPHIE	99
FAIRE L'HISTOIRE DES VILLES NOUVELLES	99
CONSTRUIRE LES VILLES NOUVELLES	100
HABITER LES VILLES NOUVELLES	101
LES VILLES NOUVELLES DANS L'HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES	102
LES BIBLIOTHÈQUES DES VILLES NOUVELLES	103
ANNEXES	105
TABLE DES ILLUSTRATIONS	113
TABLE DES MATIÈRES	115

Sigles et abréviations

DBLP : Direction des bibliothèques et de la lecture publique

EPA : Établissement public d'aménagement

EPALE : Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est

EPAMARNE : Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

EPAREB : Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle des Rives de l'Étang-de-Berre

EPASQY : Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines

EPAVN : Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle

EPEVRY : Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle d'Évry

EPIDA : Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau

IAURP : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne

PHEVN : Programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles

SAN : Syndicat d'agglomération nouvelle

SCA : Syndicat communautaire d'aménagement de ville nouvelle

SGVN : Secrétariat général du groupe central des villes nouvelles

INTRODUCTION

« Silence absolu, là où je me trouve en ce moment, ma maison, point dans l'espace indéterminé de la ville nouvelle. Expérience : parcourir par la mémoire le territoire qui m'entoure, décrire et délimiter ainsi l'étendue de l'espace réel et imaginaire qui est le mien dans la ville. Je descends jusqu'à l'Oise - voici la maison de Gérard Philippe -, la traverse, survole la base de loisirs de Neuville, reviens sur Port Cergy, file vers l'ESSEC, les quartiers des Touleuses et des Maradas, passe le pont d'Éragny - je suis dans le complexe Art de vivre - revenant par l'autoroute A15, bifurquant à travers champs pour atteindre Saint-Ouen-l'Aumône, le cinéma Utopia et l'abbaye de Maubuisson. Je survole Pontoise en tous sens, pousse jusqu'à Auvers-sur-Oise, monte la côte de l'église, vers le cimetière, la tombe de Van Gogh sous le lierre. Je reviens par la même route le long de l'Oise, brève incursion à Osny. J'entame les grandes avenues menant au centre de Cergy-Préfecture : les Trois-Fontaines, la tour Bleue, le théâtre, le conservatoire et la bibliothèque. »

Extrait de *La Vie extérieure*, d'Annie Ernaux, 1993-1999, Gallimard.

Les villes nouvelles ont cinquante ans. Le lancement du programme des villes nouvelles résulte du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne établi en 1965 sous la direction de Paul Delouvrier¹ et, pour les villes nouvelles de province, de l'action de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Le Pavillon de l'Arsenal a célébré cet anniversaire en 2015 à travers l'exposition *Cergy-Pontoise : Formes et fictions d'une ville nouvelle*. Son ambition : « restituer la singularité de cette aventure humaine et urbaine au sein d'une politique nationale qui attribue à l'ensemble des villes nouvelles des objectifs communs, un statut juridique exceptionnel et des espaces hors norme à conquérir »².

Les villes nouvelles sont définies comme étant des « villes planifiées dont la création a été décidée par voie administrative, en général dans le cadre d'une politique d'aménagement régional »³. Elles résultent d'« opérations d'urbanisme ayant fait l'objet d'une décision volontaire et pour la réalisation desquelles des mécanismes et des moyens spécifiques ont été mis en place »⁴. Deux lois définissent le cadre administratif et politique des villes nouvelles françaises : la loi Boscher du 10 juillet 1970 « tendant à faciliter la création d'agglomérations

¹ Haut fonctionnaire français sous la IV^e et la V^e République, l'un des principaux artisans de la planification qui a remodelé la France pendant les « Trente Glorieuses ».

² Engrand, Lionel, Millot, Olivier. *Cergy-Pontoise : Formes et fictions d'une ville nouvelle*. Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2015.

³ Merlin, Pierre, Choay, Françoise (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, 2000, p. 886, article rédigé par Pierre Merlin.

⁴ Merlin, Pierre, *Les villes nouvelles en France*, Paris, PUF, 1991, p.4.

nouvelles » et la loi Rocard du 10 juillet 1983⁵. Neuf villes ont eu le statut de ville nouvelle en France, cinq sont franciliennes : Cergy-Pontoise, Évry, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart (devenue Sénart) ; quatre sont implantées en province : Lille Est (devenue Villeneuve d'Ascq), L'Isle d'Abeau (près de Lyon), Le Vaudreuil (devenue Val-de-Reuil, près de Rouen), Les Rives de l'Étang-de-Berre (près de Marseille). Aujourd'hui, l'aménagement de Sénart et de Marne-la-Vallée est toujours en cours. Les autres villes nouvelles ont quitté leur statut d'exception pour entrer dans le droit commun. Elles sont devenues commune, communauté d'agglomération ou établissement public de coopération intercommunale, selon les cas.

Dans son article 1^{er}, la loi Boscher précise que « les agglomérations nouvelles sont destinées à constituer des centres équilibrés grâce aux possibilités d'emploi et de logement ainsi qu'aux équipements publics et privés qui y sont offerts ». Les villes nouvelles sont conçues à partir d'objectifs communs : gestion de la croissance démographique, création de logements et d'emplois, équilibre de la région. Les programmeurs ont aussi pour ambition de concevoir de « vraies villes » pour accueillir les nouveaux habitants, des « pionniers », qui marchent quelque temps dans la gadoue des chantiers... Aussi réfléchit-on très rapidement à l'articulation entre logement, emploi et animation urbaine pour favoriser la qualité de vie en ville nouvelle. Les équipements culturels apparaissent à ce titre comme des éléments structurants de la vie urbaine et comme des facteurs d'attractivité et d'unité. Les bibliothèques ont fait l'objet d'une attention toute particulière au sein de ces équipements. De 1974 à 1981, les premiers quartiers des villes nouvelles sont inaugurés en région parisienne : Évry 1 et l'Agora, les quartiers de la préfecture et d'Éragny à Cergy-Pontoise, le centre des Sept Mares à St-Quentin en Yvelines, l'Arche Guédon à Marne-la-Vallée. Ils comprennent tous une bibliothèque publique gérée par un Syndicat Communautaire d'Aménagement.

Ces bibliothèques sont conçues dans un contexte urbain et administratif singulier, que traduit la mise à disposition exceptionnelle de conservateurs d'État dans quatre des villes nouvelles franciliennes⁶. Missionnés pour préfigurer le réseau de lecture publique, ils dialoguent avec différents partenaires : la Direction des bibliothèques et de la lecture publique et les Établissements Publics d'Aménagement (EPA) d'une part, les communes regroupées en Syndicats Communautaires d'Aménagement puis en Syndicats d'Agglomération Nouvelle d'autre part⁷, tout en tenant compte des bibliothèques municipales qui préexistent dans plusieurs communes. En effet, les villes nouvelles ne sont pas des communes mais des agglomérations nouvelles, qui se superposent aux communes préexistantes à leur création⁸. Pour ne donner que les exemples franciliens, Marne-la-Vallée s'étend à l'est sur vingt-six communes. Sénart et Évry au sud comptent respectivement dix et quatre communes. Cergy-Pontoise au nord-ouest regroupe onze communes et Saint-Quentin-en-Yvelines au sud-ouest en rassemble sept. Aujourd'hui, Cergy-Pontoise constitue à elle seule un réseau de quinze

⁵ La chronologie des principales dispositions législatives et réglementaires concernant les villes nouvelles est proposée en Annexe 1.

⁶ D'abord à Cergy-Pontoise (Alain Massuard) et à Évry (Pierre Gaillard), puis à Marne-La-Vallée (Chantal Briolay, devenue Chantal Miel) et Saint-Quentin-en-Yvelines (Monique Pham).

⁷ Les Syndicats d'Agglomération Nouvelle (SAN) ont en charge la coopération intercommunale. Ils financent en particulier la construction des équipements publics.

⁸ Vadelorge, Loïc, *Retour sur les villes nouvelles : une histoire urbaine du XXe siècle*, Créaphis Éditions, 2014, p.7.

bibliothèques, dont deux (une bibliothèque d'étude et d'information et celle du conservatoire) relèvent de l'agglomération.

Dans un article publié en février 1974 dans *Les Échos des villes nouvelles*, intitulé « La lecture publique dans les villes nouvelles de la Région parisienne », la Direction des bibliothèques et de la lecture publique déclare son ambition pour les bibliothèques des villes nouvelles :

« À ce retard des bibliothèques existantes, qu'il semble impossible de combler avant de nombreuses années, s'ajoute désormais la mise en route des villes nouvelles, que la Direction des bibliothèques et de la lecture publique au Ministère de l'Éducation nationale souhaite pouvoir doter d'équipements modernes et efficaces, répondant aux besoins nouveaux des quelque deux millions d'habitants qu'elles auront avant la fin du siècle et pour lesquels tout est à faire »⁹.

Ce moment particulier de l'histoire des bibliothèques où « tout est à faire » pour la lecture publique¹⁰ fait suite à la publication en 1968 du rapport d'un groupe d'étude présidé par Étienne Dennery, Directeur des bibliothèques et de la lecture publique. La situation de la lecture publique en France est comparée à d'autres modèles étrangers et le constat des lacunes et des insuffisances des équipements est sévère¹¹. Les villes nouvelles semblent à ce titre offrir une opportunité inédite d'expérimentation : la possibilité de concevoir un réseau d'équipements dans sa globalité et de bénéficier d'une promotion et de moyens exceptionnels. Tous les enjeux de la programmation, de la conception et de la gestion d'une bibliothèque sont ainsi polarisés sur le terrain fertile des villes nouvelles. Interrogé sur son expérience à Saint-Quentin-en-Yvelines, Philippe Debrion qualifie cette période d'« exaltante ». À travers les premiers équipements emblématiques planifiés et construits dans les villes nouvelles, c'est en effet le rôle structurant que peut jouer une bibliothèque dans une ville en construction qui est interrogé.

Parmi les neuf villes nouvelles, sept cas ont été retenus pour cette étude, quatre en région parisienne, trois en province : la Médiathèque de l'Agora, à Évry (1975), la Médiathèque des Sept Mares, à Saint-Quentin-en-Yvelines (1976), la Bibliothèque du centre culturel et administratif André Malraux, à Cergy-Préfecture (1978), la médiathèque de l'Arche Guédon, à Marne-la-Vallée (1981), la Médiathèque Intercommunale Ouest Provence, à Miramas (1982), la Médiathèque municipale Till l'Espiègle, à Villeneuve d'Ascq (1984), la Médiathèque du centre Simone Signoret (de Villefontaine), à L'Isle d'Abeau (1987).

D'un point de vue chronologique, la programmation et la construction de ces sept équipements s'étend sur deux décennies. Les équipements de la région parisienne sont précurseurs. Deux exemples ne sont pas traités dans cette étude : Melun-Sénart et Le Vaudreuil. La justification de cette étude partielle est d'abord logistique. Les archives des villes nouvelles n'étant pas numérisées, l'organisation d'une consultation sur place n'a pas été possible à Sénart et à Val-de-Reuil. Par ailleurs, le cas de Sénart est atypique dans l'ensemble homogène des villes nouvelles franciliennes car aucun conservateur d'État n'y a été affecté pour initier

⁹ « La lecture publique dans les villes nouvelles de la Région parisienne ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 7, 1974. Première parution dans *Les Échos des villes nouvelles*.

¹⁰ Comme l'affirme George Pompidou dans un entretien accordé au Figaro littéraire le 1er septembre 1966.

¹¹ « La lecture publique en France ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 3, 1968 [consulté le 04 décembre 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001>>.

la politique de lecture publique. Cette circonstance s'explique du fait que les communes ont conservé à Sénart la compétence de lecture publique. Quant à Val-de-Reuil, sa bibliothèque est inaugurée en 1981. Selon une conception architecturale préconisant le mélange des fonctions, elle est installée dans un immeuble de logements. Devenu médiathèque Le Corbusier, l'équipement culturel a été restructuré en 2005 par l'architecte Jean-Baptiste Piétri¹².

À travers l'analyse de la programmation, puis de la conception urbanistique et architecturale de ces sept équipements et enfin d'un bilan de leur gestion, cette étude pose la question suivante : le caractère hors norme du pilotage politique des villes nouvelles a-t-il favorisé une forme d'expérimentation dans la conception des bibliothèques publiques ? Les bibliothèques étudiées ont été pensées dans le même temps que la ville, intégrées à sa conception, instruments parmi d'autres de l'animation urbaine. L'expérience des premiers équipements reflète-t-elle le caractère singulier de cette approche urbanistique ? Ont-ils contribué à qualifier les villes nouvelles d'une qualité de vie pour les habitants qui les distingue d'autres grands ensembles urbains ? La bibliographie disponible pour aborder la question des villes nouvelles est abondante. Le Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles, qui s'est déroulé entre 2001 et 2005 à la demande du Premier Ministre, a beaucoup contribué à l'enrichissement de ces recherches. Toutefois, la problématique des bibliothèques a peu été abordée, y compris dans l'ouvrage intitulé *L'Action culturelle dans les villes nouvelles*¹³. L'étude menée par Marie-Noëlle Andissac, conservateur stagiaire, en 1995 : *Quels réseaux de lecture pour quels territoires ? Le cas particulier des villes nouvelles de la périphérie parisienne*¹⁴, fait office de référence sur le sujet, de même que plusieurs articles publiés dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*. Les archives des Établissements Publics d'Aménagement et de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique étayent donc considérablement cette recherche. Dix entretiens auprès de professionnels ont été menés en complément. Certains ont été témoins de la conception de ces premiers équipements, d'autres posent un regard rétrospectif sur le devenir et la gestion de ces bibliothèques¹⁵.



Figure 1 : Médiathèque du centre Simone Signoret, Villefontaine - © Florie Boy, 2015.

¹² Étienne Claire, Girard Julie, « Ville nouvelle de Val-de-Reuil . Un patrimoine en devenir », *Histoire urbaine* 3/2007 (n° 20) , p. 77-100.

¹³ Vadelorge, Loïc (dir.). *L'action culturelle dans les villes nouvelles*. Paris, La documentation française, 2005.

¹⁴ Andissac, Marie-Noëlle. *Quels réseaux de lecture pour quels territoires ? Le cas particulier des villes nouvelles de la périphérie parisienne*. Mémoire d'étude DCB, ENSSIB, 1995.

¹⁵ La liste des entretiens menés pour cette étude est précisée en Annexe 2.



Figure 2 : À gauche, Bibliothèque des Sept Mares, Saint-Quentin-en-Yvelines - © Florie Boy, 2015.
À droite, Entrée de la Bibliothèque d'Étude et d'Information, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise - © Lionel Pagès.



Figure 3 : Médiathèque municipale Till L'Espiègle, Villeneuve d'Ascq - © Médiathèque de Villeneuve d'Ascq.



Figure 4 : Médiathèque intercommunale Ouest Provence, Miramas - © Florie Boy, 2015.



Figure 5 : À gauche, Médiathèque de l'Agora, Évry. À droite, Médiathèque de l'Arche-Guédon, Marne-la-Vallée - © Florie Boy, 2015.

PROGRAMMER DU QUANTITATIF AU QUALITATIF

Selon la définition de Pierre Merlin, ingénieur géographe et fondateur de l'Institut français d'urbanisme, la planification est ce qui caractérise en premier lieu les villes nouvelles, démarche volontaire engagée par l'État. En tant qu'équipements collectifs publics, les bibliothèques des villes nouvelles ont systématiquement fait l'objet d'une programmation par les aménageurs des Établissements Publics d'Aménagement, soumise à l'approbation des Syndicats Communautaires d'Aménagement. La création d'une bibliothèque municipale est en France de l'initiative exclusive des communes, gérées par elles, la politique nationale de lecture publique étant assurée par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique du ministère de l'Éducation nationale de 1945 à 1975, puis par la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture à partir de 1975. Les équipements programmés par les EPA posent donc la question du rôle joué par les élus des villes nouvelles dans la définition d'une politique de lecture publique. L'implication de l'État dans l'aménagement des villes nouvelles se manifeste par ailleurs dans la démarche adoptée et les moyens mis en œuvre pour doter les villes nouvelles d'équipements collectifs de qualité. La conception des premiers équipements de lecture publique dans les villes nouvelles bénéficie ainsi des actions engagées dans le cadre des VI^e et VII^e plans (1971-1975, 1976-1980). À titre d'exemple, le programme d'action prioritaire pour les villes nouvelles de la région parisienne au VII^e plan prévoit :

« Il apparaît maintenant, alors que de grands équipements sont réalisés ou en travaux, que leur gestion nécessite des études très précises et un effort financier important. C'est notamment le cas de l'Agora d'Évry qui a été mise en service au printemps 1975 et de la Maison pour Tous des Sept Mares à Élancourt qui ouvre à l'automne 1975 ou du Centre Culturel de Cergy dont le chantier démarre à la même époque »¹⁶.

Au lancement des chantiers de programmation des équipements publics, l'étude menée par les Établissements Publics d'Aménagement est principalement quantitative. Il ressort toutefois de ces programmes une définition intéressante des fonctions et objectifs assignés aux bibliothèques.

CARACTÉRISATION DES PREMIERS ÉQUIPEMENTS

Une approche similaire de la programmation des bibliothèques se retrouve dans les archives des Établissements Publics d'Aménagement. Ces documents invitent à une analyse comparative des équipements entre eux et au regard d'autres équipements de lecture publique conçus dans le même temps. Les villes nouvelles ont-elles bénéficié, du fait d'un pilotage politique singulier, d'un traitement privilégié en termes d'équipements publics ?

Les bibliothèques des villes nouvelles ont tiré avantage de deux mesures, en 1968 et en 1975, qui les distinguent d'ores et déjà des bibliothèques construites

¹⁶ Préfecture de la région parisienne, Groupe de travail n°13, Villes nouvelles, présidé par M. Robert Bichet, « Programme d'action prioritaire pour les villes nouvelles de la région parisienne au VII^e plan (1976-1980) », octobre 1975. Archives nationales, fonds 19910406 47 DLL.

précédemment. La première concerne l'augmentation du taux de subvention de l'État, qui passe de 35% à 50% de la dépense subventionnable. La deuxième est la publication par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique d'un ouvrage intitulé *Bibliothèques municipales : construction, équipement*¹⁷, dont l'un des objectifs est de définir de nouvelles normes de construction dans un contexte de renouvellement généralisé des équipements de bibliothèques en France.

Analyse comparative

Le document de programmation de la bibliothèque du centre culturel de Cergy-Pontoise est le plus complet et de ce fait le plus représentatif de la démarche des EPA. Son plan comporte quatre volets : la justification et le rôle de l'équipement, la définition de ses activités composantes, une synthèse des surfaces et une dernière partie intitulée « armature de la lecture publique », qui consiste en un organigramme du réseau. La synthèse qui suit a été produite à partir de ces différents éléments de programmation.

Justification et rôle des bibliothèques dans les villes nouvelles

La fonction principale des bibliothèques est définie de façon logique comme étant « la mise à disposition du public de documents divers à des fins de loisir, de documentation et d'animation ». Ce qui caractérise plus spécifiquement l'ensemble des sept bibliothèques est l'attention portée aux besoins « d'une population nouvelle » et le rôle de coordination attendu entre bibliothèques existantes et bibliothèques annexes construites dans les quartiers nouveaux. En ce sens, les bibliothèques publiques à caractère intercommunal construites en villes nouvelles sont amenées à travailler en collaboration étroite avec les bibliothèques centrales de prêt implantées dans leur département, objectif clairement formulé dans le document de programmation de Cergy-Pontoise. Les conservateurs d'État nommés dans les villes nouvelles franciliennes sont d'ailleurs affectés initialement dans les bibliothèques centrales de prêt. Dans le cas des Rives de l'Étang-de-Berre, Mme Mercier, directrice de la BCP, est chargée de la programmation de la bibliothèque de Miramas, avant l'arrivée de Patrick Faure, qui prend la direction du réseau de lecture publique de la ville nouvelle en 1978.

Les bibliothèques des villes nouvelles sont d'ailleurs toutes pensées selon une logique d'aménagement et d'animation du territoire. La bibliothèque publique intercommunale de Miramas est ainsi conçue pour être « une centrale technique et administrative ayant pour rôle la diffusion de documents sur l'ensemble du réseau en fonction des besoins des utilisateurs » car « seule une diffusion de ce type permet d'offrir à la fois un véritable service public à l'ensemble des habitants de la ville nouvelle et une rentabilisation optimale des investissements de la collectivité locale »¹⁸. Dans le cas de Villeneuve d'Ascq, si le réseau de lecture publique n'a finalement pas été développé en raison de la préexistence d'un réseau historique de bibliothèques associatives (que la mairie n'a pas voulu concurrencer), la prévision de bâtir une annexe dans le quartier de la Cousinerie apparaît clairement dans le programme de la bibliothèque municipale Till L'Espiegle.

¹⁷ « Bibliothèques municipales. Construction, équipement ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, 1975.

¹⁸ Cette définition est donnée dans un document intitulé « Projet d'automatisation du réseau de la bibliothèque publique intercommunale de la ville nouvelle de Fos », document non daté et non signé mais qui porte le logo du Syndicat Communautaire d'Aménagement. Archives du SAN Ouest Provence.

Cette politique de structuration du territoire est doublée d'une ambition plus vaste d'ouverture de la lecture publique à tous. La médiathèque de Villefontaine, à L'Isle d'Abeau, est ainsi définie comme étant « un outil privilégié pour la mise en œuvre d'une politique de la lecture en direction de tous les publics, y compris de ceux qui habituellement et sociologiquement ne se sentent pas concernés par elle »¹⁹. Cette définition vaut toutefois pour toute bibliothèque publique. Ce qui identifie spécifiquement les bibliothèques des villes nouvelles est le rôle d'animation urbaine qui leur est confié dès les débuts de leur programmation. Monique Pham, conservateur d'État nommé à Saint-Quentin-en-Yvelines, le formule dans une note rédigée en novembre 1973 :

« Pourquoi une bibliothèque publique moderne à Élancourt-Maurepas ? Dans l'esprit de leurs pionniers, l'avantage des villes nouvelles sur les banlieues traditionnelles est d'assurer à leurs habitants, avant même leur installation dans la ville, la mise en place de tous les équipements d'une ville déjà ancienne, afin d'éviter la « ville dortoir » et la dépendance à l'égard de la capitale ou des villes voisines pour toutes les activités de loisirs »²⁰.

Les bibliothèques ne font pas exception. Elles sont conçues simultanément à d'autres équipements culturels, avec lesquels une collaboration étroite est imaginée par les programmeurs. À Saint-Quentin-en-Yvelines, cette ambition est réaffirmée avec la création de la médiathèque du Canal, inaugurée en 1994. En effet, dans une analyse critique de son programme, la médiathèque est désignée comme étant « un instrument d'animation en liaison avec les autres équipements culturels du quartier »²¹. Le programme spécifique du centre culturel de Cergy-Pontoise spécifie quant à lui que la bibliothèque est « un équipement de base ayant sa fonction et son animation propre, mais aussi un équipement support des autres activités (musées, école de musique, maison des loisirs) ». L'objectif d'intégration, décliné dans les sept équipements dont il est ici question, prend ainsi tout son sens.

En 1968, suite au constat d'une situation très insatisfaisante de la lecture publique en France, le groupe d'étude animé par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique affirme son ambition :

« Offrir au public des bibliothèques municipales attrayantes, l'accès direct aux livres et aux sources d'information, multiplier et diversifier les points de lecture en créant annexes et succursales, implanter des centres de lecture dans les grands ensembles [...] susciter dès l'enfance le goût de la lecture, le programme est vaste et exige des moyens et du temps »²².

Les objectifs fixés par les programmeurs aux bibliothèques des villes nouvelles sont donc tout à fait dans l'air du temps. Celles-ci ont été l'occasion d'expérimenter les actions prescrites dans le rapport. Quels moyens ont été mis en œuvre pour assurer ce programme ?

¹⁹ EPIDA, ZAC du centre de Saint-Bonnet, Équipements sanitaires, sociaux et culturels, Concours pour la désignation du maître d'œuvre, Programme du concours, Juillet 1981. Archives de la CAPI.

²⁰ Note de Monique Pham, publiée en novembre 1973, consultée dans le catalogue de l'exposition organisée pour fêter les 30 ans du quartier des Sept Mares. Archives de la bibliothèque des Sept Mares.

²¹ Berthet, Françoise, Coulomb, Isabelle, Ducret, Stéphanie, *Analyse critique du programme de la médiathèque du Canal, Saint-Quentin-en-Yvelines*, IPAA, septembre 1995.

²² « La lecture publique en France ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, 1968.

Programme des surfaces et autres données quantitatives

Conçus dans une perspective d'aménagement du territoire, les programmes des bibliothèques, réalisés par les Établissements Publics d'Aménagement, incluent de façon systématique des préconisations en termes de répartition des surfaces. Les nouvelles normes de construction établies par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique en 1975 sont trop tardives dans un certain nombre de cas pour avoir pu être prises en compte par les aménageurs. Les correspondances archivées de certains Établissements Publics d'Aménagement avec la Direction des bibliothèques font toutefois apparaître que des directives ont été formulées par cette dernière. Les normes établies en 1975 procurent à cette étude un élément de comparaison permettant de situer les premiers équipements bâtis dans les villes nouvelles au regard des ambitions nationales.

	Population en 1975 (d'après Insee - RGP 1999)	Population en 1982 (d'après Insee - RGP 1999)	Population en 1990 (d'après Insee - RGP 1999)	Normes de 1975	Programme global des surfaces*
Cergy- Pontoise	69 546	102 967	159 168	Pour 60 000 hab. : 2115 m ² Pour 100 000 hab.: 2515 m ²	2100 m ²
Évry	22 498	47 005	73 372	Pour 20 000 hab. : 1355 m ² Pour 40 000 hab. : 1725 m ²	2000 m ²
Marne-la- Vallée	103 120	152 689	210 835	Pour 100 000 hab.: 2515 m ²	1050 m ²
Saint-Quentin- en-Yvelines	49 777	93 906	128 663	Pour 40 000 hab. : 1725 m ² Pour 100 000 hab.: 2515 m ²	1750 m ²
Rives de l'Étang-de- Berre	53 836	80 731	103 767	Pour 50 000 hab. : 1860 m ² Pour 100 000 hab.: 2515 m ²	2419 m ²
L'Isle d'Abeau	7 888	17 428	29 588	Pour 10 000 hab. : 790 m ² Pour 30 000 hab. : 1545 m ²	1675 m ²
Villeneuve d'Ascq	36 769	59 527	65 320	Pour 50 000 hab. : 1860 m ² Pour 70 000 hab. : 2115 m ²	1600 m ²

*Ces chiffres sont extraits des documents de programmation des EPA. Il s'agit de données approximatives, qui peuvent varier en fonction de la source retenue.

Ces chiffres placent les villes nouvelles soit dans la moyenne des normes préconisées par la Direction des bibliothèques, soit plus ou moins nettement en deçà. De ce point de vue, l'attention dont elles ont bénéficié de la part de l'État ne semble pas avoir donné lieu à un traitement privilégié, même si elles bénéficient de la prise de conscience d'une insuffisance des équipements français à la fin des années 1960. Alain Massuard, nommé Directeur des bibliothèques de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise en 1972, confirme ce constat : « Nous avons été trop modestes sur les superficies mais nous étions dans les normes de l'époque »²³. Ces

²³ Entretien avec Alain Massuard, octobre 2015.

chiffres doivent toutefois être nuancés dans les cas de Marne-la-Vallée et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans le premier cas, la ville nouvelle est en fait composée de plusieurs espaces urbains. D'un point de vue administratif, elle est scindée en quatre secteurs. La bibliothèque de l'Arche Guédon appartient au secteur deux, qui regroupe six communes gérées par le SAN du Val-Maubuée. Le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines est également particulier dans le sens où les aménageurs n'ont pas fait le choix, à l'inverse des autres villes nouvelles, de débiter l'aménagement du territoire par la création du centre-ville principal. La médiathèque qui sera à terme amenée à jouer ce rôle d'animation du centre urbain est la médiathèque du Canal, dont la surface est de 5000 m².

Ces chiffres sont plus inattendus si on les analyse au regard de la population attendue dans les villes nouvelles et de la durée de leur réalisation, initialement fixée à vingt-cinq ans par la circulaire Couve de Murville. En effet, on constate globalement que les surfaces ont été calculées en fonction de la population existante au moment de la programmation des équipements, sans projection des besoins sur le long terme. Selon les cas, l'intention de développer un réseau d'annexes important pourrait éventuellement nuancer cette observation. Toutefois, les archives consultées confirment que plusieurs projets d'extension ont plus ou moins rapidement suivi la construction de ces premiers équipements. Dans le cas de la bibliothèque de l'Agora par exemple, une possibilité d'extension est évoquée dès la programmation initiale de l'équipement. Un projet de réaménagement de la médiathèque des Sept Mares met également en avant cette problématique :

« La fréquentation importante de la médiathèque nécessite une réactualisation de l'organisation de l'espace tant pour le personnel que pour le public. [...] La contrainte établie par la structure hexagonale du bâtiment nous a amené à recréer des surfaces supplémentaires, au niveau intermédiaire (prêt adultes) et au niveau supérieur (section jeunesse) »²⁴.

D'autres données chiffrées sont fournies dans les documents de programmation, qui pourraient faire l'objet d'une analyse : personnel nécessaire pour le fonctionnement de la bibliothèque, collection empruntable. Toutefois, elles sont communiquées de façon moins systématique et sont de ce fait plus complexes à comparer. Il semble plus intéressant d'approfondir la problématique du niveau d'équipement dont sont dotées les villes nouvelles à partir des données budgétaires recueillies (subventions d'investissement, coûts de fonctionnement).

Éléments financiers

Interrogés sur la question des budgets dont ont pu bénéficier les réseaux de lecture publique en villes nouvelles, la plupart des témoins sont unanimes : la ville nouvelle a permis d'obtenir des investissements très conséquents. Alain Massuard cite à titre d'exemple les investissements dont a profité le bibliobus de Cergy-Pontoise. Catherine Besson, actuelle Directrice des médiathèques du réseau Ouest Provence, mais qui n'exerçait pas à Miramas à l'époque, est restée marquée par l'offre documentaire « incroyable » proposée par la bibliothèque à son ouverture. Jean-Philippe Mercier, qui appartenait à l'équipe de la bibliothèque publique de Cergy-Pontoise à son ouverture, ravive le même souvenir quand il évoque le budget dont il disposait pour la collection de la discothèque. Directrice de la

²⁴ Rapport provisoire « La lecture publique à Saint-Quentin-en-Yvelines », Médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines et SAN, 1995. Centre de documentation du musée de Saint-Quentin-en-Yvelines.

bibliothèque Till' L'Espiegle de 1987 à 1996, Marie-Josée Rich confirme elle aussi avoir bénéficié, au moins au début, de budgets remarquables pour l'achat des collections. Cette évocation d'un âge d'or est toutefois nuancée dans deux textes publiés respectivement en 1974 et en 1976. Dans une communication faite au congrès de Mâcon, Alain Massuard s'étonne du financement des équipements des villes nouvelles par l'État :

« En effet, on pourrait penser que les villes nouvelles étant des créations décidées au niveau gouvernemental, l'État leur attribuerait des dotations couvrant la totalité de leurs besoins. Il n'en est rien et le régime d'aide de l'État est le régime normal des subventions dont la seule particularité est d'être calculée au taux maximum et non au taux moyen. Les dotations n'interviennent que comme financement subsidiaire. À cela s'ajoute la difficulté de déterminer quels seront les contribuables participant au financement des équipements nouveaux. En fait, la majorité des habitants qui bénéficient de ces équipements ne sont que des contribuables potentiels puisqu'ils n'habitent pas encore la ville nouvelle »²⁵.

L'analyse de Pierre Gaillard, Directeur des bibliothèques de la ville nouvelle d'Évry, fait globalement état du même problème :

« En effet, le problème majeur de la bibliothèque de l'Agora et des équipements publics gérés par le Syndicat communautaire d'Évry est financier et fiscal. [...] Non sans d'après débats, l'État s'est résigné à contribuer à l'équilibre du budget du syndicat communautaire. Mais l'aide ainsi octroyée, quémendée à nouveau chaque année n'est pas éternelle ni, au fond, très saine »²⁶.

Louis Yvert, chargé du dossier des villes nouvelles à la Direction des bibliothèques à partir du début des années 1970, précise que les subventions de l'État ont aidé les bibliothèques sur plusieurs aspects : la construction, les collections, le personnel, le mobilier. Les communes n'auraient sans cela pas pu suivre le rythme des constructions et des investissements nécessaires pour animer les villes nouvelles. Cette volonté de promotion des équipements a pourtant été freinée par les moyens limités du ministère et les subventions n'ont pas été aussi importantes qu'elles auraient dû l'être²⁷. Les projets de construction des premières bibliothèques n'ont toutefois pas été remis en cause. À Cergy-Pontoise, l'inquiétude des élus face au coût de fonctionnement des équipements programmés par l'Établissement Public d'Aménagement s'est en revanche traduite par l'abandon du projet de conception d'un musée. Plus tard, à Saint-Quentin-en-Yvelines, c'est le centre de séminaires dont la programmation a été annulée. La nécessité de concevoir des bibliothèques dans les villes nouvelles semble être allée de soi, soit grâce au soutien affirmé de la Direction des bibliothèques, soit en raison d'une volonté politique de promotion d'équipements culturels « pour tous », soit encore pour leur capacité de fonctionner en réseau et de participer ainsi à la structuration d'un territoire.

Les montants des investissements sont signalés dans un certain nombre de documents archivés : correspondances, programmes, dossiers de subventions. Il est

²⁵ Massuard, Alain, « Bibliothèques et villes nouvelles », Communication au Congrès de Mâcon, en juin 1974.

²⁶ Gaillard, Pierre. « La bibliothèque de l'Agora De la ville nouvelle d'Évry ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1976.

²⁷ Entretien avec Louis Yvert, 25 novembre 2015.

toutefois complexe de comprendre la répartition globale des subventions allouées aux bibliothèques tant celles-ci sont diverses et intriquées. Dans le cas de l'Agora par exemple, Pierre Gaillard indique, dans un rapport publié en 1978, qu'au-delà des subventions de la Direction des bibliothèques, « 78.928 F. provenant du département, soit 10% du montant de la dépense subventionnable de l'équipement mobilier » ont été perçus. L'Établissement Public d'Aménagement a par ailleurs pris en charge « un certain nombre de dépenses non chiffrées ». Il publie une fiche technique récapitulative dans le *Bulletin des Bibliothèques de France* en 1976 :

Tableau 1
Bibliothèque publique de l'Agora d'Évry. Fiche technique.

Nom de la bibliothèque	: Bibliothèque publique de l'Agora d'Évry.
Adresse	: Bibliothèque-Discothèque, Agora - 91000 Évry.
Directeur	: M. Pierre Gaillard.
Date de mise en service	: 19 mars 1975.
Population à desservir	: (1975), 25 000 habitants, soit la population des 5 communes composant le Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry.
Nombre de succursales de quartier	: 2. — 1 de l'école primaire Jacques Cartier. — 1 de la gare d'Évry-Courcouronnes.
Architecte	: Jean Le Couteur, 17 quai des Grands Augustins - 75006 Paris.
Architecte d'intérieur	: Agence Alain Richard, 17, rue Cels, 75014 Paris.
<i>Caractéristiques techniques :</i>	
Surface dans œuvre	: 2 000 m ² .
Nombre de niveaux	: 3.
Matériaux utilisés	: béton armé.
Chauffage	: chauffage urbain.
Protection solaire	: stores.
Sols	: moquettes pour les parties publiques et les bureaux; enduit anti-poussière pour les magasins.
Liaisons verticales	: 1 monte-livres.
Système de prêt à domicile	: Library data pen, Plessey.
<i>Financement :</i>	
1. Coût de l'opération :	
Construction	: 2 570 000 F
Mobilier	: 878 160 F
Total	: 3 448 160 F
2. Subvention de l'État :	
Construction	: 1 100 000 F
Mobilier	: 394 640 F
Total	: 1 494 640 F
3. Subvention du département : 78 928 F	

Figure 6 : Bibliothèque publique de l'Agora d'Évry, fiche technique. Source : Pierre Gaillard, « La bibliothèque de l'Agora de la ville nouvelle d'Évry », *BBF*, n°5, 1976.

En 1984, dans un courrier adressé au Président du SAN, Mme Bonnal, Directrice de la bibliothèque publique intercommunale de Miramas, revient sur les subventions dont a bénéficié la centrale « à cause de son rôle » (prévue pour toute la population de la ville nouvelle jusqu'à un développement de 100 000 habitants) :

Construction	État	3 495 775 F
	Région	300 000 F
Équipement		854 850 F
Informatisation		425 750 F
Crédit d'achat de livres		286 600 F
Crédit d'achat de disques		136 500 F
Aide à la création d'emplois		490 000 F

Le fonds est particulièrement important (capacité de 100 000 livres) de même que le personnel qualifié, recruté pour gérer les acquisitions. Ce budget et ces moyens exceptionnels ne sont toutefois pas caractéristiques de l'ensemble des villes nouvelles. La bibliothèque du centre Simone Signoret, à L'Isle d'Abeau, dont la construction a été différée jusqu'en 1987, n'appartient déjà plus, semble-t-il, à cet âge d'or. Des courriers de lecteurs, conservés dans les archives de la bibliothèque, attestent de leur mécontentement à l'ouverture de celle-ci concernant le personnel insuffisant et la qualité des collections. Pierre Gaillard souligne également un déséquilibre entre les crédits attribués par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique pour les achats de livres et les dépenses engagées pour la rémunération du personnel, dont l'effectif est insuffisant « en regard de la surface, de l'importance et des ambitions de la bibliothèque »²⁸. La DBLP procède au même constat en comparant les effectifs du personnel dans les villes nouvelles en 1974 aux normes internationales :

« Toujours selon les normes internationales, le personnel devrait être de 290 agents dès 1980, dans les seules bibliothèques dont la construction est actuellement projetée (Cergy, Évry, Saint-Quentin et Marne) et qui devront déjà desservir 650 000 habitants. 290 : c'est tout juste l'effectif de la ville la plus riche de France en 1971, Paris, qui compte 2,6 millions d'habitants. Or, ces quatre villes auront, au mieux, à la fin de 1974, 20 agents.²⁹ »

Il reste indéniable que les premières bibliothèques des villes nouvelles ont tiré avantage de leur statut exceptionnel et des ambitions de l'État à leur égard pour obtenir des budgets d'investissement élevés. Le maintien de ces budgets pour le fonctionnement sur le long terme des équipements est bien sûr plus problématique.

Quels modèles pour les bibliothèques des villes nouvelles ?

Des modèles en France et à l'étranger

À la question : un modèle a-t-il influencé la définition du programme de la bibliothèque du centre culturel et administratif de Cergy-Pontoise, Alain Massuard répond :

« Non, et nous manquions cruellement de référents étrangers. Avec les collègues de l'EPA nous avons fait un voyage d'étude à Munich et en Bavière et je connaissais au travers de la littérature professionnelle et de

²⁸ Gaillard, Pierre. « La bibliothèque de l'Agora De la ville nouvelle d'Évry ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1976.

²⁹ « La lecture publique dans les villes nouvelles de la Région parisienne ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 7, 1974. Première parution dans *Les Échos des villes nouvelles*.

photographies d'amis finlandais la bibliothèque de Viipuri d'Alvar Aalto et la bibliothèque d'Exeter (New Hampshire) que Louis Kahn venait de terminer. Ces deux réalisations nous ont souvent servi de référence dans nos échanges avec Georges Pencreac'h car nous les admirions tous deux »³⁰.

Louis Yvert mentionne quant à lui un voyage organisé par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique en Angleterre, pendant lequel il a pu se rendre compte du décalage existant entre la situation française et celle d'Outre-manche. Le résultat de ces visites transparait dans un document de l'EPAMARNE, intitulé *Propositions pour un schéma d'organisation d'un réseau de bibliothèques de lecture publique, basé sur la bibliothèque centrale intercommunale du centre urbain régional de Noisy-le-Grand*, daté du 5 juin 1973³¹. Pour illustrer la structuration d'un réseau ambitieux, l'exemple de Camden (quartier de Londres, 1971) y est développé :

Nombre d'habitants :	222 000
Nombre de bibliothèques :	Quatorze (3 grandes, 11 de quartier)
Ouverture :	60 heures en moyenne par semaine
Personnel :	292 dont 100 professionnels diplômés
Collections :	900 000 volumes
Achats :	95 000 volumes par an
Coût annuel :	53 F par habitant
Utilisateurs :	1/3 de la population
Emprunts :	3,5 millions de volumes dont 0,5 aux enfants soit 15 par habitant

L'exemple anglais, d'autant plus représentatif que la conception des villes nouvelles françaises est elle-même inspirée du modèle des *New Towns*, est un horizon inatteignable pour la Direction des bibliothèques comme pour les élus à qui ces données sont présentées. Louis Yvert évoque ainsi l'incrédulité des élus de Marne-la-Vallée face à une différence de rapport de un à dix équipements entre la France et l'Angleterre au début des années 1970. Plus tardivement, en 1988, la commission chargée des bibliothèques au SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines organise un voyage d'étude au Danemark. Le voyage présente un double intérêt : « voir concrètement comment sont équipées des Médiathèques de la taille du futur équipement de Saint-Quentin-en-Yvelines (il s'agit de la future médiathèque du Canal) mais surtout voir le fonctionnement de ces bibliothèques qui sont très fréquentées par le public (30% de la population) »³². La référence à des modèles étrangers a ainsi pour objectif principal de rattraper le retard français en matière d'équipement et de trouver la recette de l'attractivité de ces bibliothèques.

D'un point de vue urbanistique et architectural, la recherche de modèles est également évoquée dans différents documents. Le modèle de l'intégration, observé

³⁰ Entretien avec Alain Massuard.

³¹ Archives nationales, Fonds 19910406 46 DLL.

³² SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines, Commission Bibliothèques : Participation à des voyages d'étude. Commission du 12 avril 1988. Archives de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

en Angleterre, est d'ores et déjà à l'essai en France. À l'issue du colloque *Équipements intégrés et villes nouvelles*, qui s'est tenu le 24 octobre 1970 à Yerres, un texte de travail est rédigé sur les tendances et problèmes de l'intégration des équipements éducatifs et culturels en France³³. L'exemple de l'ensemble intégré du Centre Éducatif et Culturel de Yerres, près de Paris, est cité dans ce document. Il a « suscité un nombre non négligeable de projets dont l'un est déjà en cours de réalisation : le CEC d'Istres », qui appartiendra par la suite au réseau de lecture publique du SAN Ouest Provence, au même titre que la bibliothèque publique intercommunale de Miramas. La deuxième partie de notre étude sera l'occasion d'appréhender de façon plus précise les conséquences de ce modèle sur la forme urbanistique et architecturale des premiers équipements publics des villes nouvelles.

Les professionnels affectés dans les bibliothèques des villes nouvelles se réfèrent quant à eux à au moins deux modèles marquants dans l'histoire de la lecture publique. Dans une note adressée à Monsieur Lalande, directeur général d'EPEVRY, Pierre Gaillard évoque en 1974 la bibliothèque publique de Massy pour suggérer les moyens nécessaires à l'ouverture de la bibliothèque de l'Agora. Alain Massuard replace lui aussi son action dans le tournant que représente le début des années 1970 pour la lecture publique, « tournant que la création de la bibliothèque de Massy, dirigée par Jacqueline Gascuel, incarnait pleinement »³⁴. Les bibliothécaires des villes nouvelles ne font pas exception. Comme l'évoque Jacqueline Gascuel, « entre 1971 et 1975, presque tous ceux qui avaient un projet de construction, élus, architectes ou bibliothécaires, ont visité Massy »³⁵. Il faut préciser le statut et le rôle singuliers de la bibliothèque de Massy, qui n'était pas municipale : c'était une « bibliothèque d'action » de l'État, en même temps centre de formation au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire. En janvier 1981, les bibliothécaires de L'Isle d'Abeau visitent un autre modèle archétypique de cette époque, symbole lui aussi de l'équipement intégré : la bibliothèque Grand'Place de Grenoble. Tous ces exemples montrent que les premiers équipements conçus dans les villes nouvelles s'ancrent résolument dans leur époque. Il n'est nullement question dans les villes nouvelles d'une rupture au regard de l'évolution générale de la lecture publique en France. Au contraire, les villes nouvelles sont des terrains d'expérimentation et de développement du nouveau modèle vers lequel tendent les bibliothèques publiques.

De la bibliothèque à la médiathèque

Dans l'ouvrage intitulé *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider*, Anne-Marie Bertrand évoque l'évolution des services offerts par les bibliothèques :

« Depuis les années 1950, certains points sont acquis : les sections pour enfants, le libre accès aux collections ne font plus question. Ce qui est nouveau (au début des années 1970), c'est l'accent mis sur l'introduction de supports autres que le livre, qui va mener progressivement la bibliothèque

³³ Archives nationales, Fonds 19910586 5 Équipement.

³⁴ Entretien avec Alain Massuard.

³⁵ Gascuel, Jacqueline, « Les bâtiments », *Histoire des bibliothèques de France, t.4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Promodis, Éditions du Cercle de la librairie, 1992, p. 461.

vers la médiathèque, et l'émergence d'un projet culturel - qu'on appellera animation »³⁶.

Les bibliothèques des villes nouvelles sont parmi les avant-gardes de cette évolution de la bibliothèque vers une offre « multi supports ». L'influence de la DBLP est visible : dans chaque programme établi par les Établissements Publics d'Aménagement, la diversité des supports est requise et la création *a minima* d'une discothèque est prévue. L'animation, en tant que projet culturel, est au fondement de la programmation des équipements publics dans les villes nouvelles, dans le but clairement énoncé d'offrir aux nouveaux habitants un centre urbain où ils puissent à la fois être logés, travailler et jouir de divers loisirs, comme dans un centre-ville traditionnel. Aux Sept Mares, la création d'un studio audio-visuel et d'un atelier pour la réalisation de travaux pratiques, est une initiative originale. À Saint-Quentin-en-Yvelines toujours, le projet d'ouvrir une « formatheque », dédiée à la documentation pratique apparaît avec le programme de la médiathèque du Canal, tandis que l'artothèque du SAN Ouest Provence, implantée dans la bibliothèque de Miramas, est l'une des premières à ouvrir dans une bibliothèque en France en 1983³⁷. La bibliothèque Till L'Espiegle, à Villeneuve d'Ascq, dispose elle aussi d'une artothèque au milieu des années 1980. Avec la programmation de l'équipement de Villefontaine, au début des années 1980, le modèle de la médiathèque est définitivement adopté :

« Il s'agit tout d'abord d'une Médiathèque et non pas seulement d'une bibliothèque. L'importance croissante de la télématique, bureautique, etc., des vidéodisques ou vidéocassettes n'est plus à démontrer. C'est donc une banque de prêt de « supports » qu'il faut réaliser, induisant une organisation et une répartition des locaux et surface probablement différente »³⁸.

L'évolution de la manière dont on nomme les bibliothèques des villes nouvelles est éloquent : de la bibliothèque publique de la ville nouvelle d'Évry à la médiathèque de Villefontaine, en passant par la « bibliothèque - discothèque » publique de l'Arche Guédon. Les premiers équipements conçus dans les villes nouvelles n'ont pas été les seuls équipements, ni les premiers, à tendre vers ce modèle de la médiathèque. Toutefois, par la prise en compte systématique du besoin d'inclure de nouveaux supports dans les collections, les programmeurs ont placé ces bibliothèques parmi les premières à franchir un cap décisif dans l'histoire des bibliothèques en France.

³⁶ Bertrand, Anne-Marie. Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985. Éditions du Cercle de la librairie, Collection Bibliothèques, 1999.

³⁷ Petit, Christelle. « Une artothèque à la bibliothèque ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 2015.

³⁸ L'Isle d'Abeau, 8 janvier 1981. Médiathèque de Saint Bonnet, groupe de travail sur la programmation. Archives de la CAPI.

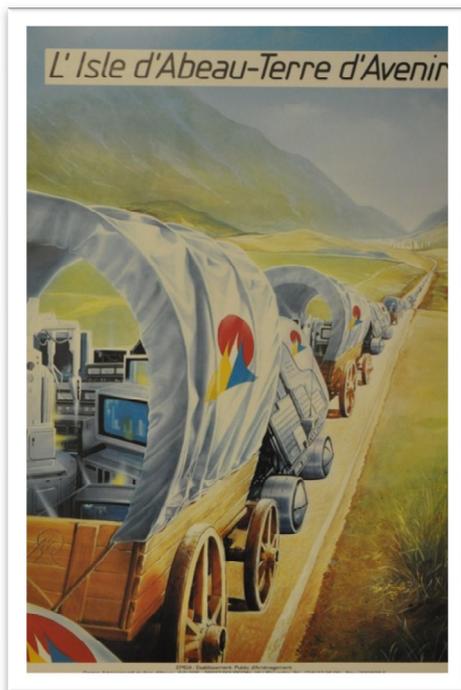


Figure 7 : Affiche L'Isle d'Abeau-Terre d'Avenir - © EPIDA, Centre administratif de L'Isle d'Abeau.

Quels publics pour les bibliothèques des villes nouvelles ?

Qui sont « les pionniers » ?

Les villes nouvelles ont leur mythes fondateurs. Parmi eux, la désignation des premiers habitants sous le terme de « pionniers », est caractéristique de toutes les villes nouvelles. La campagne de promotion de l'Établissement Public d'Aménagement de L'Isle d'Abeau reflète tout à fait l'esprit des aménageurs : conquête d'un nouveau territoire, accueil des premiers habitants, ouverture sur l'avenir et l'innovation.

Les pionniers apparaissent de fait comme le principal public visé par la politique d'action culturelle des villes nouvelles, ce qui n'est pas sans poser problème aux conservateurs des bibliothèques chargés de la préfiguration des équipements. En effet, que faire dans ce cas

pour les « anciens habitants » des communes préexistantes, qui sont pour certaines dotées d'une bibliothèque municipale ? Le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique en novembre 1978, atteste de la difficulté éprouvée dans ce contexte pour définir le périmètre des publics des bibliothèques des villes nouvelles, en vue d'établir des statistiques cohérentes³⁹. Alain Massuard milite pour que cesse cette distinction :

« Avec l'équipe de préfiguration que j'avais recrutée, nous souhaitions sortir de cette opposition entre anciens et nouveaux habitants. Tous les habitants des quinze communes de la ville nouvelle avaient vocation et légitimité à devenir lecteurs de la future bibliothèque et donc à s'inscrire dans l'équipement de préfiguration, puisque nous la concevions comme la tête de pont d'un réseau qui devait couvrir aussi bien les anciens que les nouveaux quartiers. Ce langage était insupportable aux élus qui avaient déjà des équipements, mieux compris par ceux des petites communes qui voyaient le bénéfice de service qu'ils pouvaient en tirer »⁴⁰.

La mission de la bibliothèque publique se heurte à un double enjeu stratégique. D'une part, l'intérêt des Établissements Publics d'Aménagement se porte plus sur ce public « pionnier », à conquérir, qui le premier aura besoin des équipements publics en cours de conception. D'autre part, certaines communes préexistantes ne souhaitent pas que leurs équipements soient concurrencés par la ville nouvelle. Les conservateurs nommés dans les villes nouvelles font ainsi face à une problématique de construction d'un réseau complexe, composé d'équipements nouveaux et d'équipements plus anciens. Dans le *Bulletin*

³⁹ Les personnes signalées présentes lors de cette réunion sont M. Bleton, M. Poindron, M. Yvert, Melle Bisbrouck, Melle Léon, Mr Gaillard, M. Faure, M. Massuard, Mme Miel, Mme Pham. Archives nationales, Fonds Fonds 19910406 46 DLL.

⁴⁰ Entretien avec Alain Massuard.

*d'information du Val Maubuée*⁴¹, Chantal Briolay affirme également que la vocation de la Bibliothèque-Discothèque publique, au centre du quartier de l'Arche Guédon, est de profiter à la fois aux anciens et aux nouveaux habitants, et de grandir au rythme de la population. Au-delà de cette singularité d'un public nouveau, à conquérir, la deuxième caractéristique de cette population des villes nouvelles est en effet de connaître une croissance très rapide⁴², qui rend nécessaire l'équipement des villes nouvelles en services publics, administratifs, culturels et en réseaux de transports.

Troisième et dernière particularité du public de ces bibliothèques : à l'image de la population des villes nouvelles, le public est principalement formé de jeunes. À Cergy-Pontoise, plus de 65% des inscrits en 1975 sont en cours de scolarité. Parmi eux, une grande majorité d'enfants de moins de dix ans et peu d'adolescents. Le public adulte est également un public jeune. Même constat à Saint-Quentin-en-Yvelines : jeunesse de la population, moyenne d'âge à 27 ans, 60% de la population entre 20 et 40 ans, le foyer moyen est un couple de cadres moyens avec deux enfants de 2 à 8 ans⁴³, et cette tendance se retrouve dans toutes les villes nouvelles. La population de Villeneuve d'Ascq présente toutefois une singularité. La ville nouvelle s'étant développée autour du campus universitaire, la population enseignante et étudiante est très représentée⁴⁴.

Une démarche participative ?

Une des idées directrices des programmeurs des villes nouvelles est l'implication des habitants dans le processus d'aménagement. Ce principe est par exemple mis en action à travers les ateliers communautaires de Cergy-Pontoise ou dans l'organisation d'une consultation publique, par l'EPA, pour le choix des couleurs du Centre culturel et administratif de Cergy-Pontoise. La notion urbanistique et architecturale de l'intégration accorde également une grande importance à cette approche, originale au début des années 1970. On retrouve quelques traces de cette démarche dans les archives traitant des bibliothèques. Dans un article publié en 1975 à l'occasion du premier anniversaire de la bibliothèque de Cergy-Pontoise, Alain Massuard expose les projets de la bibliothèque et appelle les responsables de la ville nouvelle et tous les lecteurs à en débattre le plus largement possible, « afin que la bibliothèque devienne vraiment un service pour tous les habitants »⁴⁵.

Toutefois, ce projet d'aménagement participatif des équipements n'a pas abouti à des résultats significatifs dans le cas des bibliothèques. Au sujet de la fondation d'une association des amis des bibliothèques de la ville nouvelle d'Évry, Pierre Gaillard déclare par exemple qu'en dépit des efforts des bibliothécaires, elle n'exerce aucune activité⁴⁶. Marie-Josée Rich définit le public de la médiathèque

⁴¹ Briolay, Chantal. « Bibliothèque, pour qui..., pourquoi ? », *Bulletin d'information du Val Maubuée*, n°4, mai 1976.

⁴² Cf. Données sur l'évolution de la population entre 1975 et 1999, p. 20.

⁴³ Sylvie Baron, Françoise Bouckenhove, Pierre Jacolot, Bernard Le Guen, Luc Sanguine. « La gestion des équipements culturels et la politique culturelle communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines ». Centre de formation des personnels communaux, Ecole nationale d'application des cadres territoriaux de Paris, 1987-1988.

⁴⁴ Entretien avec Marie-Josée Rich.

⁴⁵ Massuard, Alain. « La bibliothèque de la ville nouvelle, Un service pour tous les habitants ? ». 1975. Archives du Centre de Documentation sur l'Urbanisme.

⁴⁶ Rapport détaillé de Pierre Gaillard sur les bibliothèques des villes nouvelles, à destination de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, décembre 1978. Archives nationales, Fonds 19910406 46 DLL.

Till L'Espiegle comme étant un public actif, mais ne participant pas à la définition des actions menées par la bibliothèque. À la question: la participation des habitants, pour vous, est-elle une utopie ? Philippe Deslandes, architecte de la médiathèque des Sept Mares répond : « Pour le moment oui. Toutes les expériences d'auto-construction ont plus ou moins échoué. L'architecture est un métier difficile »⁴⁷. Sa réponse illustre l'ambition en partie infructueuse des programmeurs sur ce point. La question, posée par les habitants de la ville nouvelle dans un journal qu'ils ont créé, *Le Bisque*, montre toutefois le souhait de ces derniers d'être consultés et de participer aux décisions prises pour leur ville. L'existence d'un journal des habitants, dès le début de la programmation des villes nouvelles, est d'ailleurs récurrente (c'est le cas également à Évry et à Villefontaine où il est appelé « Le Cobaye Déchaîné »).

À Saint-Quentin-en-Yvelines, pour la programmation de la médiathèque du Canal, une autre forme de consultation est organisée, par le biais d'enquêtes auprès des publics⁴⁸. Le SAN n'a toutefois pas souhaité associer directement les associations et les futurs usagers à la programmation de l'équipement. De façon générale, l'analyse des besoins des publics, et notamment des publics pionniers, semble avoir été une base de travail pour les aménageurs. Les traces d'une démarche vraiment participative sont toutefois peu nombreuses dans les archives consultées.

Fréquentation des premiers équipements

Les bibliothèques publiques des villes nouvelles ont été une réussite. À leur ouverture, elles ont toutes connu un taux de fréquentation élevé, voire très élevé. Avant l'ouverture de la bibliothèque publique du centre culturel et administratif, Alain Massuard et son équipe s'étonnent même du succès de la bibliothèque ouverte temporairement dans l'école des Maradas :

« Ce qui nous avait frappé dans les premiers mois de fonctionnement, c'est la rapidité avec laquelle les habitants de la ville nouvelle trouvèrent le chemin de la bibliothèque et en firent véritablement leur bibliothèque. Nous avons pourtant volontairement donné très peu de publicité à cette ouverture : une lettre aux habitants, quelques articles de presse mais pas d'affiches, pas d'inauguration officielle [...]. Cependant, nos prévisions les plus optimistes étaient largement dépassées : dès le premier mois, plus de quatre cents lecteurs étaient inscrits à la bibliothèque, et en juin, une sympathique fête réunissait une centaine d'enfants à un goûter pour célébrer le millième inscrit »⁴⁹.

Interrogé sur le succès de la lecture publique à Saint-Quentin-en-Yvelines, Philippe Debrion répond en 1991 qu'environ 35% des habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines sont inscrits dans une bibliothèque⁵⁰. Ce chiffre est très largement supérieur à la moyenne nationale (13,8% en 1985). Témoins de l'inauguration des

⁴⁷ Interview de Philippe Deslandes. *Le Bisque : Bulletin d'Information des habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines*, N°7, Février-mars 1977.

⁴⁸ Rapport de l'ARSEC. « Les attentes des habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines en matière de médiathèque publique », juin 1988.

SCP communication. « Les bibliothèques de Saint-Quentin-en-Yvelines », sondage, janvier 1998.

⁴⁹ Massuard, Alain. « La bibliothèque de la ville nouvelle, Un service pour tous les habitants ? ». 1975. Archives du Centre Documentaire sur l'Urbanisme.

⁵⁰ Entretien avec Philippe Debrion. *Le Petit quentin, Magazine du SAN*, N°48, Octobre 1991.

bibliothèques publiques de Cergy-Pontoise ou de Miramas, Jean-Philippe Mercier et Philippe Equy, qui appartient toujours à l'équipe de Miramas, ne tarissent pas sur le succès exceptionnel de ces deux équipements à leur ouverture.

Le rayonnement des villes nouvelles, et de leurs équipements, fait toutefois l'objet d'un bilan en demi-teinte. Si le public des bibliothèques ressent son appartenance à la ville nouvelle, ce sentiment est moins prégnant dès qu'on s'éloigne du ou des centres urbains animés par les équipements culturels. À Villeneuve d'Ascq par exemple, Marie-Josée Rich constate que dans les quatre villages qui entourent la ville nouvelle, la zone d'influence de la médiathèque est quasiment nulle. À Miramas, si les services communs à l'ensemble du réseau animent avec succès le territoire de la ville nouvelle, la bibliothèque publique attire principalement, du fait de sa situation géographique, un public local. La taille de l'équipement semble donc quelque peu démesurée par rapport à la population desservie. À Saint-Quentin-en-Yvelines également, les bibliothèques sont essentiellement fréquentées par les habitants des communes où elles sont implantées : 35% des lecteurs inscrits au Centre des Sept Mares sont d'Élancourt, 37% habitent Maurepas. Cette tension entre l'échelon communal et l'intercommunalité est décisive pour que les villes nouvelles soient dotées d'une identité de ville. Les bibliothèques publiques des villes nouvelles, conçues pour être centrales, sont donc à resituer au cœur d'un réseau de lecture publique qui rayonne sur l'ensemble du territoire.

LES ACTEURS DE LA PROGRAMMATION

La préfiguration puis la gestion des bibliothèques des villes nouvelles, au début des années 1970, sont marquées par une législation et un pilotage politique sans précédent. La décision étatique de créer des villes nouvelles, point de départ de la programmation, ne fait pas consensus au sein des communes regroupées. Aussi, la réalisation des premiers équipements de lecture publique résulte-t-elle d'un jeu complexe de négociations. La mission d'aménagement est confiée à des Établissements Publics d'Aménagement, dont les directeurs sont nommés par l'État, et dont les équipes sont pluridisciplinaires. La loi Boscher du 10 juillet 1970 rend par ailleurs possible la création de syndicats intercommunaux appelés à gérer les zones d'agglomération nouvelle pendant la durée de leur aménagement. Au sein de ces syndicats, les élus sont appelés à concilier l'intérêt de leur commune et celui de la ville nouvelle. Entre ces deux acteurs, EPA et SCA, la Direction des bibliothèques nomme quatre conservateurs d'État en Île-de-France, chargés d'organiser les premiers réseaux de lecture publique. En 1978, Patrick Faure, conservateur d'État, est à son tour affecté en ville nouvelle. Quelles sont les missions de ces « pionniers » de la lecture publique en villes nouvelles ? Avec qui dialoguent-ils pour définir le programme des premiers équipements et une politique de lecture publique ?

Le périmètre de la mission

Une réunion sur les villes nouvelles de Cergy-Pontoise et d'Évry est organisée le 26 septembre 1972 par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Elle a notamment pour but la définition de la mission des deux conservateurs d'État affectés dans ces villes. Celle-ci est énoncée de la façon suivante :

« 1. Mise en place et gestion de la lecture publique en fonction des données locales encore mal connues (en particulier à Évry) ; 2. Étude des relations les plus appropriées à établir dans l'avenir entre la Direction des bibliothèques et de la lecture publique et les autres villes nouvelles (Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines, Melun-Sénart, L'Isle d'Abeau, etc.) »⁵¹.

Un courrier de Bernard Hirsch, directeur de l'Établissement Public d'Aménagement de Cergy-Pontoise, adressé au Président du Syndicat Communautaire, en novembre 1973, donne un aperçu encore plus lapidaire de la mission du conservateur : « Préparer l'ouverture de la bibliothèque du Centre Culturel en : constituant le fond de livres, ouvrant une annexe de quartier, collaborant avec l'architecte à la définition du programme intérieur de la bibliothèque, collaborant avec l'Établissement Public d'Aménagement pour la programmation des équipements de lecture publique de la Ville Nouvelle »⁵².

Dès lors, on ne peut que souscrire à l'analyse rétrospective d'Alain Massuard :

« Pour la définition de nos missions, nous étions tous logés à la même enseigne : elle était succincte et nous cantonnait plutôt dans un rôle de techniciens aux côtés des programmeurs de la mission d'aménagement. Pour moi, je souhaitais intervenir comme praticien. L'enjeu était donc celui de la préfiguration avant l'ouverture d'un premier équipement »⁵³.

Un autre texte, publié en 1974 par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique dans *Les Échos des villes nouvelles*, vient étayer la définition de cette mission :

« La mission de ce personnel est multiple :

- participer à la mise en place des équipements déjà programmés (construction des locaux, choix du mobilier, acquisition et traitement des livres) ;
- participer à la programmation des équipements nécessaires au fur et à mesure de l'urbanisation ;
- provoquer le recrutement du personnel par les collectivités locales ;
- procéder à des actions de préfiguration en commençant à desservir la population existante ;
- étudier les conditions de fonctionnement propres aux villes nouvelles, de façon à éclairer la Direction des bibliothèques et de la lecture publique sur les décisions que celle-ci devra prendre dans les domaines administratif et financier pour permettre la construction et le fonctionnement des bibliothèques »⁵⁴.

Somme toute, on peut s'étonner du caractère strictement technique de cette mission, sans que soit affirmée l'ambition de la DBLP pour les bibliothèques des villes nouvelles. Il est bien question dans ce même texte de doter les villes

⁵¹ Réunion sur les villes nouvelles de Cergy-Pontoise et d'Évry, 26 septembre 1972, Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Personnes présentes : M. Poindron, M. Desgraves, M. Bleton, Melle Garrigoux, M. Yvert, M. Gaillard, M. Massuard. Archives nationales, Fonds 19910406 46 DLL.

⁵² Courrier de Bernard Hirsch au président du SCAAN, 21 novembre 1973. Archives départementales du Val d'Oise.

⁵³ Entretien avec Alain Massuard.

⁵⁴ « La lecture publique dans les villes nouvelles de la Région parisienne ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 7, 1974. Première parution dans *Les Échos des villes nouvelles*.

nouvelles « d'équipements modernes et efficaces » et d'un réseau de lecture publique structuré et structurant. Toutefois, les enjeux culturels, sociaux et politiques d'une telle mission ne sont pas exposés. Évoquée comme une fin en soi, la modernité n'est pas caractérisée par des objectifs qualitatifs ou par des projets expérimentaux et innovants. La situation particulière dans laquelle sont programmées les bibliothèques est abordée exclusivement sous un angle quantitatif et financier : Combien de m² ? Combien de livres ? Quels financements pour investir puis pour faire fonctionner les équipements ? Publié d'abord dans *Les Échos des villes nouvelles*, ce texte semble plus s'adresser aux équipes des Établissements Publics d'Aménagement qu'aux élus des communes ou du Syndicat Communautaire. Il s'adresse d'autant moins aux habitants des villes nouvelles. Il est en quelque sorte représentatif de la complexité avec laquelle s'organisent les rapports de force entre plusieurs acteurs pour la conception des premiers équipements publics.

Distribution des rôles

Les bibliothécaires, les Établissements Publics d'Aménagement et les élus

Dans les quatre villes nouvelles franciliennes, les conservateurs d'État sont affectés par la Direction des bibliothèques aux Bibliothèques Centrales de Prêt. Ils n'ont toutefois de relation avec les directeurs des BCP que pour des questions techniques ou pour favoriser les relations entre les établissements. Il s'agit de fait d'un rattachement strictement administratif. Par ailleurs, ces quatre conservateurs, à l'exception de Monique Pham (Saint-Quentin-en-Yvelines), ne sont pas mis à disposition des collectivités locales mais des Établissements Publics d'Aménagement. Dans un rapport détaillé sur les bibliothèques des villes nouvelles, transmis à la DBLP le 26 décembre 1978, Pierre Gaillard explique cette décision de la façon suivante :

« Par lettre 72-8178 du 29 septembre 1972, j'ai été mis à la disposition du directeur de l'Établissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle d'Évry. Cela se justifiait à l'époque par le fait que, ni le Syndicat Communautaire d'Aménagement, ni l'Agora n'existaient et que l'EPEVRY était la seule structure locale susceptible de m'accueillir »⁵⁵.

Alain Massuard, avant d'obtenir un local dans l'école des Maradas, occupe un bureau au sein même de l'EPA, qui devient dès lors son interlocuteur principal. La mission fixée aux conservateurs étant d'abord la programmation et la mise en œuvre des premiers équipements de lecture publique, leur rattachement à l'équipe des programmeurs semble logique. Toutefois, cette distribution des rôles vaut uniquement au lancement des programmes d'aménagement. Suite à la loi Boscher de 1970, chaque Établissement Public d'Aménagement est lié par une convention de mandat à un Syndicat Communautaire d'Aménagement. Les EPA, établissements à caractère industriel et commercial, sont régis par un Conseil d'administration composé par moitié de représentants de l'État et par moitié de représentants des collectivités locales. Ils jouent un rôle opérationnel et collaborent pour cela avec l'organe décisionnel, le Syndicat Communautaire d'Aménagement.

⁵⁵ Courrier de Pierre Gaillard à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, 26 novembre 1978. Rapport détaillé sur les bibliothèques des villes nouvelles. Archives nationales, Fonds 19910406 46 DLL.

Ce rattachement à l'Établissement Public d'Aménagement, dès lors que la phase de programmation est achevée, place donc les conservateurs dans une fausse position de techniciens, alors qu'ils sont, de fait, gestionnaires d'équipements publics. Par ailleurs, si le Syndicat communautaire a compétence d'approbation des projets et des financements, il n'en demeure pas moins que les programmes sont élaborés par les techniciens des EPA, sans participation effective des élus.

Une posture d'équilibriste

Cette situation problématique est prise en compte rapidement dans les cas de Cergy-Pontoise et d'Évry. Les deux conservateurs sont détachés des Établissements Publics d'Aménagement aux Syndicats Communautaires d'Aménagement, dès 1974 dans le cas d'Alain Massuard. Ce transfert s'est opéré *a priori* de leur propre initiative, ou a été encouragé par le SCA. Ainsi, dans un courrier adressé à M. Poindron en 1974, Bernard Hirsch, directeur de l'Établissement Public d'Aménagement de Cergy-Pontoise, écrit :

« Je vous confirme que c'est en plein accord entre Monsieur le Président Chauvin et moi-même que le Syndicat Communautaire a demandé la mise à disposition de Monsieur Massuard. J'étais en effet très favorable à ce rattachement à la collectivité locale support de l'Agglomération Nouvelle qui constitue une situation administrative normale »⁵⁶.

Pierre Gaillard engage la même démarche en 1978, ce dont atteste le rapport sur les bibliothèques des villes nouvelles qu'il adresse à la DBLP, dans lequel il déclare que la « direction du livre pourrait transférer le conservateur à la disposition du président du Syndicat Communautaire d'Aménagement avec pour mission la programmation et la direction de l'ensemble des bibliothèques publiques de la Ville Nouvelle d'Évry ». Il soumet cette demande suite au constat des difficultés que pose sa situation vis-à-vis des directeurs de l'Agora, « qui acceptent mal que [son] ancienneté dans la ville nouvelle et [sa] position de fonctionnaire de l'État au service de l'EPEVRY [lui] confèrent une grande indépendance au sein de l'Agora ». Chantal Briolay fait état de difficultés similaires à Marne-la-Vallée : « Bibliothèque mal acceptée, personnel d'État rejeté par les fonctionnaires communaux, manque de soutien par les élus »⁵⁷.

Mesure d'exception, l'affectation de personnels d'État dans les villes nouvelles est aussi une mesure fragile. Afin de consolider ce dispositif, la DBLP entreprend la démarche de classer les bibliothèques publiques des villes nouvelles, qui seraient ainsi dotées d'un statut leur conférant un personnel qualifié. Une note de Louis Yvert adressée au Directeur des bibliothèques, expose clairement cette proposition :

« L'importance des villes nouvelles, qui seront très rapidement parmi les agglomérations françaises les plus peuplées, appelle le classement de leur Bibliothèque Municipale. Celui-ci permettrait d'affecter aux bibliothèques le personnel qualifié indispensable. [...] La mesure devrait intervenir dès que possible pour Cergy-Pontoise et Évry, ce qui permettrait de maintenir en

⁵⁶ Courrier de Bernard Hirsch à M. Poindron, 21 février 1974. Archives départementales du Val d'Oise.

⁵⁷ Rapport détaillé sur les bibliothèques de Marne-la-Vallée, adressé à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, 1978. Archives nationales, Fonds 19910406 46 DLL.

place le personnel qui sera mis à leur disposition par l'État en 1972. Il ne semble pas y avoir d'hostilité de la part des responsables communaux⁵⁸ ».

La proposition est relayée par Etienne Dennery dans un courrier adressé le 24 octobre 1973 au Président du Conseil d'État :

« Il apparaît que, pour des raisons financières, les effectifs de ce personnel ne pourront croître à proportion de la population et des collections prévues. Les équipements réalisés courraient alors le risque de voir leur fonctionnement compromis. L'affectation de personnel d'État, telle qu'elle est prévue par la loi du 20 juillet 1931 sur le régime des bibliothèques publiques des villes pour les bibliothèques publiques de la 1ère catégorie (bibliothèques classées), permettrait de résoudre en partie cette difficulté. Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si cette loi de 1931 est applicable aux villes nouvelles telles qu'elles ont été définies par la loi de 1970 »⁵⁹.

Curieusement, alors que cette mesure de classement est évoquée à différentes reprises dans les archives de la Direction du Livre et de la Lecture, sa mise en œuvre ne l'est jamais. Pour une raison non précisée, qui pourrait tout simplement être le refus de ce classement par l'État (les bibliothèques publiques des villes nouvelles ne remplissant pas les conditions requises), le projet semble avoir avorté. Dans le rapport annuel des bibliothèques de Saint-Quentin-en-Yvelines, en 1984, il est ainsi indiqué que quand le Conservateur d'État qui a dirigé l'équipement jusqu'au 1er octobre 1984 quitte son poste, sa succession est assurée par un bibliothécaire municipal de 2e catégorie dans l'attente de l'accord conjoint des ministères de la Culture et de l'Intérieur pour la création d'un poste de bibliothécaire municipal de 1ère catégorie. Première entrée dans le droit commun pour les bibliothèques des villes nouvelles.

Les bibliothèques dans la stratégie politique des villes nouvelles

Les élections municipales de 1977 révèlent à quel point les soubresauts de la vie politique dans les villes nouvelles ont été observés et analysés par les bibliothécaires en poste et par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Suite aux élections, la DBLP commande à tous les directeurs des bibliothèques des villes nouvelles, franciliennes et de province, un rapport détaillé sur les bibliothèques, qui comporte systématiquement une rubrique décrivant les « changements politiques intervenus en 1977 ». Les rapports concernant Évry, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines et les Rives de l'Étang-de-Berre, sont conservés aux archives nationales et ont pu être consultés, ainsi que le compte-rendu manuscrit de la réunion qui s'est précédemment tenue à la Direction des bibliothèques. Globalement, le résultat de ces élections est un tournant politique à gauche, le parti socialiste gagnant de l'importance dans quasiment toutes les villes nouvelles. Si ce changement de majorité est dans l'ensemble favorable aux bibliothèques, il met aussi en évidence les problématiques qui fragilisent la mission des bibliothécaires. Ainsi, Pierre Gaillard évoque-t-il le danger qui pèse sur le réseau construit à Évry, d'une remise en question de l'intercommunalité :

⁵⁸ Louis Yvert, Note à l'attention de Monsieur le Directeur des bibliothèques, 27 juin 1972. Objet : Villes nouvelles de la région parisienne. Archives nationales, Fonds 19910406 46 DLL.

⁵⁹ Archives nationales, Fonds 19910406 46 DLL.

« Dans l'ensemble, les nouveaux élus n'ont pas été défavorables aux bibliothèques. Cependant, des forces centrifuges puissantes existent au sein du Syndicat Communautaire d'Aménagement. Les nouvelles équipes municipales, celle d'Évry surtout, doivent en effet une partie de leur succès électoral au rejet par la population des institutions de la ville nouvelle, voire de son existence. Aussi cherchent-ils à placer sous administration municipale des services créés par le Syndicat Communautaire d'Aménagement et gérés par lui : c'est le cas des bibliothèques de l'école Jacques Cartier et de la gare d'Évry-Courcouronnes. Aucune décision n'a été prise à ce jour, mais le danger d'un éclatement des institutions locales n'est pas exclu »⁶⁰.

À Marne-la-Vallée, même constat : « Majorité des maires favorables à la bibliothèque, sauf Champs sur Marne opposée aux projets du Syndicat Communautaire d'Aménagement ». Le bilan opéré par Patrick Faure, à Fos-sur-Mer, est plus positif : « deux villes sur trois ont élu des municipalités de gauche, une socialiste et une communiste. Je ne suis pas dans la région depuis assez longtemps pour savoir si ces changements sont favorables ou non à la bibliothèque. Par contre, j'ai remarqué avec plaisir que les nouveaux élus de Miramas étaient très motivés par le projet de construction d'une bibliothèque centrale dans leur ville et qu'ils déploient beaucoup d'efforts pour le faire aboutir ». Jean-Philippe Mercier se souvient toutefois d'une administration compliquée, chaque décision nécessitant l'aval de la municipalité puis celle du SAN⁶¹. À Saint-Quentin-en-Yvelines, enfin, si les élections sont également favorables aux bibliothèques, un bémol est énoncé concernant la persévérance de chaque commune à conserver la petite antenne mise en place par elle, avant la création de la ville nouvelle. Monique Pham dit à ce propos qu'« il est à souhaiter que la ville nouvelle parvienne un jour à intégrer ce réseau de petites antennes de lecture. Pour l'instant, contre tout esprit communautaire, les communes conservent jalousement ces restes d'indépendance ».

Le problème rencontré par tous les professionnels est donc celui d'un conflit d'intérêt marqué entre communes et Syndicat Communautaire d'Agglomération. Le grand défi est celui de créer un réseau à partir des nouveaux équipements promus et financés par les Syndicats Communautaires d'Aménagement et les bibliothèques municipales existantes. À Villeneuve d'Ascq, la défiance des élus semble plus vive qu'ailleurs à l'égard de la médiathèque municipale. Un article publié dans *La Voix du Nord* suite à l'inauguration de la médiathèque Till L'Espiègle l'exprime bien : « La bibliothèque centrale de Villeneuve-d'Ascq ? Voilà cinq ans qu'on en parle avec insistance. Au départ, les élus étaient réticents. Ils savaient le prix d'un tel équipement, et ils pensaient que la ville nouvelle n'était pas encore de taille à se l'offrir... Et puis, quand le conseil municipal s'est décidé, les difficultés se sont accumulées. [...] Des mois de prolongation qui ont déçu les uns et énervé les autres »⁶². Le discours d'inauguration du maire prend d'ailleurs la forme d'un avertissement à l'encontre des bibliothécaires : « Je ne tolérerai pas d'échec. Nous avons mis un maximum de moyens dans cette bibliothèque municipale. Sa réussite ne dépend que de la volonté de son équipe ».

À Évry, Pierre Gaillard prend acte dès 1972 de l'enjeu politique de maintenir des liens forts avec les élus des communes. Il est encouragé pour cela

⁶⁰ Courrier de Pierre Gaillard à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, 26 novembre 1978. Rapport détaillé sur les bibliothèques des villes nouvelles. Archives nationales, Fonds 19910406 46 DLL.

⁶¹ Entretien avec Jean-Philippe Mercier.

⁶² *La Voix du Nord* du 25 septembre 1984, « Notre chère bibliothèque a été inaugurée samedi ... ».

par le Député-maire d'Évry, Monsieur Boscher, qui « souligne le fait que la bibliothèque de la Ville Nouvelle aurait intérêt à établir des rapports avec différentes personnalités des communes de la ville nouvelle »⁶³. Plusieurs courriers attestent de la démarche engagée par Pierre Gaillard, qui propose de rencontrer d'abord les élus locaux, puis différents acteurs impliqués dans la vie de la commune. Il vise ainsi à promouvoir la future bibliothèque de l'Agora parmi les institutions phares de la ville nouvelle. Les discours d'inauguration des premiers équipements relayent cette même ambition. L'allocution de M. Gourmelen, Président du SCA de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, le 8 octobre 1979, appelle le centre culturel et administratif à rayonner sur l'ensemble de l'agglomération et à « décentraliser les actions qui peuvent l'être ». Il salue à ce sujet le travail entamé par Melle Darrobers, qui dirige alors la bibliothèque. Le discours du Président du SAN de L'Isle d'Abeau, prononcé lors de la pose de la première pierre, le 7 février 1985, définit la médiathèque de Saint-Bonnet comme un « équipement au cœur de la ville, proche de la vie de quartier, des commerces et des équipements sociaux et culturels, [qui] sera le pôle fédérateur de la vie culturelle et viendra compléter le réseau de lecture publique ».

Si le pilotage politique des villes nouvelles est atypique, on retrouve donc malgré tout un certain nombre d'enjeux qui sont similaires à ceux d'autres communes : négociations avec les élus pour la subvention des bibliothèques, construction et promotion d'un réseau de lecture publique (en composant avec l'existant), anticipation des moyens nécessaires pour le fonctionnement des équipements.

TERRAINS FERTILES POUR EXPÉRIMENTER

En France, l'idée des villes nouvelles arrive avec l'épanouissement des mouvements socioculturels et des idéologies militantes d'après 1968. Les villes nouvelles apparaissent alors comme des lieux potentiels d'expérimentation d'une nouvelle forme de vie sociale et culturelle. Les animateurs et les aménageurs sont portés par l'ambition d'offrir aux habitants une « vie nouvelle dans une ville nouvelle ». D'autres facteurs favorisent l'émergence d'un programme orienté vers l'innovation : les compétences des ingénieurs des EPA offrent des opportunités en matière de nouvelles technologies ; les exemples des villes voisines : Massy, Clamart ou Yerres élèvent les ambitions des bibliothécaires en termes d'équipements de lecture publique et de pratiques ; la conception d'un cœur de ville où l'équipement culturel joue un rôle prééminent ouvre des horizons dans le champs de l'animation ; l'arrivée de nouveaux habitants, formant un public jeune et impliqué, est une promesse de fréquentation assidue des équipements. Dans quels champs de compétences les bibliothèques ont-elles pu tendre à une forme d'innovation ? Ont-elles été investies d'une mission nouvelle par les programmeurs ?

L'ambition d'une bibliothèque pilote

La programmation des premiers équipements de lecture publique dans les villes nouvelles est l'occasion d'une prise de conscience politique du rôle que les bibliothèques peuvent jouer pour animer et faire rayonner un territoire. Le 19

⁶³ Archives départementales de l'Essonne, Fonds 1522W 266.

février 1968, un courrier de Monsieur Lalande, directeur de l'Établissement Public d'Aménagement d'Évry, adressé à Jean Bleton, illustre l'enjeu qui guide la programmation d'une bibliothèque publique dans la ville nouvelle : doter Évry d'un équipement qui, par son caractère innovant, soit à la mesure des ambitions culturelles de la ville nouvelle. Monsieur Lalande s'exprime en ces termes :

« Je serais heureux d'accueillir à Évry éventuellement une expérience de bibliothèque-pilote, par exemple dans un domaine spécialisé (bibliothèque d'enfant entre autres), ou toute autre suggestion que vous pourriez être amené à me faire, et qui pourrait conférer d'emblée au centre d'Évry (conçu à l'échelle des besoins d'une agglomération de 500 000 habitants à terme et qui en comptera déjà plus de 200 000 en 1970) une dimension régionale assurant par là même, le nécessaire « desserrement » de l'armature culturelle de la région de Paris »⁶⁴.

La satisfaction des besoins de la population d'Évry, bien qu'évoquée, n'est pas présentée comme étant l'objectif prioritaire du directeur de l'EPA. L'intention formulée est plutôt la décentralisation des équipements culturels de la région parisienne, dans une logique de gestion du territoire. L'ambition d'ouvrir une bibliothèque pilote n'est donc pas tant guidée par la recherche d'un progrès social que par la nécessité de concevoir une ville attractive, qui absorbe la surpopulation de l'agglomération parisienne (mission dont est, de fait, investi l'EPA). L'exemple fourni par M. Lalande, d'une bibliothèque pilote pour les enfants, est ainsi clairement inspiré de l'expérience réussie de La Joie par les livres, à Clamart. L'expérimentation est invoquée comme une fin en soi, dans la mesure où elle apporte un gain médiatique pour la ville nouvelle. L'enjeu politique l'emporte sur le projet culturel, qui n'apparaît que comme secondaire.

Dans ce contexte, le caractère pilote des futures bibliothèques des villes nouvelles est utilisé stratégiquement comme argument pour obtenir des financements. Pierre Gaillard présente en septembre 1973, à Monsieur Lalande, un projet d'informatisation du réseau avec le système Plessey, utilisé en Angleterre. Il atténue la problématique du coût de cet investissement en le présentant comme une opportunité, pour la bibliothèque de l'Agora et le département de l'Essonne, d'être considérés comme pilotes dans ce domaine⁶⁵. Le Président du Syndicat Communautaire d'Aménagement de la ville nouvelle de Fos, Monsieur Siffre, adopte la même stratégie pour obtenir un financement supplémentaire de la part de la DBLP. Son but est de munir la bibliothèque publique intercommunale d'un système de gestion automatisé. Aussi déclare-t-il qu'« une telle mise en place revêtirait au plan national un caractère pilote, qu'il s'agisse d'une gestion en réseau ou d'une gestion en temps réel »⁶⁶.

Tout comme l'ouverture des bibliothèques à des collections multi supports, qui débouche sur la création systématique de discothèques, l'automatisation des services est programmée très tôt dans quasiment toutes les villes nouvelles, franciliennes et de province. Par ailleurs, la conception exceptionnelle de neuf villes nouvelles est fortement médiatisée. Les premiers équipements qui y sont programmés bénéficient donc d'une campagne de promotion avantageuse. Les

⁶⁴ Archives départementales de l'Essonne, Fonds 1523W 346.

⁶⁵ Note de Pierre Gaillard à M. Lalande, Évry, le 14 septembre 1973. Archives départementales de l'Essonne, Fonds 1523W 346.

⁶⁶ Courrier du Président du Syndicat Communautaire d'Aménagement au Ministre de la Culture et de la Communication, Direction du livre, Istres, 12 décembre 1980. Archives du SAN Ouest Provence.

professionnels recrutés ont le sentiment d'être investis d'une mission singulière. Il est naturel qu'ils se revendiquent d'une démarche innovante. Toutefois, au-delà de l'ambition de concevoir des équipements pilotes, les bibliothèques des villes nouvelles ont-elles été pionnières dans un domaine en particulier ? Dans celui de l'informatique, ont-elles ouvert une voie (ou plusieurs) ou ont-elles, au même titre que d'autres, apporté leur pierre à un grand édifice, dont l'enjeu dépasse leur mesure ?

Villes nouvelles et informatisation

À l'ouverture de la bibliothèque de l'Agora, à Évry, apparaissent pour la première fois en France les stylos optiques *Library Data Pen* de la société britannique Plessey, qui permettent d'utiliser une étiquette de code à barres collée sur l'ouvrage. Pierre Gaillard présente le système Plessey au directeur de l'EPA d'Évry comme une opportunité de placer la bibliothèque de l'Agora en position de bibliothèque pilote. Toutefois, c'est sous l'impulsion de Strasbourg que ce système connaît le plus de développements, avant d'être proposé dans d'autres villes, comme à Villeneuve d'Ascq⁶⁷.

Jean-Philippe Mercier débute sa carrière à Cergy-Pontoise, recruté par Alain Massuard qu'il rencontre fortuitement à l'école des Maradas, où sont installés à titre provisoire les ateliers communautaires et la première bibliothèque de la ville nouvelle. Il poursuit sa vie professionnelle le temps d'une courte année dans une autre ville nouvelle, à Miramas, où la bibliothèque intercommunale vient d'ouvrir. Ces deux expériences sont marquées par un fil directeur : l'informatisation. À Cergy-Pontoise, il appartient d'abord à l'équipe de la discothèque. Deux circonstances orientent le projet d'automatisation de la bibliothèque : la découverte du système Plessey, dont l'utilisation est jugée trop pesante, et l'aide technique qu'est prêt à fournir l'EPA. La décision est ainsi prise de développer un système informatique pour le réseau de Cergy-Pontoise.

À cette occasion, Jean-Philippe Mercier suit une formation d'analyste programmeur et travaille sur l'interface du futur système informatique de la bibliothèque. Il se souvient de l'intérêt qu'a suscité cette démarche au sein de la profession. Il rencontre d'ailleurs Patrick Faure et Marie-Ange Camus à l'occasion d'un congrès organisé à Poitiers sur le sujet, où ils sont venus présenter le logiciel Tobias, retenu pour le réseau de lecture publique de la ville nouvelle des Rives de l'Étang-de-Berre. Jean-Philippe Mercier est recruté à la suite de cette rencontre par la bibliothèque publique intercommunale de Miramas, où sa mission est notamment de promouvoir le système informatique du réseau auprès d'autres bibliothèques en France. C'est en effet à Miramas, à partir de 1982, qu'est menée la première expérience de catalogue en ligne.

En 1983, Patrick Faure publie un article dans le *Bulletin d'Information* de l'ABF, qu'il intitule « Une bibliothèque de lecture publique automatisée : Miramas ». Il justifie le besoin d'une solution informatique par la configuration particulière de la ville nouvelle, qui regroupe les villes d'Istres, de Fos et de Miramas, et rend de ce fait nécessaire une organisation en réseau de la lecture publique :

⁶⁷ Le Crosnier, Hervé, « Le choc des nouvelles technologies », *Histoire des bibliothèques françaises*, vol. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle (1914-1990)*, Éditions du Cercle de la Librairie, Paris, 1992.

« Pour rendre possible un tel concept, seule la mise en œuvre d'une solution informatique en temps réel et en réseau était envisageable, car elle permet à tout moment et en tout point du réseau de situer indifféremment tout document ou tout adhérent : gestion centralisée du fonds et des adhérents autorisant tous les types de transactions (recherches, réservations, sorties, retours), sans que la distance géographique intervienne comme un frein »⁶⁸.

Il développe également dans cet article les grandes lignes de l'architecture logicielle de Tobias, ses différentes fonctions et le coût de l'opération. Par ce retour d'expérience auprès des professionnels de la lecture publique, il place la ville nouvelle en posture de précurseur.

Le cas de L'Isle d'Abeau n'est pas non plus anodin dans l'histoire de l'informatisation des bibliothèques. La ville nouvelle est retenue pour être le site où est installé le Centre de traitement informatique des bibliothèques (le CETIB), qui ouvre en 1976. La mission de ce centre est d'être le support des opérations de gestion et de catalogage des bibliothèques françaises. L'idée est donc déjà de concevoir une structure informatique centralisée pour ne pas démultiplier le travail des professionnels⁶⁹. La présence du CETIB à L'Isle d'Abeau ne semble pas, toutefois, avoir eu d'influence particulière sur l'informatisation de la médiathèque de Villefontaine, qui intervient plus de dix ans plus tard.

La Direction du livre et de la lecture prend en charge les travaux d'informatisation des bibliothèques de lecture publique à partir de 1979. À cette occasion, une première étude des systèmes implantés dans les bibliothèques municipales est menée. En 1982, on compte ainsi trente-neuf bibliothèques municipales informatisées⁷⁰. Les bibliothèques des villes nouvelles ne comptent donc ni parmi les premières, ni parmi les seules bibliothèques municipales qui ont pris le virage de l'informatique au cours de la décennie 1970. Dans un contexte où les professionnels sont attentifs aux expériences menées par leurs collègues, des initiatives comme celle de Miramas ont toutefois beaucoup compté.

L'intercommunalité, caractéristique des villes nouvelles

L'étude des modes de gestion de l'intercommunalité dans les villes nouvelles est menée de façon approfondie en 1995 par Marie-Noëlle Andissac. Elle intitule sa recherche *Quels réseaux de lecture pour quels territoires ? Le cas particulier des villes nouvelles de la périphérie parisienne*⁷¹. Philippe Debrion, directeur de la lecture publique à Saint-Quentin-en-Yvelines publie également plusieurs articles sur la question de l'intercommunalité et des réseaux de lecture publique dans les villes nouvelles. Cette dimension du sujet est donc seulement effleurée ici, afin d'interroger dans quelle mesure l'intercommunalité a pu être un objet d'expérimentation.

Les villes nouvelles sont un terrain d'observation intéressant selon deux perspectives. Comme le signale Patrick Faure en 1983, la question du réseau s'y

⁶⁸ Faure, Patrick, « Une bibliothèque de lecture publique automatisée : Miramas », *Bulletin d'information de l'ABF*, 1983.

⁶⁹ Le Crosnier, Hervé, « Le choc des nouvelles technologies », *Histoire des bibliothèques françaises*, vol. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle (1914-1990)*, Éditions du Cercle de la Librairie, Paris, 1992.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 794.

⁷¹ Andissac, Marie-Noëlle. *Quels réseaux de lecture pour quels territoires ? Le cas particulier des villes nouvelles de la périphérie parisienne*. Mémoire d'étude DCB, ENSSIB, 1995.

pose différemment du fait d'une configuration urbaine très éclatée. Par ailleurs, la juxtaposition de différents échelons administratifs et politiques complexifie la problématique du réseau, tout en la rendant absolument centrale. La notion de réseau est ainsi présentée par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique comme la structure urbaine la plus évidente pour les villes nouvelles :

« Dans l'urbanisme volontaire mis en œuvre par les villes nouvelles, dans le souci manifesté par les aménageurs d'harmoniser entre elles les zones d'habitat, d'emploi, de loisir, de commerce, cette conception de « réseau » trouve tout naturellement sa place. Aussi, les missions ou établissements d'aménagement ont-ils, dès leur création, fait aux bibliothèques une place de choix dans leur grille d'équipements collectifs.⁷² »

Le réseau de lecture publique n'est ainsi pas seulement un modèle d'organisation approprié au contexte urbanistique des villes nouvelles. Il est employé comme outil de structuration d'un territoire composite, ce qui confère aux premiers équipements de lecture publique conçus dans ces villes un rôle et une place stratégiques. Cela explique l'intérêt prééminent que les élus et les EPA ont porté aux bibliothèques, plus parfois qu'à d'autres équipements publics.

Marie-Noëlle Andissac dresse un panorama des réseaux conçus dans quatre villes nouvelles franciliennes. On peut ainsi se rendre compte de l'hétérogénéité des modèles de réseau développés dans les villes nouvelles. À ce titre, elles constituent un riche réservoir d'exemples. À Cergy-Pontoise, le réseau est mixte. Depuis 1983, chaque bibliothèque dépend d'une gestion municipale. Elles bénéficient d'outils communs, dont principalement le réseau informatique. La Bibliothèque d'Étude et d'Information fait toutefois exception puisqu'elle est gérée par l'intercommunalité. À Marne-la-Vallée, le réseau a abouti à une organisation non hiérarchisée, qui se différencie du modèle classique « centrale-annexes ». Tous les équipements dépendent de la structure intercommunale et chacun est spécialisé dans un domaine. À Saint-Quentin-en-Yvelines, on retrouve une administration mixte : une partie des bibliothèques étant gérées par le SAN, une autre relevant des communes. La médiathèque du Canal joue le rôle de centrale dans le réseau intercommunal. Le modèle classique « centrale-annexes » est celui retenu à Évry, où toutes les bibliothèques sont gérées par l'intercommunalité.

En province, la municipalité de Villeneuve d'Ascq a fait le choix de ne pas développer de réseau de lecture publique. La bibliothèque Till L'Espiegle est donc le seul équipement municipal. En revanche, un réseau de bibliothèques associatives, préexistant, a été maintenu, voire encouragé, par la municipalité. À L'Isle d'Abeau, la Communauté d'Agglomération Porte d'Isère gère aujourd'hui l'intégralité d'un réseau bien structuré, au sein duquel le rôle de la bibliothèque de Villefontaine est en cours de redéfinition. Le réseau de lecture publique le plus abouti à ce jour est celui du SAN Ouest Provence. La bibliothèque intercommunale de Miramas y joue toujours le rôle de centrale technique.

La nécessité dans les villes nouvelles de constituer des réseaux de bibliothèques a favorisé l'expérimentation d'autres services, comme le développement d'un système informatique ou la mutualisation des pratiques professionnelles. L'exemple de Marne-la-Vallée, où l'idée d'identifier chaque bibliothèque par une collection spécialisée est mise en œuvre, illustre bien cette

⁷² « La lecture publique dans les villes nouvelles de la Région parisienne ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 7, 1974. Première parution dans *Les Échos des villes nouvelles*.

recherche d'un mode de fonctionnement à la fois expérimental et adapté au contexte. L'intercommunalité a ainsi pu favoriser doublement l'innovation dans les villes nouvelles : d'une part, les réseaux des villes nouvelles constituent des modèles pour les communes amenées à évoluer vers une organisation intercommunale, d'autre part, la problématique intercommunale pousse les professionnels à interroger leur mode de gestion des équipements et à expérimenter de nouvelles pratiques. Plus globalement, l'intercommunalité pose la question de l'organisation urbanistique des villes nouvelles. Des formes architecturales spécifiques en découlent, représentatives des premiers équipements de lecture publique. La programmation aboutit naturellement à la construction des équipements qui vont incarner les villes nouvelles.

CONSTRUIRE

FORMES URBAINES ET ARCHITECTURE D'UNE VIE NOUVELLE

Les premières bibliothèques des villes nouvelles sont emblématiques de l'architecture des années 1970. Cette architecture dont aujourd'hui on ne sait plus tellement quoi faire et quoi penser. Pourtant, l'ambition des urbanistes et des architectes est généreuse quand les chantiers débutent : bâtir de véritables villes, adaptées à la société contemporaine, organiser une vie urbaine animée, concevoir une réelle qualité de vie (en distinguant les villes nouvelles des grands ensembles de la région parisienne). Un certain nombre d'idées sont ainsi déclinées dans les programmes des premiers équipements : intégration dans un centre des fonctions administratives, culturelles, sociales, voire commerciales ; séparation des circulations routières et piétonnes ; accessibilité et ouverture des bâtiments publics. Des architectes de renom sont chargés de leur conception : Jean Le Couteur crée l'Agora d'Évry et sa bibliothèque ; Martine et Philippe Deslandes imaginent la bibliothèque des Sept Mares à Saint-Quentin-en-Yvelines et la médiathèque Till L'Espiègle de Villeneuve d'Ascq ; l'Atelier de Montrouge réalise la bibliothèque de l'Arche Guédon à Marne-la-Vallée (et est très actif au Vaudreuil)⁷³ ; le centre culturel et administratif de Cergy-Pontoise est l'œuvre de Georges Pencreac'h et de Claude Vasconi (qui réaliseront ensuite le Forum des Halles de Paris), Mario Fabre donne forme à la bibliothèque publique intercommunale de Miramas et, pour finir, Jean-Pierre Saulnier et Gérard Cuzin sont maîtres d'œuvre du centre Simone Signoret à Villefontaine.

La construction des villes nouvelles a-t-elle servi de terrain d'expériences pour les bibliothèques publiques ? Michel Melot donne crédit à cette hypothèse :

« La construction des villes nouvelles sert également de terrain d'expériences puisqu'il fallait y édifier tout à partir de rien : on en profita, par exemple à Saint-Quentin-en-Yvelines où la bibliothèque dans la gare fut inaugurée en 1978, à Cergy-Pontoise (avril 1979), et surtout avec la petite mais charmante bibliothèque de Miramas (septembre 1982) dont l'artothèque s'ouvre, comme une galerie d'exposition, sur un patio.⁷⁴ »

L'analyse d'Alain Massuard sur le caractère novateur des bâtiments de lecture publique construits dans les villes nouvelles est cependant plus mesurée :

« En matière de lecture publique, je pense que l'écart entre la conception des équipements et la réalité de nos pratiques était énorme. Nos pratiques étaient innovantes – maladroitement, naïvement innovantes – l'architecture et les aménagements ne l'étaient guère.⁷⁵ »

De fait, d'un point de vue urbanistique et architectural, la conception des premiers équipements de lecture publique échappe en grande partie aux praticiens des bibliothèques. Quand les conservateurs d'État sont nommés dans les villes nouvelles franciliennes, les principales orientations de ces architectures sont

⁷³ Les architectes qui composent l'atelier de Montrouge sont Pierre Riboulet, Jean-Louis Veret et Gérard Thurnauer.

⁷⁴ Melot, Michel, « De nouveaux espaces pour de nouveaux médias », *Histoire des bibliothèques françaises*, vol. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle (1914-1990)*, Éditions du Cercle de la Librairie, Paris, 1992, p. 753.

⁷⁵ Entretien avec Alain Massuard.

décidées, dont celle, fondamentale, de l'intégration. L'expertise professionnelle de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, et celle des bibliothécaires en poste, est toutefois sollicitée pour l'aménagement intérieur des bibliothèques. En atteste une correspondance administrative entre Pierre Gaillard, la DBLP, l'EPEVRY et l'agence Richard (chargée de la conception du mobilier de la bibliothèque de l'Agora), dont le ton est parfois vif. Dans un courrier adressé le 22 juin 1973 à Monsieur Lalande, Directeur Général d'EPEVRY, Jean Bleton expose le point de vue de la DBLP sur cette question :

« Depuis notre entretien du 6 juin, les Services de la Direction ont pris connaissance du dossier d'équipement mobilier établi par le Cabinet de M. Richard. Je ne puis que vous confirmer les appréhensions que j'avais exprimées de vive voix : une partie du mobilier prévu appelle de nombreuses réserves [...]. Il n'est pas trop tard, bien entendu, pour apporter des corrections à ce dossier.⁷⁶ »

La correspondance qui suit illustre la longue négociation, entre les trois parties, qui a finalement abouti à l'aménagement intérieur de la bibliothèque de l'Agora.

Quoi qu'il en soit, l'édification des villes nouvelles questionne la conception d'une bibliothèque publique sous un angle original, à la fois urbanistique et architectural : Comment les bibliothèques sont-elles insérées dans les plans des villes nouvelles ? De nouvelles formes architecturales traduisent-elles de nouvelles fonctions pour ces premiers équipements ?

L'ENJEU DE LA CENTRALITÉ

« On voulait une ville, il lui fallait un centre. Nous avons la conviction qu'une ville existe par référence à son centre, ce lieu magique par lequel tout se comprend. Y-a-t-il des villes sans centre ? Donner un centre à leur ville sera le pari engagé, dès le départ, par les villes nouvelles d'Évry et de Cergy. Saint-Quentin-en-Yvelines attendra car, dans son contexte, il n'y avait pas d'urgence. Marne-la-Vallée montrera que, peut-être, l'on peut s'en passer. Mais Marne-la-Vallée est-elle une ville ?⁷⁷ »

C'est ainsi que Michel Mottez, ancien urbaniste de la ville nouvelle d'Évry, introduit le chapitre de son ouvrage qu'il intitule « L'aventure du centre, la plus audacieuse ». Les premières bibliothèques construites dans les villes nouvelles ont été programmées, au même titre que d'autres équipements publics et privés, pour répondre à cet enjeu. On peut objecter que la bibliothèque des Sept Mares ou celle de l'Arche Guédon sont des équipements de quartier. Toutefois, ces quartiers ont été les premiers centres des villes nouvelles, ceux qui, comme le dit Serge Goldberg, Directeur général de l'EPASQY, ont permis de montrer ce qu'urbanistes, architectes, ingénieurs de l'EPA souhaitaient faire⁷⁸. Étudier la morphologie des villes nouvelles par le prisme singulier des bibliothèques serait certainement une gageure. En effet, plus qu'ailleurs, la fonction d'animation urbaine et la forme architecturale des bibliothèques publiques sont inhérentes à l'aménagement d'un

⁷⁶ Archives départementales de l'Essonne : Fonds 1523W 346.

⁷⁷ Mottez, Michel, *Carnets de campagne, Évry, 1965-2007*, L'Harmattan, 2003.

⁷⁸ « Neuf questions, neuf réponses sur le centre des 7 Mares », Interview de Serge Goldberg, directeur général de l'EPASQY, *Créations et recherches esthétiques européennes*.

centre-ville, lui-même pensé par les urbanistes et les architectes comme un ensemble cohérent.

Donner goût à la ville

À travers la conception du centre-ville, une ambition s'affirme : redonner goût à la ville. Le directeur de l'EPEVRY, André Darmagnac, l'exprime ainsi :

« De la vie de banlieue qui déferle depuis l'après-guerre, engloutissant les villages d'autrefois, passer à la vie urbaine. Devenir un foyer d'urbanité qui rayonne sur tout le département, dont il est le chef-lieu. Telle était l'ambition de la ville nouvelle d'Évry.⁷⁹ »

En outre, les urbanistes partent du principe que pour créer une ville nouvelle, imiter les éléments qui composent un centre-ville ancien n'est pas suffisant. Villes anciennes et banlieues vont ainsi servir d'exemples, à la fois attractifs et répulsifs, pour mettre en forme une ville véritablement nouvelle. C'est pourquoi l'expérimentation est la démarche qui caractérise le mieux l'urbanisme des villes nouvelles, lui-même porteur d'un idéal culturel et social. En structurant la ville autrement, architectes et urbanistes pensent en effet pouvoir influencer sur les modes de vie des habitants et favoriser une mixité sociale. Aussi, le modèle de la bibliothèque « cathédrale du savoir » est-il fortement rejeté, de même que toute architecture qui tend à cloisonner les équipements, publics comme privés. Le document de programmation de l'hôtel de ville et du centre culturel et administratif de Cergy-Pontoise est explicite : « Pour ce pôle central, on a voulu créer un espace symbole qui soit un lieu de rencontre et non un temple austère réservé aux initiés »⁸⁰. L'architecture ne doit pas incarner une culture qui intimide ou qui ennue, elle doit au contraire faire en sorte que les passants se sentent à l'aise, invités à entrer dans les équipements culturels. Serge Goldberg déclare ainsi :

« Aux Sept-Mares, nous voulions réaliser un endroit animé, où les gens se sentent bien, où ils trouvent ce dont ils peuvent avoir besoin. Nous voulions ainsi définir des espaces qui, par leur échelle, mettent les gens à l'aise »⁸¹.

D'après Michel Melot, « l'ouverture est demeurée pendant dix ans [1975-1985] le maître mot des programmeurs »⁸². Cette tendance est particulièrement visible dans les cas de Villeneuve d'Ascq et de L'Isle d'Abeau. La médiathèque Till L'espègle en est l'exemple le plus réussi. L'utilisateur, quand il entre dans la médiathèque, descend d'un niveau par rapport à la chaussée haute. Le niveau principal de la bibliothèque est ainsi surplombé par une architecture de métal et de verre, qui donne à voir la ville. L'activité de la bibliothèque est elle aussi ouverte sur l'extérieur, sur la rue piétonne. Marie-Josée Rich se souvient de l'embellissement que cette architecture apportait à la ville le soir, le passant pouvant apercevoir les œuvres de l'artothèque illuminées à travers la verrière⁸³.

⁷⁹ Darmagnac, André, « Une architecture évolutive », *Évry, Moment de vie, Histoires d'architectures*.

⁸⁰ Établissement Public d'Aménagement de Cergy-Pontoise, *Hôtel de ville et Centre André Malraux de Cergy-Pontoise*. Archives du centre de documentation sur l'urbanisme.

⁸¹ « Neuf questions, neuf réponses sur le centre des 7 Mares », Interview de Serge Goldberg, directeur général de l'EPASQY, *Créations et recherches esthétiques européennes*.

⁸² Melot, Michel, « De nouveaux espaces pour de nouveaux médias », *Histoire des bibliothèques françaises*, vol. 4, *Les Bibliothèques au XXe siècle (1914-1990)*, Éditions du Cercle de la Librairie, Paris, 1992, p. 156.

⁸³ Entretien avec Marie-Josée Rich.

L'utilisation de la verrière ou de la baie vitrée pour connecter l'intérieur et l'extérieur de la bibliothèque est un principe architectural décliné dans quasiment tous les plans des premiers équipements de lecture publique en villes nouvelles.

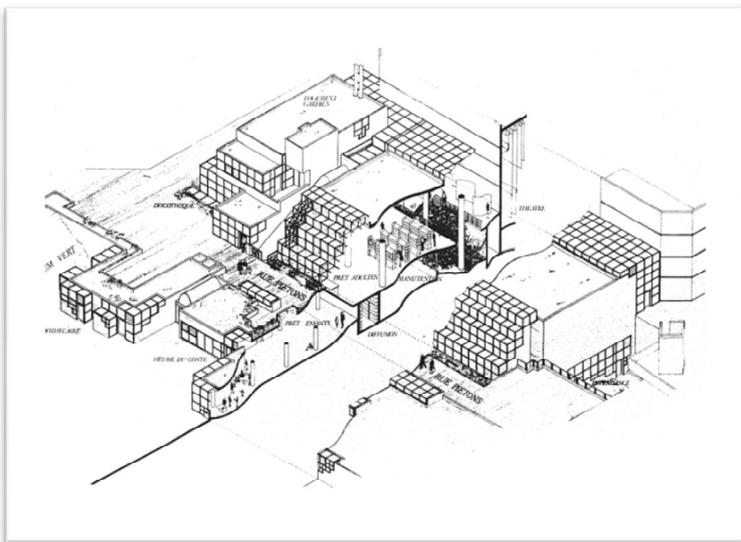


Figure 8 : Axonométrie du Projet de Philippe et Martine Deslandes.
Source : « Bâtiments publics, monumentalité ou convivialité », *Technique & Architecture*, n° 352, février-mars 1984.

Ces bibliothèques, programmées pour la plupart avant 1975, donnent toutefois une autre dimension à l'idée d'ouverture. Aux Sept Mares, la bibliothèque, comme l'ensemble du quartier, prend une allure de forteresse, impression renforcée par la minéralité des matériaux utilisés : en particulier la brique et le béton. Or, si le quartier semble ainsi refermé sur lui-même, c'est, selon la perspective de l'architecte, pour qu'il soit protégé des nuisances habituelles de la ville. L'objet de cette architecture est de réunir les passants dans une sorte de cocon minéral, qui incite à une plus forte convivialité à l'intérieur du centre urbain. L'ouverture est alors exprimée dans la mise en relation des équipements publics et privés, par le cheminement tracé par le schéma d'organisation du centre, qui exclue tout cloisonnement intérieur.

Les bibliothèques des villes nouvelles sont donc pensées à l'intérieur d'un équipement complexe, organisé pour remplir toutes les fonctions d'un centre-ville : fonctions économique, sociale, administrative, résidentielle, culturelle. Dans les villes nouvelles d'Évry et de Cergy-Pontoise notamment, le centre a vocation à prendre une dimension régionale, pour pallier le manque d'infrastructure de la banlieue parisienne. L'objectif est d'offrir aux habitants une alternative à Paris pour travailler et se divertir :

« Structurer des conglomérats de banlieues sans unité, pour que des rapports s'établissent, pour que l'anonymat s'y réduise sous l'effet de réseaux de reconnaissance, dans un cadre bâti qui symbolise l'acceptation de cohabiter, et même un certain plaisir d'être ensemble.⁸⁴ »

Les équipements culturels, réunis en un centre et associés aux équipements administratifs ou de commerce, sont appelés à densifier le centre-ville pour le rendre attractif et animé. Les bibliothèques sont imaginées par les programmeurs et les architectes pour participer à cette stratégie qui, par sa dimension, outrepassa leur rôle traditionnel tout en valorisant la spécificité de leurs fonctions.

⁸⁴ Darmagnac, André, « Une architecture évolutive », *Évry, Moment de vie, Histoires d'architectures*.

« Créer des zones de frottement »

L'expression est de Philippe Deslandes, architecte en chef du quartier des Sept Mares⁸⁵. Elle incarne très justement l'objectif qui a été fixé aux architectes et aux urbanistes, d'aménager des lieux de rencontre et d'échange qui soient le pilier de l'animation dans chaque ville nouvelle. Toute l'infrastructure du centre-ville tend ainsi à favoriser la fonction sociale de la ville. Deux partis architecturaux ont été retenus pour concrétiser cette ambition et structurer le centre-ville : les équipements sont organisés en fonction d'une place publique très ouverte ; la circulation est pensée de façon à séparer les voitures et les piétons, et de façon à ce que les chemins convergent vers la place publique.

La Place publique

Place des rencontres (Marne-la-Vallée), Place des Arts (Cergy-Pontoise), Place de l'information (Évry), les noms que portent les places publiques des villes nouvelles franciliennes sont évocateurs. L'appellation la plus marquée, d'un point de vue symbolique, est bien sûr celle « d'Agora » qui renvoie à la place publique grecque.



Figure 9 : BEI vue de la rue haute - © Réseau des bibliothèques de Cergy-Pontoise.

À Cergy-Pontoise, le Centre Culturel et Administratif et l'Hôtel de ville sont édifiés au point de convergence principal de la ville nouvelle, sur le chemin qui relie le centre commercial des 3 Fontaines et la Préfecture. Le centre-ville n'est pas organisé autour de l'un des équipements majeurs qui le composent, mais autour d'un espace d'accueil et de rencontre : la place des Arts. Il s'agit d'une place centrale, ouverte et abritée par des verrières. Les équipements publics et administratifs, ainsi que quelques bureaux, s'organisent en couronne ouverte, tournée vers le Centre-Gare. Cette disposition préserve le caractère spécifique et l'autonomie fonctionnelle des équipements, dont la bibliothèque. Cependant, elle permet aussi de créer des liens entre les équipements dont la fréquentation et les activités sont voisines. Par exemple, la bibliothèque-discothèque s'ouvre directement sur l'école de musique⁸⁶. L'activité à l'intérieur des équipements est rendue transparente par une architecture qui privilégie le verre. L'escalier qui permet d'accéder au niveau supérieur imite la forme d'un gradin. Les équipements sont desservis par une Rue Haute, qui est aussi une sorte de balcon. Par ces deux éléments d'architecture, gradin et balcon, la place peut se convertir aisément en lieu de spectacle ou de fête. Le flux des passants sur la place devient lui-même objet d'observation et d'animation.

⁸⁵ Interview de Philippe Deslandes, *CREE, Op. Cit.*

⁸⁶ Établissement Public d'Aménagement de Cergy-Pontoise, *Hôtel de ville et Centre André Malraux de Cergy-Pontoise*. Archives du centre de documentation sur l'urbanisme.

Le schéma d'organisation de l'Arche Guédon, à Marne-la-Vallée, comporte de nombreuses similitudes. Une place couverte est édifée au centre du quartier, constituant une halle où peuvent être organisés marchés, animations et spectacles divers. Autour de cette place sont aménagés les principaux équipements qui animent le centre-ville : un café, un petit centre commercial, les équipements culturels, une piscine. Un peu en retrait de la place, on a aussi construit le centre éducatif de l'Arche Guédon. La bibliothèque est l'équipement culturel principal. Elle s'ouvre sur la place des rencontres, qui pourrait constituer un prolongement de son espace d'animation, ou vice-versa. Au centre de la place, on retrouve cette architecture en gradins précédemment évoquée, qui met en scène la fonction d'animation et de spectacle, du centre-ville. L'objectif de cette architecture n'est pas de juxtaposer les bâtiments fonctionnels d'un centre-ville mais de réunir autour d'une place ouverte les équipements qui favorisent le foisonnement de la vie urbaine.



Figure 10 : La place des rencontres, Arche Guédon - © Fonds ATM. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XXe siècle.

Ce principe urbanistique est adapté dans chaque ville nouvelle, de l'Agora au centre de Saint-Bonnet, à Villefontaine. Alexis Korganow, architecte et docteur en urbanisme, propose à ce sujet une analyse intéressante. Il montre que la localisation des équipements dans le centre urbain est liée à leur capacité à accueillir et à réunir des populations différentes :

« Les locaux susceptibles d'être fréquentés par plusieurs types de populations sont placés préférentiellement le long des cheminements principaux en favorisant l'ouverture et l'expansion de ces locaux sur l'« espace public », que ce soit au niveau des halls d'accueil ou au niveau de certaines activités. À l'inverse, les locaux réservés à une utilisation exclusive par un certain type de population sont placés en retrait, tournés vers le parc »⁸⁷.

À ce titre, la localisation des bibliothèques dans toutes les villes nouvelles, dont l'activité est tournée vers le centre de l'animation, la place publique, est un indicateur positif du rôle moteur qui leur est confié par les aménageurs et les élus. Les places publiques n'ont toutefois pas été toutes aussi abouties. Si le centre Simone Signoret s'ouvre toujours, le mercredi matin, sur le marché de Villefontaine (la place ayant gardé son caractère central), à Miramas, ce qui a pu être pensé au départ comme une place publique est aujourd'hui un parking. La différence est très sensible. La médiathèque s'y trouve ainsi, au contraire de toutes les autres villes nouvelles, isolée dans une zone urbaine qui n'est plus caractérisée par sa centralité.

⁸⁷ Korganow, Alexis, « L'heure de gloire de l'équipement intégré : Une forme de centralité en ville nouvelle », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°98, *Les visages de la ville nouvelle*, p. 78.

Circulations

La séparation des cheminements piétonniers et de la circulation routière n'est pas une idée nouvelle. Elle est expérimentée dès le début des années 1960, dans le quartier de la Part-Dieu, à Lyon, dans le quartier du Mirail, à Toulouse, ou encore dans le quartier de la Défense, à Paris. Le principe d'une hiérarchisation des voies est plus ancien et découle de la Charte d'Athènes, rédigée en 1933 à l'occasion des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne. Le Corbusier a été le principal instigateur de cette recherche sur la planification et la construction des villes. L'architecture des villes nouvelles est en partie inspirée de ce courant. Toutefois, on note une divergence fondamentale sur la question du zonage des fonctions dans la ville (habiter, travailler, récréer, circuler). À ce concept de zonage, les urbanistes des villes nouvelles vont substituer l'expérimentation de la notion d'intégration. De façon générale, les villes nouvelles donnent sens à l'expérimentation en systématisant le recours à certains axiomes ou à certaines formes, dont les résultats sont ainsi plus clairement visibles. L'architecture dite « de dalle » ou « sur dalle » en est un exemple. Seul le cas de Miramas fait exception. En effet, le théâtre, l'école de musique et la médiathèque sont bâtis au niveau de la chaussée traditionnelle. Voitures et piétons circulent au même niveau. Un grand parking extérieur facilite l'accès aux équipements culturels ; l'entrée de la médiathèque donne sur la rue.

Ce contre-exemple éclaire la philosophie générale du schéma urbain retenu dans les autres villes nouvelles. L'urbanisme sur dalle consiste à structurer l'espace sur différents niveaux. Le sous-sol est aménagé pour la circulation automobile et les parkings. La surface est réservée au cheminement des piétons. Du point de vue des matériaux, cette architecture requiert l'utilisation du béton armé, ce qui a une certaine incidence sur l'esthétique de ces centres urbains. Par ailleurs, pour qu'une telle architecture fonctionne, une forte densité de logements et d'équipements est nécessaire, ce que visent les programmeurs. Le concept urbain ambitionne de façon évidente l'élimination des nuisances provoquées par la circulation automobile croissante. L'espace piétonnier est ainsi aménagé de façon à être convivial et sécurisant, permettant de « rapprocher piétons et chlorophylle, éloigner piétons et voitures »⁸⁸. L'aspiration à une vie urbaine plus agréable, qui donne une place centrale à la circulation des piétons, et plus particulièrement des enfants, est clairement lisible dans ce choix architectural.

Dans le cas de l'Agora, l'architecture sur dalle a aussi permis une prouesse urbanistique. André Darmagnac, géographe et urbaniste, le montre à l'occasion d'une analyse rétrospective sur les choix opérés à Évry :

« Désormais, les dalles ont souvent mauvaise presse. Mais leur condamnation mérite d'être nuancée, car elles se révèlent adaptées à certaines situations très centrales au cœur des grandes villes, là où d'importants flux de circulations bien établis posent des problèmes de croisements compliqués. Le centre d'Évry lui doit même beaucoup, car sans le principe de superposition, jamais on n'aurait réussi la prouesse de contenir la préfecture, l'Agora, le

⁸⁸ Selon les propos de Jean-Claude Ralite, Établissement public d'aménagement de Lille-Est (EPALE) de 1969 à 1973 lors du Séminaire « Un projet, trois acteurs : l'ingénieur, l'architecte et le paysagiste » le 19 mai 2015 (Ensapl de Lille).

centre commercial, la Chambre de commerce et de l'industrie, la mairie, la cathédrale, l'université...dans un périmètre à l'échelle du piéton »⁸⁹.

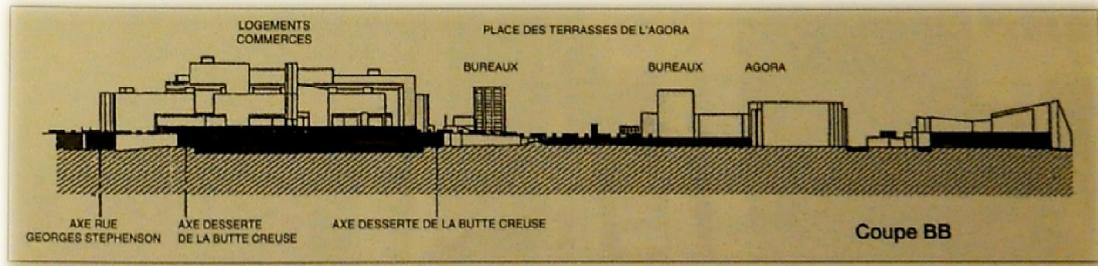


Figure 11 : Plan de coupe de la dalle de l'Agora. Source : colloque « Urbanisme de dalles : continuité et ruptures », Cergy-Pontoise, Sept. 1993.

Effectivement, l'architecture sur dalle sert le dessein des urbanistes de densifier au maximum les centres des villes nouvelles. En outre, elle contribue à créer des lieux d'échanges et de rencontres en facilitant les accès aux équipements. Par exemple, à Cergy-Pontoise, un ensemble de passerelles trace un chemin qui relie le centre commercial, le centre culturel, la Préfecture, les quartiers d'habitations. Pilier de cet ensemble architectural, le centre culturel est au carrefour des chemins piétonniers. L'accessibilité des équipements est facilitée. À Villeneuve d'Ascq, la chaussée haute est un long cordon piétonnier surplombant, par des remblais alternant avec des passerelles, les voies automobiles et le chemin de fer. Elle relie un campus universitaire, des établissements scolaires (école, collège, lycée), la médiathèque, une ludothèque, le théâtre de la Rose des vents, l'hôtel de ville, la station de métro et la gare routière, le centre commercial. Dans les plus grandes des villes nouvelles, les bibliothèques sont toutes construites à proximité des transports en commun : gare routière, station de métro, station de RER. Outre la question de l'accessibilité aujourd'hui centrale, l'architecture sur dalle a toutefois un défaut majeur : en favorisant l'aménagement de rues, de ruelles, de passerelles et de coursives dans un style architectural qui se veut par ailleurs homogène, elle floute les contours des repères urbains, et complexifie l'espace.

Les bibliothèques, objets signifiants dans la ville ?

L'urbanisme prôné dans les villes nouvelles n'est pas sans poser un problème fondamental pour le signalement des premières bibliothèques. Ainsi, plusieurs notes de Pierre Gaillard adressées à Messieurs Lalande et Labouret font état, dès 1974, du problème de visibilité qui touche la bibliothèque de l'Agora, construite à l'intérieur du centre commercial. Il écrit ainsi, le 15 octobre 1974 :

« Il apparaît que dans l'Agora, un escalier masque l'entrée de la bibliothèque qui ne se trouve plus de ce fait intégrée à la place de l'information, mais écartée, cloisonnée. Je me permets de vous demander s'il est encore possible d'aménager un meilleur accès à la bibliothèque de façon que son entrée et ses salles soient visibles depuis la place de l'information »⁹⁰.

⁸⁹ Darmagnac, André, « Une architecture évolutive », *Évry, Moment de vie, Histoires d'architectures*.

⁹⁰ Note de Pierre Gaillard pour M. Lalande, 15 octobre 1974. Archives départementales de l'Essonne : Fonds 1523W 346.

Puis, le 23 mai 1975 :

« Plusieurs personnes me font remarquer non sans raisons que la bibliothèque est très mal signalée dans l'Agora. Je te demande donc de faire étudier par l'agence Richard un panneau rouge éclairable situé à proximité ou en retrait de l'escalier mécanique »⁹¹.

La bibliothèque des Sept Mares a l'avantage d'être signalée par sa tour, surmontée par un carillon mobile et musical réalisé par les frères Baschet. Toutefois, ces éléments n'identifient pas la bibliothèque en tant que telle. Le besoin de concevoir une signalétique adaptée, dans le centre urbain des Sept Mares, est rapidement ressenti :

« Intégration est synonyme de complexité. Il faut pouvoir s'orienter, se repérer dans cette accumulation de locaux imbriqués non spécialisés. À cet égard, il semble que la signalisation soit insuffisante alors qu'elle devrait être spécialement soignée pour rendre le centre plus « lisible ». Il manque aussi un bureau de renseignement commun pour l'ensemble des 7 Mares qui puisse renseigner et guider les nouveaux arrivants vers les services qu'ils recherchent »⁹².

L'hypothèse de concevoir un accueil unique pour l'ensemble des équipements est également évoquée pour l'aménagement de la place de Cergy-Pontoise. Ce service n'a pas été réalisé, ce qui aurait pourtant été un signe de modernité patent et un exemple à interroger. Cette idée fait en effet écho aux « guichets uniques » que l'on envisage aujourd'hui de créer, sur les campus universitaires notamment.

Ce parti architectural d'imbrication des équipements dans un ensemble homogène est toutefois surtout vrai pour les premiers équipements construits dans les villes nouvelles franciliennes et à L'Isle d'Abeau. Il est moins sensible dans le cas de Villeneuve d'Ascq, il ne l'est pas du tout dans celui de Miramas. Ces deux derniers exemples marquent le retour à un certain désir de construire un bâtiment visible et identifiable dans la ville. Cette évolution architecturale aboutit pour les villes nouvelles à la conception de la médiathèque du Canal, à Saint-Quentin-en-Yvelines. Le document de programmation de la médiathèque du Canal et du centre de spectacle, produit par l'EPASQY et le Cabinet Fiszer, en 1989, comporte une partie intitulée « Ville et médiathèque...un enrichissement réciproque ». L'architecte brosse les grandes lignes de son projet :

« Une composition forte se présente à nos yeux : deux places, deux espaces forts et différents reliés par un escalier réellement monumental [...] La médiathèque se situe entre ces deux lieux, entre deux pôles opposés et complémentaires. Premièrement, un panorama surprenant s'ouvre devant les tables de consultation des documents, une vraie ville riche et inachevée. Deuxièmement et en même temps un programme pour la façade intérieure de la médiathèque se précise : créer un cadre équipé et neutre, un découpage

⁹¹ Note de Pierre Gaillard à M. Labouret, 23 mai 1975. Archives départementales de l'Essonne : Fonds 1523W 346.

⁹² Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Direction de l'aménagement foncier et du cadre de vie, *Urbanisme opérationnel et de détail : VN de Saint-Quentin-en-Yvelines, Espaces publics : place et rues pour piétons*. Centre de documentation du musée de Saint-Quentin-en-Yvelines.

plutôt à l'horizontale, modernité exige, renforçant le contraste entre l'équipement haute technologie et une réalité multiple »⁹³.

On comprend d'après ce texte que la médiathèque est conçue comme un trait d'union entre deux centres, mais aussi comme un reflet de l'espace urbain, qu'elle valorise. Le bâtiment en lui-même est pensé pour être visible, reconnaissable, un repère dans la ville, voire un symbole de la modernité de la ville nouvelle.

À l'inverse, l'identité de l'Agora pose question. André Darmagnac jette une fois encore un regard lucide sur son architecture, et ses conséquences :

« À dire vrai, l'Agora d'Évry ressemble un peu à un mythe. Tout un chacun, sur la ville et sur l'agglomération, s'en est approprié le concept et parle de « se rendre à l'Agora » avec une connotation bien précise. [...] Dès lors, pour l'Évryen lambda, se rendre à l'Agora aujourd'hui, c'est avant tout se rendre au centre commercial, alors que la place-même de l'Agora obéit à une localisation précise, aux frontières du monde des commerces, et au cœur des activités de culture et de loisirs qui ont foisonné sur ce site, suite à la longue réflexion menée sur la crise des équipements socioculturels dans la seconde moitié des années 1960 »⁹⁴.

L'intégration, notion qui sera développée dans la partie suivante de notre étude, contraint d'une certaine manière le geste architectural, celui qui peut faire d'un bâtiment l'un des symboles d'une ville. Cette fonction symbolique, les élus tendront par la suite à la conférer de façon plus systématique aux bibliothèques nouvellement construites. Le projet architectural des premiers équipements de lecture publique dans les villes nouvelles met en avant une autre ambition, d'ordre culturel et social : favoriser l'intégration de tous les habitants dans une ville nouvelle, dont l'urbanisme et l'architecture sont pensés pour redonner goût à la vie urbaine, notamment par la densité de son offre culturelle.

L'INTÉGRATION, QUELLES PERSPECTIVES POUR LES BIBLIOTHÈQUES ?

La volonté des villes nouvelles de planifier et de construire, rapidement, des centres urbains qui regroupent tous les services et équipements susceptibles de répondre aux besoins des habitants, s'accorde avec le modèle de l'équipement intégré, dont quelques prototypes ont déjà été inaugurés en France dès la fin des années 1960 : à Yerres (1968), à Istres et à Grenoble. L'innovation urbanistique et architecturale dans les villes nouvelles a été traduite principalement par cette notion d'intégration. Les premières opérations sont menées à Évry, à Saint-Quentin-en-Yvelines, au Vaudreuil et à Marne-la-Vallée, puis dans l'ensemble des villes nouvelles. Il est toutefois remarquable qu'en fonction du contexte, la notion ait été adaptée à chaque ville nouvelle, donnant lieu à des exemples à la fois comparables et singuliers. De ce fait, d'un point de vue architectural, urbanistique et fonctionnel, l'intégration n'a pas modelé un type unique de bibliothèque publique. Elle a permis au contraire d'ouvrir le modèle traditionnel de la bibliothèque à de nouvelles opportunités de services, par le biais des

⁹³ Cabinet Fiszler, EPASQY, *La médiathèque et le centre de spectacle au cœur de Saint-Quentin Ville*, décembre 1989. Archives départementales des Yvelines.

⁹⁴ Darmagnac, André, « Une architecture évolutive », *Évry, Moment de vie, Histoires d'architectures*.

communications fonctionnelles imaginées entre les équipements. Pourquoi, dès lors, un modèle offrant de telles perspectives pour la lecture publique, n'a-t-il pas fait école ? Car non seulement les villes nouvelles semblent de ce point de vue avoir été le terrain d'une expérimentation sans suite mais, qui plus est, la notion d'intégration est aujourd'hui globalement oubliée. Elle a pourtant fait l'objet de multiples recherches. Nous nous référerons en particulier à l'étude d'Alexis Korganow sur la formule de l'équipement socioculturel intégré, menée dans le cadre du programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles.

La notion d'intégration

La notion d'intégration recouvre deux idées principales : la polyvalence des espaces et le regroupement fonctionnel d'équipements, dont la vocation est similaire ou voisine. Plusieurs impératifs définissent un projet fondé sur la notion d'intégration : d'ordre économique, sociologique, architectural ou encore fonctionnel.

D'un point de vue économique, l'intégration est une réponse rationnelle aux problèmes de sous-utilisation de locaux ou d'achats multiples d'équipements similaires. Ainsi, des services techniques peuvent-ils être mutualisés dans le cadre d'un équipement intégré. De même, des espaces peuvent être partagés. Un exemple très fonctionnel est donné par deux bibliothèques de villes nouvelles, qui ont la possibilité de partager leur discothèque avec l'école de musique dont elles sont voisines. À Cergy-Pontoise comme à Miramas, bibliothèque et école de musique ne sont ainsi séparées que par une porte qui, en fonction des horaires d'ouverture des deux équipements, est sensée rester ouverte. Il est notable cependant que ces accès sont aujourd'hui condamnés, pour des raisons d'incompatibilité des usages ou de sécurité.

L'intégration « sociologique » repose sur une conception idéale de l'activité culturelle des habitants. En facilitant les accès aux équipements, qui sont de fait mitoyens, architectes et urbanistes imaginent favoriser les découvertes culturelles et une forme de porosité entre les pratiques. Ainsi, dans le temps de latence compris entre le cours de solfège et l'apprentissage d'un instrument, un enfant peut facilement, en toute autonomie et de façon sécurisée, aller lire une bande dessinée à la bibliothèque. On peut déjà percevoir dans le projet des programmeurs de cette époque la notion de *sérendipité*, très à la mode aujourd'hui. En effet, l'intégration offre l'opportunité de rencontres culturelles fortuites, qui sont elles-mêmes un facteur d'animation urbaine. Le sens social de l'intégration est aussi de rassembler des publics de générations et de milieux sociaux différents en un centre qui propose des activités multiples, non réservées à un groupe en particulier. « De ce point de vue, l'intégration vise non seulement à enrichir les rapports sociaux mais encore à créer des formes nouvelles de relations sociales dont la vie actuelle des villes ne donne peut-être pas l'idée⁹⁵ ».

La forme architecturale de l'intégration associe les notions de polyvalence et de flexibilité des espaces, ce qui suppose aussi que leur usage puisse évoluer dans le temps. L'objectif de l'architecte est donc d'éviter de créer des espaces très spécialisés, que ce soit du point de vue des locaux ou du mobilier. À ce titre,

⁹⁵ « Équipements intégrés et villes nouvelles », *L'intégration des équipements éducatifs et culturels publics en France, Tendances et problèmes*, Colloque du 24 octobre 1979, Yerres, Texte de travail. Archives nationales, Fonds 19910586 5 Équipement.

l'aménagement d'une bibliothèque « intégrée » est forcément problématique, tant ses activités nécessitent, de fait, un niveau de spécialisation important. S'ajoute à cette contrainte celle des normes de construction et d'aménagement fixées par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, dont dépend le versement des subventions de l'État. Elles sont incontournables. L'exemple de la bibliothèque de l'Agora est là encore intéressant. Le conflit précédemment évoqué qui oppose d'une part Pierre Gaillard et la Direction des bibliothèques et de la lecture publique et d'autre part l'agence Richard chargée de l'aménagement intérieur de l'Agora (l'EPA jouant dans ce contexte le rôle d'intermédiaire et de conciliateur) porte sur la taille du mobilier et sa fixité. Dans ce cas, c'est le conservateur et la DBLP qui insistent sur la nécessité de prévoir un mobilier qui puisse être déplacé facilement, voire modifié. Cette demande semble loin d'être une évidence au regard du mobilier traditionnel des bibliothèques publiques. Plus globalement, les règles d'usage d'une bibliothèque sont peu compatibles avec le concept architectural d'intégration. La gestion technique de l'acoustique du bâtiment en est un exemple. On note à nouveau la modernité dont ont fait preuve les programmeurs de ces premiers équipements tant ces questionnements rejoignent ceux des professionnels d'aujourd'hui, concernant l'aménagement des bibliothèques et la manière dont cohabitent et se confrontent les différents usages des publics.

Toutefois, la dimension du concept d'intégration la plus porteuse en termes d'innovation pour les bibliothèques publiques est, selon notre analyse, la dimension fonctionnelle. Les portraits de bibliothèques intégrées présentés dans la partie suivante en seront l'illustration. Nous nous contenterons ici d'explicitier ce qui est entendu par les programmeurs quand ils évoquent les « liaisons fonctionnelles » qui sont au fondement de la politique urbaine d'animation des villes nouvelles. Leur objectif est de regrouper des équipements dont les activités sont similaires et d'affirmer ainsi les relations qui peuvent exister entre eux. Chaque équipement de base, ou équipement dit « support », peut ainsi être utilisé soit pour son activité principale, soit pour une activité secondaire, dont un autre équipement est le support. Par exemple, la bibliothèque peut avoir recours à un auditorium pour concevoir une animation, celui-ci étant géré par ailleurs par l'école de musique, et vice-versa.

Pour conclure ce balayage rapide de la richesse que recouvre le concept d'intégration, il apparaît important de mentionner une problématique soulevée notamment par le fonctionnement des bibliothèques publiques. En effet, tous les personnels interrogés sur l'opportunité que représente cette notion d'intégration pour la bibliothèque dans laquelle ils exercent ont répondu que le principal écueil a été, pour eux, le fait que la temporalité propre à chaque activité n'ait pas suffisamment été prise en compte. En effet, alors que les bibliothèques tendent à une ouverture maximale, tout au long de l'année, le théâtre ou la salle de spectacle auxquels elles sont souvent accolées (c'est le cas notamment à Villeneuve d'Ascq, aux Sept Mares, à Miramas) fonctionnent selon un tout autre rythme, saisonnier. La mise en œuvre d'un projet commun d'animation est fortement contrainte par cette différence de rythme.

Portraits de bibliothèques « intégrées »

Le modèle d'équipement intégré le plus souvent rencontré est celui d'une bibliothèque intégrée à un équipement éducatif. Ce modèle est celui qui est décliné par exemple à Yerres ou à Istres. Les programmeurs poussent plus loin l'expérimentation dans les villes nouvelles, en proposant d'autres modèles

d'intégration. Ainsi, si la bibliothèque de l'Arche Guédon fonctionne encore en interaction rapprochée avec l'équipement scolaire voisin, l'Agora d'Évry est précurseur, avec Grenoble, d'une association étroite entre équipement public et espaces dédiés au commerce. On peut de cette façon dresser une typologie des différents modèles expérimentés dans les villes nouvelles.

Vers une typologie des modèles étudiés en villes nouvelles

Le premier modèle évoqué, d'une bibliothèque intégrée à un équipement éducatif est en partie celui décliné dans le quartier de l'Arche Guédon. En partie seulement car la bibliothèque est insérée plus globalement dans un centre urbain, organisé autour d'une place et d'une halle couverte. Elle voisine ainsi avec une piscine, un centre commercial, un café et un centre d'animation pour les jeunes. Cependant, d'un point de vue architectural, c'est bien avec le collègue mitoyen que l'activité de la bibliothèque est associée : le centre de documentation de l'équipement éducatif est directement relié à la bibliothèque par une cour intérieure, un jardin, réservé uniquement aux usagers de ces deux équipements. Sur ce sujet, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique déclare, dans un document daté du 24 novembre 1970 :

« Il importe par-dessus tout que, tout en étant intégrée dans un équipement éducatif, la bibliothèque garde sa nature de bibliothèque publique et que la population de tout âge et de toute catégorie socioprofessionnelle s'y sente attirée et s'y trouve parfaitement à l'aise »⁹⁶.

Malgré cette mise en garde, la DBLP se montre positive sur ce principe d'intégration. Elle va ainsi jusqu'à revendiquer que « la tâche prépondérante que devrait se donner un système éducatif continu, est l'apprentissage de la lecture et de la bibliothèque. Si l'on admet cet objectif, on peut en déduire le rôle qu'une bibliothèque est appelée à jouer dans un équipement intégré qui se veut un centre d'éducation permanente ». Lors du colloque sur les équipements intégrés, qui s'est tenu à Marly-le-Roi, les 30 et 31 mars 1973, elle précise toutefois qu'elle souhaite voir se diversifier les expériences d'intégration des bibliothèques à des équipements autres que scolaires. Les projets alors en cours à Évry, Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise sont très observés. L'intérêt particulier que la DBLP porte à ces expérimentations a d'ailleurs, semble-t-il, favorisé leur subventionnement.

Le modèle de l'Agora est certainement de ce point de vue le plus innovant car il pose une question restée jusqu'à aujourd'hui quasiment taboue dans la profession en France : comment associer l'activité d'une bibliothèque à celle d'un centre commercial ? En effet, la bibliothèque de l'Agora est édifiée à l'intérieur du centre commercial d'Évry 1. Dans un article intitulé « La bibliothèque et ses consommateurs », Dominique Peignet oppose ce qu'il traduit comme étant une double nature de la bibliothèque : la bibliothèque en tant qu'institution publique et la bibliothèque en tant qu'espace de consommation de biens culturels. Revenant sur son expérience de directeur de l'Agora, il mentionne la réaction d'un collègue alors qu'il s'exprimait dans le cadre d'une journée d'étude organisée par la Bibliothèque Publique d'Information :

⁹⁶ Archives nationales, Fonds 19910406 45 DLL.

« En 1995, j'ai eu l'occasion de m'exprimer, à l'invitation de collègues de la Bibliothèque publique d'information, sur la « dérive commerciale des bibliothèques ». Je dirigeais alors la bibliothèque de l'Agora d'Évry en Essonne, située à l'intérieur d'un vaste centre commercial. Je me souviens d'avoir été accusé par un de mes collègues d'avoir fait de la bibliothèque un supermarché »⁹⁷.

Le principal intérêt de localiser une bibliothèque dans un centre commercial est bien sûr lié à la fréquentation. Les programmeurs font rationnellement le choix de cette implantation afin que l'animation suscitée par le centre commercial rejaillisse sur les équipements culturels et que, par ailleurs, la seule forme d'animation proposée aux habitants ne se résume pas au *mall*, emblématique du modèle américain. De fait, contrairement aux craintes que l'insertion de la bibliothèque de l'Agora dans un centre commercial ne produise des usages qui détournent l'équipement public de sa vocation première, cette « dérive » consumériste n'est pas constatée par les personnels interrogés. Une enquête plus approfondie serait toutefois à mener pour connaître les incidences réelles de cette localisation. Comme l'explique par ailleurs le document de programmation de l'Agora, l'intégration des équipements publics, si elle tend à dépasser une simple juxtaposition, se réalise toutefois dans des proportions variables. En parallèle d'une première forme d'intégration poussée s'est en effet développé un autre modèle dit « de faible intégration ». À Évry, la bibliothèque relève assez naturellement de ce deuxième type d'intégration, comme en atteste la position à la fois délicate mais au fond plutôt confortable de Pierre Gaillard vis-à-vis de la direction de l'Agora, que nous avons évoquée précédemment. L'indépendance de la bibliothèque est ainsi favorisée par le statut du conservateur qui la dirige.

Un autre exemple d'association d'une bibliothèque avec un équipement privé, à visée commerciale, est proposé aux Sept Mares. La Direction de l'Aménagement foncier et de l'urbanisme au Ministère de l'environnement et du cadre de vie, appelle en effet la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines à illustrer les possibilités de complémentarité des équipements publics et privés. Elle affirme à ce titre que « bibliothèque et librairie sont plus qu'un équipement public et un commerce voisins »⁹⁸. Par le regroupement de services et de commerces qui sont liés par un aspect de leur activité, une architecture dite « en grappes » est développée. À Évry, on parle aussi de la création d'une « polythèque », définie comme suit par Marc Coulon, chargé de mission animation dans la ville nouvelle : « extension de la notion de bibliothèque, de photo-ciné-club, à tous les domaines culturels. Cela comprend aussi bien le prêt d'équipements individuels que la fréquentation des œuvres, etc. »⁹⁹. Le concept consiste à réunir et associer tous les locaux ayant trait aux collections de livres, disques, films, diapositives et autres documents, ainsi que des salles diverses pour les consultations, les prêts, les formations. Cette notion aurait presque pu être étendue au commerce de la librairie. Il n'est par ailleurs pas anodin que ce modèle d'association bibliothèque-librairie se retrouve sur deux campus édifiés à la même époque : le campus du

⁹⁷ Peignet, Dominique. La bibliothèque peut-elle survivre à ses consommateurs ?. Bulletin des bibliothèques de France, n° 1, 2005.

⁹⁸ Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Direction de l'aménagement foncier et du cadre de vie, *Urbanisme opérationnel et de détail : VN de Saint-Quentin-en-Yvelines, Espaces publics : place et rues pour piétons*. Archives nationales, Fonds 19910586 5 Équipement.

⁹⁹ Lettre de M. Coulon, Chargé de Mission Animation, à M. le Directeur Général de la société Kodak, 22 janvier 1973. Archives départementales de l'Essonne, Fonds 1776W 264.

Mirail, à Toulouse, et le campus de Bron, à Lyon. Il illustre une tendance des aménageurs à penser de façon globale l'animation d'un centre, en décloisonnant les fonctions. Au colloque de Yerres, cet objectif est clairement exprimé :

« L'intégration des équipements éducatifs et culturels ne pourra pas ignorer ce phénomène. Elle sera conduite, à brève échéance à aborder les problèmes des relations entre les équipements publics et les équipements privés à vocation de loisirs éducatifs et culturels, entre les équipements éducatifs publics et les établissements commerciaux par exemple, qui ont un rôle dérivé d'animation et de culture. [...] Il n'est pas sûr que la complémentarité de ces installations joue spontanément, et que des phénomènes de concurrence ou de domination n'apparaissent pas »¹⁰⁰.

La confusion identitaire mise en avant par André Darmagnac sur ce qu'est vraiment l'Agora : un lieu d'activité culturelle ou un centre commercial, illustre bien le risque exprimé dès 1979 lors de ce colloque sur les équipements intégrés dans les villes nouvelles.

Deux autres modèles peuvent encore être observés dans le cas des villes nouvelles. D'un côté, celui de Cergy-Pontoise et de L'Isle d'Abeau, qui intègre la bibliothèque au sein d'un centre culturel et administratif. C'est le modèle le plus ambitieux en matière d'intégration architecturale et fonctionnelle.

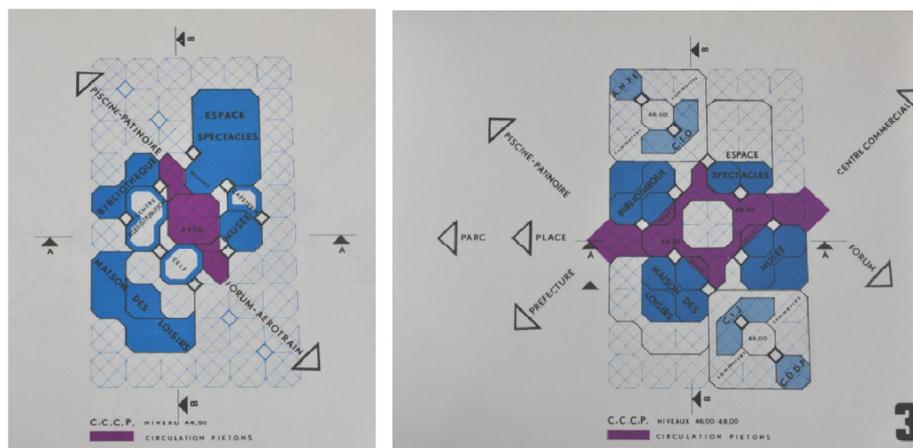


Figure 12 : Diagramme architectural du Centre Culturel et Administratif de Cergy-Pontoise - © Établissement Public d'Aménagement de la VN de Cergy-Pontoise.

De l'autre côté, le modèle illustré par Miramas et Villeneuve d'Ascq, caractérisé au contraire par une faible intégration architecturale, qui consiste plus pragmatiquement en une mitoyenneté des équipements, avec un point d'accès commun. Ceci étant dit, à Miramas, la présence d'un auditorium partagé entre l'école de musique et la bibliothèque reste un élément intégrateur significatif. Dans ces deux cas, la bibliothèque est principalement associée au théâtre voisin et à l'école de musique, toujours selon un principe urbanistique de regroupement de services culturels dont la vocation est proche.

Opportunité des liaisons fonctionnelles

Comme évoqué précédemment, l'innovation la plus intéressante apportée aux bibliothèques publiques par la notion d'intégration est celle des liaisons

¹⁰⁰ *Op. Cit.*

fonctionnelles induites par la modulation architecturale. Du côté des utilisateurs, une satisfaction globale est exprimée, notamment en termes d'accès aux équipements, bien que la signalétique soit généralement défailante dans des espaces imbriqués de façon complexe. La profusion des activités et la qualité des prestations dont ils peuvent bénéficier sont appréciées si l'on en croit les taux de fréquentation élevés les premières années qui suivent l'inauguration des bâtiments.

Le programme de la bibliothèque du centre de l'Arche Guédon prévoit très clairement les liaisons fonctionnelles de la bibliothèque avec « l'extérieur ». Une description assez technique des tâches de collaboration à mener avec La Maison du Temps Libre ou Le Centre de vie enfantine est ainsi énoncée :

« La Maison du Temps Libre : création d'un fonds de livres destiné au « Club du 3e âge », prêt de disques au « Club des Jeunes » ; utilisation du matériel audio-visuel du centre de production, utilisation épisodique de locaux de la « maison des associations ». Le Centre de vie enfantine : gestion des centres de documentation, information des enseignants sur l'édition enfantine »¹⁰¹.

Si ces activités relèvent globalement des missions traditionnelles d'une bibliothèque publique, le modèle de l'intégration facilite visiblement les relations de l'équipement public avec les associations locales. Or le rôle dévolu aux associations est primordial dans le schéma d'organisation de ces premiers centres urbains, l'implication des habitants étant favorisée à travers ces dispositifs.

À Cergy-Pontoise, chaque équipement est localisé dans le Centre Culturel en fonction des liens de complémentarité qu'il entretient avec les équipements voisins. Lorsque deux équipements sont complémentaires, leurs fonctions propres ne s'additionnent pas, mais se multiplient et souvent engendrent des fonctions nouvelles. Ces circonstances favorables ont pu, par exemple, enrichir la programmation de la bibliothèque de l'Agora, de la médiathèque intercommunale de Miramas ou encore de la médiathèque Till L'Espiegle. En effet, ces trois établissements ont été particulièrement actifs pour la mise en place d'expositions d'art ou l'organisation de concerts, comme à Miramas. Cependant, ce dynamisme doit autant à l'intégration, qui facilite les relations entre les établissements culturels, qu'à l'engagement des équipes qui ont porté ces programmes.

Ces expériences ont sans doute été propices à la systématisation des discothèques et des vidéothèques voire, selon les cas, à l'apparition des premières artothèques ou à la création de studio audio-visuels. À Miramas, le programme, très original, prévoit la mise en place d'un espace de restauration, lié de façon fonctionnelle à la bibliothèque. Des auditoriums sont aussi insérés dès ces premiers chantiers dans les bibliothèques : ainsi à l'Arche Guédon et à Miramas. Des espaces spécialisés pour les adultes et pour les enfants sont aménagés, avec une attention particulière portée aux publics jeunes et très jeunes. Curiosité architecturale à Miramas, pour animer l'heure du conte, une cheminée est construite à l'intérieur de la salle dédiée à cette activité. Une certaine polyvalence est ainsi à l'œuvre, qui consiste en un élargissement progressif des compétences et des activités des équipements spécialisés. Cette tendance est particulièrement visible dans le cas des bibliothèques.

¹⁰¹ EPAMARNE, Programme de la bibliothèque de l'Arche Guédon. Fonds ATM, Centre d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Plus globalement, cet enrichissement des missions des bibliothèques tend principalement à renforcer leur fonction d'animation culturelle dans la ville. Les lieux d'exposition sont multipliés, de même que les animations croisées avec d'autres institutions. Déjà, la bibliothèque est portée à sortir de ses murs.

Mise en œuvre de l'intégration

Peut-on exprimer plus clairement que dans le texte qui suit la problématique de la gestion fonctionnelle de l'intégration ?

« L'intégration des équipements implique d'abord une coordination des financements et des projets, ensuite un fonctionnement relativement autonome de chaque ensemble. En effet, elle n'est pas un état de fait mais une pratique. C'est dans le cadre de cette autonomie relative que doivent et peuvent se résoudre les problèmes d'adaptation aux besoins locaux, de coordination des activités, de gestion efficace et rationnelle, malgré les publics différents, la provenance diverse des subventions et des aides, malgré le statut différent des personnels impliqués dans le fonctionnement de ces ensembles. De ce point de vue, l'intégration suppose la mise au point de modèles nouveaux de gestion que la nature même de la législation actuelle rend sans doute assez malaisée, mais qu'il est nécessaire de promouvoir faute de quoi l'imagination des urbanistes, des architectes et des pédagogues ne saurait aboutir à des résultats significatifs¹⁰² ».

On ne peut que souscrire à cette présentation des difficultés et des obstacles auxquels se confronte l'intégration des équipements : inégale probabilité de financement et donc de réalisation des diverses catégories d'équipements, décalage dans le temps des financements, contrainte des contrôles *a priori* et des normes rigides, centralisation extrême des responsabilités.

Dans les faits, l'organisation prévue dans la plupart des villes nouvelles est la suivante : chaque équipement dispose d'un personnel spécialisé qui lui est propre mais fonctionne pour certaines activités avec une équipe d'animation commune. L'exemple de Cergy-Pontoise est peut-être le plus abouti de ce point de vue. L'équipe d'animation coordonne les actions entreprises dans le centre culturel, sans toutefois interférer avec la mission de la bibliothèque, qui est gérée par un personnel spécialisé. Tous les directeurs sont normalement associés au fonctionnement global du centre culturel. Sur ce point, l'entreprise semble avoir globalement échoué. Jean-Philippe Mercier se souvient effectivement d'une réunion de coordination annuelle organisée par l'équipe d'animation de Cergy-Pontoise. Toutefois, le fonctionnement de la bibliothèque a été, dès le départ, marqué par une très forte autonomie. L'intégration n'a que très peu favorisé l'émergence de projets d'animation communs. Le modèle mis en œuvre à Évry est comparable. Un directeur général est nommé par le maire d'Évry avec pour mission d'organiser et de gérer l'animation de l'ensemble de l'Agora. Il dispose ainsi d'un budget et a autorité directe sur certains lieux. Il a pour mission de coordonner les activités de ces lieux avec celles des équipements qui ne dépendent pas de lui. En effet, le théâtre relève d'une association qui a son propre conseil d'administration

¹⁰² « Équipements intégrés et villes nouvelles », *L'intégration des équipements éducatifs et culturels publics en France, Tendances et problèmes*, Colloque du 24 octobre 1979, Yerres, Texte de travail. *Op. Cit.*

et la bibliothèque fonctionne selon l'organisation classique des bibliothèques municipales liées à la Direction de la lecture publique¹⁰³.

La gestion de l'intégration – coordination des activités et des programmes culturels, implication des équipements spécialisés dans les projets qui concernent l'ensemble du complexe – a certainement été le point faible de ce schéma d'aménagement. Très rapidement, les problématiques propres aux équipements spécialisés se sont confrontées aux ambitions globales de l'équipe d'animation. Celle-ci n'ayant pas autorité sur les équipes chargées de la gestion directe des équipements, les équipes spécialisées ont conservé une forte indépendance, inconciliable avec une politique d'animation globale. Les bibliothèques, dotées rapidement d'une équipe professionnelle, dont les activités sont en grande partie techniques et propres aux missions particulières de l'équipement, ont certainement été parmi les institutions les plus difficiles à intégrer. Pourtant, des enjeux similaires – économiques, politiques, fonctionnels – d'intégration de nouveaux usages, de (re)conquête des publics, d'attractivité d'un nouveau modèle, amènent aujourd'hui les professionnels à envisager d'autres modèles de bibliothèques, comme celui du *Learning Center*. L'imbrication étroite recherchée entre les activités d'enseignement et celles du service documentaire ne font-elles pas écho, *mutatis mutandis*, aux expériences menées dans les villes nouvelles ? Les modes de gestion expérimentés alors peuvent-ils constituer une source d'enseignement ?

DÉTAILS D'ARCHITECTURES

Ce trait commun de l'intégration ne s'est nullement traduit par une uniformité architecturale et chacune de ces premières bibliothèques possède son caractère propre. De multiples détails mettent en lumière l'inventivité dont ont pu faire preuve les architectes pour créer des bibliothèques à la fois modernes et attractives.

Ambiances lumineuses et couleurs

La lumière a reçu un traitement architectural singulier dans les villes nouvelles. La verrière de la médiathèque Till L'Espiegle, les baies vitrées de L'Isle d'Abeau ou de Cergy-Pontoise, ont été précédemment citées pour illustrer l'esprit d'ouverture de ces premières architectures. L'ambiance lumineuse imaginée dans le quartier de l'Arche Guédon en est un autre exemple. Une notice technique est ainsi proposée par Bernard Lassus et le Centre de recherche d'ambiances, qui précise :

« Si, pendant la journée, la dominante lumière ne serait qu'une dominante parmi d'autres, en vision nocturne, elle serait nettement prédominante, renforçant ainsi le rôle d'information et d'animation que le centre doit avoir vis-à-vis des quartiers voisins. Son repérage et son approche devraient être facilités de jour comme de nuit »¹⁰⁴.

¹⁰³ Mottez, Michel, Carnets de *campagne, Évry, 1965-2007*, L'Harmattan, 2003.

¹⁰⁴ Lassus, Bernard, Notice d'ambiance lumineuse, Quartier de l'Arche Guédon. Fonds ATM, Centre de documentation de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.



Figure 13 : La place des rencontres, Arche Guédon : Les contrastes lumineux - © Fonds ATM. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XXe siècle.

Par cette méthode, l'architecture du centre est rendue plus lisible. Un langage architectural particulièrement riche est décliné, les nuances lumineuses étant produites tout à la fois par les éclairages, les dénivelllements, les matières, les reflets ou encore les couleurs. Le chemin qui mène des équipements publics aux commerces est mis en évidence, de jour comme de nuit. La lumière sert à l'orientation des usagers et à l'animation du centre.

À Villeneuve d'Ascq, « adossée à La Rose des Vents, la verrière en gradins évoque une serre d'horticulture. La légèreté apparente de la structure constituée de verre et d'aluminium bleu contraste avec l'imposant volume de béton de la grande salle [du théâtre] de La Rose des Vents. Cette cascade de verre permet aux architectes (Martine et Philippe Deslandes) de tirer parti du site et de déployer l'équipement sur cinq niveaux »¹⁰⁵. En 1989, l'Institut français d'architecture décerne à la médiathèque de Villeneuve-d'Ascq le grand prix Imetal Terre et Création qui encourage la recherche et la qualité dans la conception des constructions.

À Cergy-Pontoise, la bibliothèque, comme l'ensemble du centre culturel et administratif, est remarquable par les contrastes ménagés entre le verre et l'acier et par le traitement des couleurs. Georges Pencreac'h et Claude Vasconi ont d'abord proposé quatre teintes principales : rouge, bleu, vert et blanc. Ces propositions ont été présentées à divers groupes : d'une part, aux membres du Comité Syndical, aux administrateurs de l'Établissement Public d'Aménagement, aux représentants du Conseil Général, au corps préfectoral et aux Directeurs départementaux, d'autre part à un large éventail d'usagers d'âges, d'origines et d'intérêts divers. Ils ont pu exprimer leur avis sur le choix des couleurs, leur tonalité. Le rouge a ainsi été finalement exclu de la palette. La démarche entreprise est à ce titre tout aussi expérimentale que le choix architectural¹⁰⁶. Les couleurs sont utilisées à la fois pour créer des relations visuelles entre les différents équipements et pour rythmer les façades. Elles font par ailleurs du centre culturel et administratif un bâtiment identifiable dans la ville, voire l'un de ses symboles, au même titre que la fameuse « tour bleue » de Cergy-Pontoise.

Aux Sept Mares comme à L'Isle d'Abeau, les couleurs ont plutôt été utilisées à l'intérieur de la bibliothèque pour caractériser des espaces confortables, en fonction des usages. Aux Sept Mares, les activités de la bibliothèque sont réparties

¹⁰⁵ Site Internet de la ville de Villeneuve d'Ascq. http://www.villeneuedascq.fr/mediatheque_patrimoine.html, consulté le 26/12/2015.

¹⁰⁶ Établissement Public d'Aménagement de Cergy-Pontoise, *Choix des couleurs du CCA*, 5 avril 1976. Archives départementales du Val d'Oise.

sur différents niveaux. L'étage supérieur a d'abord accueilli la section aménagée pour les enfants. Dans un univers couleur vert pomme, ces derniers peuvent lire, s'allonger ou peindre, faire des travaux manuels dans les ateliers. Au rez-de-chaussée, l'ambiance est plus calme, feutrée, teintée par le mobilier beige et noir et les tables blanches de travail¹⁰⁷. À L'Isle d'Abeau, les huisseries sont colorées à l'intérieur et à l'extérieur du centre Simone Signoret. Comme à Cergy-Pontoise et à Villeneuve d'Ascq, elles rendent l'architecture du bâtiment dynamique et facilement repérable. Le rappel de ces couleurs dans la bibliothèque est un facteur visuel d'intégration dans l'ensemble du centre.



Figure 14 : Médiathèque du Centre Simone Signoret, L'Isle d'Abeau - © Florie Boy, 2015.

Terrasses, patios et jardins : le minéral et le végétal

Les premiers centres urbains des villes nouvelles sont, de façon générale, fortement marqués par un paysage minéral. Philippe Deslandes revendique ce choix aux Sept Mares. Pourtant, la problématique des espaces verts et de la préservation de la nature est prégnante dans le discours des programmeurs. Les campagnes de promotion des villes nouvelles valorisent l'image de « villes à la campagne » ou de « villes paysages ». L'aménagement de jardins, de parcs ou de bases de loisirs contribue à doter les habitants des villes nouvelles d'une bonne qualité de vie. Ainsi, si le centre urbain de l'Arche Guédon est très minéral, il est présenté comme complémentaire de l'espace qui lui est voisin, la base de loisirs de Torcy et ses sept étangs (créés au début des années 1970 pour la ville nouvelle). Le minéral et le végétal sont les matériaux d'une architecture adaptée aux problématiques des villes nouvelles.

La qualité architecturale des premières bibliothèques se traduit par l'aménagement des espaces extérieurs, caractérisés par leur fonction transitoire. À Marne-la-Vallée, la bibliothèque de l'Arche Guédon est reliée au Centre d'Éducation Spécialisé par une cour, aménagée en jardin. Aux Sept Mares, les espaces intérieurs peuvent s'ouvrir sur des terrasses, très minérales, qui sont autant de prolongements possibles des espaces d'animation de la bibliothèque. À Villeneuve d'Ascq, le niveau bas de la médiathèque Till L'Espiegle s'insère dans l'écrin de verdure du forum vert, un parc boisé qui la relie au centre commercial. À l'intérieur même de la bibliothèque, un jardin est créé, que l'on peut surplomber

¹⁰⁷ « Les 7 Mares, Élancourt-Maurepas », VN Saint-Quentin-en-Yvelines, Cree. Archives nationales, Fonds 199105865 - Équipement.

depuis la galerie d'exposition. L'association de la brique, de la végétation et de la verrière, confère au vaste espace central de la médiathèque une grande luminosité. Il s'en dégage une impression de sérénité.

L'architecture la plus ambitieuse en matière d'aménagements extérieurs est celle de la bibliothèque intercommunale de Miramas. Une vaste cour ouverte est édifiée au centre de la bibliothèque. Les usagers peuvent la traverser pour se rendre d'un espace à un autre, ou s'y arrêter et profiter de la coursive, de la végétation et des bassins. De l'intérieur de la bibliothèque, la contemplation est également facilitée par les baies vitrées. Certains bureaux, et un atelier de travaux manuels, donnent eux-aussi sur de petites cours aménagées en jardins. Si, aux Sept Mares ou à l'Arche Guédon, la circulation par les terrasses, les cours ou les jardins n'est pas possible aujourd'hui, ils ont conservé à Miramas leur fonction initiale. Toutefois, l'entretien des bassins a rapidement nécessité beaucoup d'investissement de la part du personnel technique. Ils sont aujourd'hui asséchés et progressivement remplacés par de la végétation.



Figure 15 : Bibliothèque intercommunale de Miramas. © Florie Boy, 2015.

De manière générale, beaucoup d'éléments de ces architectures ont failli et se sont dégradés faute de moyens pour les entretenir. L'évolution des normes de sécurité a aussi joué en la défaveur de ces espaces, qui nécessiteraient d'être adaptés pour pouvoir de nouveau être ouverts aux publics. Ils n'en restent pas moins les témoins d'un souci de qualité architecturale qui visait à rendre les bibliothèques accessibles et le public à l'aise et familier.

Aménagements intérieurs

Cette question transversale a parfois été traitée par petites touches dans les projets étudiés : débat à Évry sur le choix du mobilier, répartition des services dans les espaces (distinction entre espace adulte et espace jeunesse notamment), utilisation des couleurs, luminosité et ambiances. De façon générale, l'architecture intérieure des premières bibliothèques des villes nouvelles privilégie le confort et vise à produire chez les usagers le sentiment d'espaces familiers et quotidiens. En écho à la politique urbanistique globale des villes nouvelles, les bibliothèques sont imaginées pour être des lieux de rencontre, d'échange, de mixité et d'animation. Aux Sept Mares et à Miramas, l'aménagement d'un espace atelier dédié aux travaux manuels constitue une originalité peu reproduite depuis. La présence d'une cheminée dans la salle de l'heure du conte, à Miramas, illustre aussi cette évolution des fonctions de la bibliothèque vers l'animation (bien que cette cheminée n'ait *a priori* jamais été vraiment utilisée, élément de décor plus qu'outil réel d'animation).

Alors que la notion d'intégration tend à limiter le caractère monumental des bibliothèques, deux exemples montrent que ce modèle d'architecture n'a pas été complètement laissé de côté dans les villes nouvelles. Mario Fabre, architecte de la bibliothèque publique intercommunale de Miramas explique ses choix :

« Dans les différentes conversations avec les élus municipaux, ceux-ci à plusieurs reprises ont indiqué qu'il leur semblait indispensable de profiter de la création de cet ensemble pour donner à Miramas un édifice qui ait une certaine « monumentalité ». Cela était un peu en contradiction avec les propos des différents responsables des bibliothèques que j'avais eu l'occasion de visiter, qui souhaitaient que le caractère de celles-ci ne s'apparente pas à un « temple » élitiste, mais que chacun puisse se trouver à l'aise dans un espace plus quotidien »¹⁰⁸.

Cette contradiction est résolue par l'architecte à travers l'aménagement d'espaces différenciés. Ainsi, le volume de la salle de prêts montre l'attention portée au souhait des élus municipaux. Les autres espaces en revanche sont pensés selon une perspective différente, propre à traduire une plus grande convivialité :

« Afin d'affirmer clairement l'effet de monumentalité, on a privilégié les séquences frontales [...]. Par contre, pour ce qui concerne les espaces de la bibliothèque enfants [...], il a été utilisé une trame diagonale, cela signifie que depuis les points principaux d'accès, la perception se fait toujours sur un axe diagonal d'un carré, de manière à donner une certaine richesse visuelle et une certaine fluidité »¹⁰⁹.

Le hall d'entrée et le patio servent alors d'espace de transition entre la salle de prêt monumentale et les autres espaces.

Une certaine impression de monumentalité ressort également de l'espace intérieur de la médiathèque Till L'Espiegle. Comme le sol se situe à un niveau inférieur par rapport à la rue, cette monumentalité est moins visible de l'extérieur qu'à Miramas. L'élévation de la grande salle est accentuée par les piliers ronds en brique qui rythment l'espace. Leur forme, légèrement plus fuselée à mesure que l'on approche du plafond, contribue à cette impression de monumentalité. Au-delà de cette vaste pièce, on retrouve de petits espaces, plus intimes et plus spécialisés.



Figure 16 : Médiathèque Till L'Espiegle, Villeneuve d'Ascq - © Médiathèque de Villeneuve d'Ascq.

Aux Sept Mares, il n'est pas question d'un espace monumental. L'originalité architecturale exprimée par Martine et Philippe Deslandes tient au choix d'un espace hexagonal, accentué par la forme mimétique des piliers qui soutiennent le

¹⁰⁸ Fabre, Mario, « La construction de la bibliothèque de Miramas », Loi du Cosinus. Archives de la communauté d'agglomération Ouest Provence.

¹⁰⁹ Op. Cit.

bâtiment. Ces forêts de piliers, à Villeneuve d'Ascq comme à Saint-Quentin-en-Yvelines, ne sont pas sans poser des problèmes fonctionnels aux bibliothécaires. La disposition des collections est en effet fortement contrainte par cette architecture.



Figure 17 : Gestion des piliers hexagonaux aux Sept Mares - Médiathèque Till L'Espiegle, Villeneuve d'Ascq - © Florie Boy, 2015.

HABITER LA VILLE NOUVELLE DES PIONNIERS AUX HÉRITIERS

Leur création programmée rend les villes nouvelles françaises propices à l'évaluation et au bilan. Un Programme d'Histoire et d'Évaluation des Villes Nouvelles françaises (PHEVN) a été décidé et défini par Lionel Jospin, alors Premier Ministre, dans sa lettre de mission du 30 juillet 1999 à Jean-Eudes Roullier, inspecteur général des finances honoraire. Nous en citons un extrait :

« Les villes nouvelles ont été exemplaires, à plus d'un titre. Elles ont constitué des lieux d'innovation par la recherche permanente de l'équilibre entre l'habitat et l'emploi, par le soin apporté aux équipements publics et à l'environnement, par la promotion d'un art urbain conférant une grande qualité à l'espace public, par de nouvelles formes de coopération entre les collectivités locales et par la mise en place d'une organisation institutionnelle originale et performante, associant durablement l'État à leur développement. [...] Je n'ignore pas qu'elles connaissent aussi des problèmes, témoignages d'erreurs et de maladroites ou contrecoup de la crise. [...] Des intentions initiales de l'aménagement aux réalités de la gestion urbaine et sociale, les détours sont parfois fréquents et les agglomérations nouvelles n'y ont pas échappé »¹¹⁰.

Comme annoncé par cette même lettre de mission, le PHEVN a duré quatre ans, de 2001 à 2005. Il a eu pour objet, trente-cinq ans après les actes fondateurs, « de réunir les éléments descriptifs de l'histoire des villes nouvelles et de mieux comprendre le cheminement de l'œuvre entreprise et ses résultats, avec le souci d'éclairer trois questions : Comment un projet de cette ampleur s'est géré et modifié dans le temps ? Quelle ville, avec qui et pour qui ? Quels enseignements pour la politique de la ville et pour la politique urbaine ? »¹¹¹.

Le bilan des premières bibliothèques conçues pour les villes nouvelles appelle un questionnement analogue. Comment le programme initial a-t-il été géré et a-t-il évolué ? Que sont les bibliothèques des villes nouvelles aujourd'hui ? Quels enseignements peut-on tirer de cette expérience ?

DE LA CONCEPTION À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS

La première bibliothèque conçue dans une ville nouvelle a quarante ans, il s'agit de la bibliothèque de l'Agora, à Évry. Les traces du vieillissement sont sensibles. L'exaltation de la programmation puis de la construction a laissé place aux réalités de la gestion d'un équipement public : suivi des budgets de fonctionnement, entretien des bâtiments, évolution des publics, transformation des services et des espaces, motivation des équipes. Le principe d'intégration, moteur de la politique d'animation des équipements publics dans les villes nouvelles, s'est heurté à la spécialisation technique des personnels, aux intérêts propres à chaque équipement, à leur mode d'administration, aux usages et besoins des publics. Tant et si bien que l'on reproche aujourd'hui, peut-être avec trop de facilité, aux architectes et urbanistes d'avoir conçu des projets « utopiques ».

¹¹⁰ Lionel Jospin, *Lettre de mission à Jean-Eudes Roullier*, 30 juillet 1999.

¹¹¹ Présentation du PHEVN : <http://www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/presentation-r8199.html>

Après l'exaltation... le bilan : dégradations et mutations des premières bibliothèques

Julie Gatineau, directrice de la médiathèque de l'Agora depuis septembre 2015, nous indique qu'un travail sur le projet d'établissement du réseau des médiathèques de l'agglomération Évry Centre Essonne a été initié : « C'est l'occasion pour les équipes de questionner leur environnement et la bibliothèque de l'Agora soulève en effet de nombreuses interrogations : construite en 1975, elle est aujourd'hui vétuste, tant du point de vue du bâtiment que de l'organisation des espaces et appelle à une réflexion sur l'évolution de ses services »¹¹². Renaud Fouldrin est arrivé quant à lui à la tête du réseau des médiathèques en janvier 2015. Son constat est similaire : le bâtiment est daté, le centre commercial est peu exploité en tant que « concentrateur de flux et attraction de publics potentiels pour la médiathèque », la médiathèque est elle-même peu visible dans le centre commercial et de l'extérieur¹¹³. À l'heure actuelle, l'équipe ne dispose pas de statistiques de fréquentation de la bibliothèque, les projets prioritaires sont l'automatisation des prêts et les travaux de rénovation de l'espace jeunesse.

En 2000, Alain Ricco réalise un documentaire qui retrace l'histoire du quartier des Sept Mares¹¹⁴. Un dossier de présentation du projet est conservé au centre de documentation du musée de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le chapitre intitulé « L'Abandon, 1985-1996 » éclaire les causes de la dégradation du quartier qui commence dès le début des années 1980. La première est politique : suite à l'adoption de la loi Rocard, en 1983, quatre villes se retirent du périmètre de la ville nouvelle, dont Maurepas. Le documentaire met en évidence les conséquences de ce retrait :

« Le centre des Sept Mares n'est plus un centre, il devient un quartier périphérique. Maurepas et Coignières ne sont donc plus soumises aux directives de l'EPA et la protection du centre des Sept Mares est levée. Ces deux villes autorisent la construction d'hypermarchés [...] plus facilement accessibles, ce qui accentue le handicap du quartier. La voiture reprend ses droits et l'activité commerciale des Sept Mares subit un sérieux contrecoup ».

Par ailleurs, le décalage s'accroît progressivement entre le nouveau centre-ville de Saint-Quentin-en-Yvelines à Montigny-le-Bretonneux et l'ancien centre des Sept Mares, désormais quartier excentré de la ville nouvelle. Le symbole de la réussite de la ville nouvelle est le nouveau centre, dans lequel la médiathèque du Canal occupe une place dominante. À l'inverse, les Sept Mares sont en déclin. Les élus du SAN, de la mairie d'Élancourt et l'EPA proposent un projet de restructuration, mais celui-ci reste inachevé en 1995 après le changement de majorité municipale de la commune. L'intégration est battue en brèche par une gestion des équipements sans responsabilité clairement édictée et assumée : « Le centre des Sept Mares est « dés-intégré ». Personne n'est responsable : l'EPA reste propriétaire de la dalle, la mairie d'Élancourt a peu de pouvoirs sur les Sept Mares et l'absence de responsabilité qui a été profitable à l'éclosion de l'APASC [l'Association pour la promotion des activités socioculturelles] devient maintenant

¹¹² Entretien par messagerie électronique avec Julie Gatineau, 22 septembre 2015.

¹¹³ Entretien téléphonique avec Renaud Fouldrin, octobre 2015.

¹¹⁴ Alain Ricco, « Les nouvelles Babylones », 1+1 production, Durée : 52 minutes, 2000.

un handicap et accentue le déclin du quartier »¹¹⁵. Les structures sociales et culturelles se dissocient et leur dynamisme périclité.

L'évolution de la bibliothèque du centre culturel et administratif de Cergy-Pontoise est atypique, bien qu'étant également liée aux mutations du statut administratif de la ville nouvelle. L'application de la loi Rocard à Cergy-Pontoise se caractérise par un retour à la logique communale. Le SAN poursuit la gestion des grands équipements culturels hérités de la ville nouvelle. Toutefois, contrairement au Syndicat Communautaire d'Aménagement, il programme et finance à présent des équipements publics qui sont ensuite gérés par la commune concernée, « celle-ci administre alors pleinement ses services et son territoire, passant d'une logique de ville nouvelle à une logique d'agglomération nouvelle qui redonne sa place aux communes dans un principe de gestion municipale »¹¹⁶. Conséquence pour la bibliothèque du centre André Malraux : ses espaces sont divisés en deux, une partie compose la Bibliothèque d'Étude et d'Information, gérée par l'agglomération, l'autre partie constitue la bibliothèque municipale de Cergy, nommée médiathèque de L'Astrolabe. Comme son nom l'indique, les missions de la bibliothèque d'agglomération sont singulières, tournées vers l'étude et inspirées du modèle de la Bibliothèque Publique d'Information. L'insertion professionnelle est au cœur du dispositif. La BEI a également occupé la fonction de tête de réseau pour la gestion du système informatique. Pascal Leray, son directeur actuel, évoque la complexité de ce fonctionnement, le réseau ne bénéficiant pas de structure hiérarchique pour gérer les services communs. Aussi, le projet mené de nos jours par l'agglomération est-il de créer un service distinct de la BEI, chargé de la gestion des services communs à toutes les bibliothèques. Les services de la BEI sont de ce fait en cours de restructuration¹¹⁷. L'intercommunalité a donné naissance à un réseau inhabituel, de coopération entre des bibliothèques municipales et d'agglomération.

Le quartier de l'Arche Guédon fait actuellement l'objet d'un projet majeur de restructuration urbaine porté conjointement par la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée et la Ville de Torcy : « Ce projet ambitieux mené en concertation avec la population, vise à l'amélioration du cadre de vie des habitants tout en ouvrant davantage le quartier au reste de la ville »¹¹⁸. Les enjeux sont multiples : « désenclaver le quartier, l'ouvrir sur son environnement végétal, rénover l'habitat existant, faciliter la mobilité des habitants au sein du quartier, améliorer l'accès aux équipements publics, renouveler l'offre de commerces de proximité ». La bibliothèque en elle-même est peu touchée par ces travaux. Seul le garage du bibliobus a été détruit au cours de l'été 2014. La restructuration de son environnement immédiat témoigne toutefois de la déshérence générale du quartier et de l'échec du projet urbanistique initial. En effet, si les enjeux de la restructuration sont comparables aux objectifs que s'étaient fixés les programmeurs de la ville nouvelle, leur reformulation aujourd'hui tourne visiblement le dos aux idées d'origine.

¹¹⁵ Alain Ricco, *Op. Cit.*

¹¹⁶ Témoignage d'Alain Richard, Sénateur du Val d'Oise, Maire de Saint-Ouen-L'Aumône, « Le retour aux communes, de la ville nouvelle à l'agglomération nouvelle », *Cergy-Pontoise, Formes et fictions d'une ville nouvelle*, Pavillon de l'Arsenal, 2015, p.186.

¹¹⁷ Entretien téléphonique avec Pascal Leray, 2 septembre 2015.

¹¹⁸ Site Internet de la Communauté d'agglomération du Valmaubuée : <http://www.valmaubuee.fr/grands-dossiers/restructuration-arche-guedon/>

La dégradation des équipements est moins sensible dans certaines villes nouvelles de province : la bibliothèque intercommunale de Miramas, devenue la « Médiathèque Intercommunale Ouest Provence » (MIOP), est à la tête d'un réseau dynamique, qui lui vaut d'être régulièrement citée comme référence par les professionnels français. L'artothèque continue de fonctionner avec succès. L'actuelle directrice des médiathèques, Catherine Besson, présente la MIOP comme un « établissement remarquable », son architecture s'étant adaptée aux évolutions des collections et des pratiques¹¹⁹. Les signes du vieillissement sont pourtant présents : l'entretien du patio et des bassins est problématique, ces derniers ont été asséchés et seront certainement reconvertis. Décisions pragmatiques, la cheminée qui ornait la salle de l'heure du conte a été supprimée et la porte qui permet à l'école de musique et à la médiathèque de communiquer est fermée. Le bureau d'origine du prêt, situé dans la salle monumentale de la bibliothèque, est aujourd'hui inadapté à la relation que les professionnels souhaitent établir avec leur public. S'il n'était pas le pilier de la structure architecturale de la salle, peut-être serait-il déjà modifié. La dégradation et la mutation des équipements sont inévitables, de même que leur appropriation par les différentes générations de professionnels et de publics. Elles sont toutefois aussi représentatives, nous semble-t-il, de la transmission en partie défailante de l'héritage des villes nouvelles.

Le bâtiment de la médiathèque Till L'espiègle, à Villeneuve d'Ascq, a connu des difficultés de fonctionnement et d'entretien quasiment dès son ouverture. Marie-Josée Rich se souvient d'un très bel équipement, mais peu pratique¹²⁰ : aujourd'hui encore la verrière est en travaux en raison de problèmes d'étanchéité, les bureaux du personnel sont insuffisants, les espaces sont difficilement aérés et les oscillations de température élevées, la « forêt de piliers », dans la grande salle, complexifie l'installation des collections et du mobilier. Par ailleurs, adossée au théâtre, la médiathèque n'est visible que du côté de la chaussée piétonne. Elle a toutefois fait l'objet de travaux de rénovation conséquents en 2010-2011 : le mobilier, vétuste, a été modifié, le sol, l'électricité et les peintures ont été rafraîchis. Les travaux, menés par Ahmed Faouzi, architecte municipal, ont été couplés à une vaste réorganisation des collections par pôles thématiques. L'installation d'un système complètement automatisé de prêt-retour de documents (solution RFID) et de technologies innovantes ajoute à la modernité de l'offre de l'établissement¹²¹.

À L'Isle d'Abeau, le projet de départ, pour l'édification du centre socioculturel Simone Signoret, était ambitieux. Il réunissait entre autres cinéma, théâtre, médiathèque, syndicat d'initiative. Toutefois, plusieurs tranches de construction ont été programmées et le projet n'a jamais complètement abouti. Céline Keller, directrice du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et Rachel Restivo, directrice de la médiathèque de Villefontaine, brossent un portrait en demi-teinte de la médiathèque : le bâtiment semble ne jamais avoir connu d'âge d'or, contrairement à ceux des autres villes nouvelles¹²². Aujourd'hui, le centre Simone Signoret est en partie vide et l'équipe de la médiathèque n'a pas d'information précise sur son

¹¹⁹ Entretien à Miramas avec Catherine Besson, 11 septembre 2015.

¹²⁰ Entretien téléphonique avec Marie-Josée Rich, 14 octobre 2015.

¹²¹ Site Internet de la ville de Villeneuve d'Ascq : http://www.villeneuveascq.fr/mediatheque_patrimoine.html

¹²² Entretien à L'Isle d'Abeau avec Céline Keller et Rachel Restivo, 14 octobre 2015.

devenir. Progressivement, de nombreux services déménagent et les locaux restent inoccupés, certainement parce que le bâtiment est très consommateur en énergie et nécessite un budget de fonctionnement considérable. Le départ, à la fin de l'année 2015, du centre d'archives de la CAPI signifie la fin d'une collaboration fructueuse pour la médiathèque et accentue son isolement. Le quartier en lui-même, autour du centre Simone Signoret, est en déclin : le taux de chômage est élevé et entraîne la paupérisation des habitants. Cette situation oriente les projets de la CAPI vers le social, au détriment de la culture. Par ailleurs, l'attrait de médiathèques neuves, construites à L'Isle d'Abeau, détourne peu à peu le public de la médiathèque de Villefontaine. Alors que la médiathèque était à la pointe de la modernité dans les années 1980, l'équipe rattrape aujourd'hui le retard accumulé en matière d'informatique et envisage de recentrer sa mission sur des services de proximité, en travaillant avec des partenaires locaux.

La cohabitation mise à l'épreuve

« Les villes nouvelles se croyaient à l'abri de la violence ; elles pensaient avoir réussi le tissu social de la France de demain, une France aux multiples visages. À Évry, riche de sa diversité, de son urbanisme de proximité fait de mixité, de l'importance de ses emplois, de la qualité de ses équipements, de l'offre de mobilité, tout cela semblait être les garants d'un bien vivre ensemble. Hélas la violence est là et bien là. Le poids de la pauvreté accueillie en est probablement le principal virus »¹²³.

L'objectif de notre étude n'est pas de mener une analyse sociologique des publics qui fréquentent les bibliothèques des villes nouvelles. Toutefois, la mixité, le « bien vivre ensemble », la participation des habitants ont été des objectifs fondamentaux de la politique sociale et culturelle des villes nouvelles. Les archives consultées témoignent des difficultés auxquelles cette ambition s'est confrontée. Les bibliothèques n'ont pas fait exception.

Parmi les failles et les lacunes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, Jean-Philippe Mercier cite le fait que, guidés par une vision idéale des rapports sociaux, les programmeurs n'aient pas suffisamment anticipé la question de la sécurité. Dans son souvenir, dès l'ouverture, l'équipe de la bibliothèque a dû gérer des dégradations et des vols ainsi que des agressions entre personnes. Pour expliquer cette situation, il évoque le manque d'emplois, l'isolement provoqué par un habitat non encore relié par les transports en commun, le décalage entre la première offre éducative et de formation de la ville nouvelle (ESSEC, École nationale d'Art, IUT) et les besoins de la population¹²⁴. À Saint-Quentin-en-Yvelines, une série de comptes-rendus de réunions de coordination de la bibliothèque des Sept Mares, datés de 1996 et de 1997, témoigne d'une situation comparable. La réunion du 18 juillet 1996 indique par exemple que l'équipe a suivi une formation spécifique sur l'accueil des publics difficiles. Le compte-rendu du 7 octobre 1997 est plus détaillé. Il décrit en partie la situation vécue et s'attache surtout à formuler des directives au personnel sur la gestion des conflits :

« Les incidents résiduels comme ceux du mois d'août (vols, insultes) sont le fait d'un petit groupe dont la plupart des membres sont identifiés [...]. Les enfants eux-mêmes sont abordables individuellement et capables d'entrer

¹²³ Michel Mottez, *Carnets de campagne, Évry, 1965-2007*, L'Harmattan, 2003, p. 203.

¹²⁴ Entretien à Toulouse avec Jean-Philippe Mercier, 20 novembre 2015.

en relation avec les bibliothécaires, mais retrouvent des comportements nuisibles en groupe. [...] Attention de ne pas confondre nous aussi insécurité et impolitesse ou incivilité : même si certains lecteurs adultes sont très ou trop sensibles, il nous appartient à nous, et non à eux, d'apprécier la nuisance et il ne faut pas espérer faire régner ici des conditions d'études type Bibliothèque universitaire ou Bibliothèque Nationale. [...] Du côté des adultes, il faut aussi de la tolérance dans le partage d'un lieu public. Certains s'excluent d'eux même par refus de la promiscuité. La présence des adolescents est tout aussi légitime que celle des autres publics et l'usage de loisirs l'est autant que l'étude »¹²⁵.

Les comportements agressifs ou violents sont plutôt décrits comme marginaux et la difficulté réside essentiellement, *a priori*, dans la gestion de la cohabitation de publics dont les usages et les besoins diffèrent. Un document intitulé « projet de la médiathèque des Sept Mares (2e semestre 96, 1997, 1998) » précise ainsi les problèmes qu'une rénovation de l'équipement doit résoudre :

« Inadéquation du bâtiment au fonctionnement actuel d'une médiathèque, accroissement d'une population en difficulté ne se contentant pas d'emprunter mais consommant aussi sur place ou utilisant seulement l'espace, présence continue dans l'ensemble du bâtiment de jeunes enfants livrés à eux-mêmes, peu soucieux des règles d'utilisation d'un service public et en danger de marginalisation sociale, montée d'une certaine violence imposant la présence d'un agent de sécurité »¹²⁶.

Une nouvelle répartition des espaces est l'aboutissement de ce constat. À Cergy-Pontoise, la décision de séparer la bibliothèque en deux parties et d'en consacrer une à l'étude a pu aussi être en partie dictée par ce besoin d'offrir deux services distincts à des publics aux usages inconciliables.

Le principe de l'urbanisme sur dalle trouve également là ses limites : aux Sept Mares, « la protection du quartier de l'extérieur est vécue peu à peu comme une fermeture, voire comme un enfermement. Un sentiment d'insécurité se développe [...]. Toute l'utopie sociale qui berçait, dans les années 1970, ce type de projet est peu à peu remise en cause »¹²⁷. Dans les villes nouvelles franciliennes, le schéma d'aménagement urbain favorise l'existence de petits recoins entre les équipements qui, dans un environnement dégradé, permettent l'éclosion de petits trafics et génèrent un sentiment d'insécurité. Comme le dit Alain Ricco dans le texte de présentation de son documentaire sur le quartier des Sept Mares : « L'abandon concourt à la naissance d'une imagerie totalement négative qui devient, dans les fantasmes, un quartier mal famé »¹²⁸.

La fin d'une utopie ?

L'épreuve de la cohabitation est à resituer au regard du projet initial des villes nouvelles, qui était porteur d'un idéal social et urbain et qui s'est confronté à

¹²⁵ Comptes-rendus de réunions conservés aux archives de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

¹²⁶ Ce document, conservé dans les archives de la médiathèque, n'est ni daté ni signé. Il a toutefois visiblement été produit en 1996 par la direction de la médiathèque.

¹²⁷ Isabelle Barikosky, « Le pari de la pré-animation culturelle », *Miroir*, n°8, p. 15. Centre de documentation du musée de Saint-Quentin-en-Yvelines.

¹²⁸ Alain Ricco, *Op. Cit.*

une réalité complexe, qui ne caractérise pas exclusivement les villes nouvelles. Les bibliothèques ont évolué et sont en partie représentatives de l'altération progressive de la politique des villes nouvelles. Néanmoins, elles ont quasiment toutes fait l'objet de rénovations et elles restent aujourd'hui des foyers d'animation dynamiques. Leur modernité, au milieu des années 1970, tient notamment au confort des espaces intérieurs et du mobilier. Cet héritage a subsisté. Au cœur de centres urbains et de quartiers aujourd'hui dépréciés, le modèle actuel de la bibliothèque « troisième lieu »¹²⁹ semble d'autant plus opérant : il offre aux habitants un cadre confortable, calme, animé et chaleureux ainsi qu'un lieu de rencontre et d'échange. La politique d'animation culturelle menée par les bibliothécaires est dans l'air du temps : le réseau des médiathèques de l'agglomération Évry Centre Essonne propose rencontres littéraires, conférences, expositions, lectures, spectacles, projections vidéo, ateliers d'écriture, cafés des langues, ateliers numériques, heures du conte, heure des bébés, temps des maternelles, concerts, tournois de jeux vidéo¹³⁰. Elle s'inscrit également dans le legs des programmeurs des villes nouvelles, qui ont initié cette politique d'animation dès la fin des années 1960.

L'héritage de l'équipement intégré semble en revanche fortement ébranlé. Pour Pascal Leray, directeur de la Bibliothèque d'Étude et d'information, « la disposition des espaces facilite la communication entre les services, ni plus ni moins. Penser qu'intégrer des services dans un lieu commun va favoriser les synergies est une illusion »¹³¹. Même si la proximité des espaces participe d'une ambiance singulière – on peut entendre les répétitions des musiciens dans la bibliothèque – les différents services sont autant de mondes à part. Les enjeux institutionnels sont différents, de même que les rythmes de travail et les rythmes des projets : la bibliothèque fonctionne selon un rythme continu, à la différence du théâtre qui vit selon un rythme événementiel. Le projet architectural semble être en lui-même une vue de l'esprit. Pascal Leray ajoute à ce sujet : « Il ne faut pas négliger complètement les échanges diffus, les hasards des rencontres qui favorisent la communication entre les services, mais il ne faut pas non plus surévaluer l'impact de l'espace sur les comportements ». Pourtant, à Cergy-Pontoise, une nouvelle médiathèque a ouvert en 2013, *Visages du Monde*, qui est également insérée dans un espace multifonctionnel comprenant une mairie annexe, une salle de spectacles, une maison de quartier, une salle de danse, un pôle multimédia, un studio de création, des salles pour les associations et un espace restauration. Dans le champ universitaire, le modèle du Learning Center n'est pas éloigné de cette conception de l'aménagement intégré des espaces et des services. L'objectif n'est-il pas de faciliter les échanges entre enseignement et documentation ainsi qu'avec d'autres services, en construisant un espace centralisateur, un catalyseur ? Faut-il dès lors considérer l'intégration comme un vieux « serpent de mer » ou comme un modèle cohérent et renouvelé, qui se heurte à la rigidité administrative des services concernés ?

Nous avons précédemment évoqué la remise en cause de l'urbanisme sur dalle. Le modèle reste toutefois adapté à des centres urbains très denses, comme le

¹²⁹ Concept popularisé en France par Mathilde Servet, dans son mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur des bibliothèques, ENSSIB, janvier 2009.

¹³⁰ Site Internet des médiathèques de l'agglomération Évry Centre Essonne : <http://mediatheques.agglo-evry.fr/EXPLOITATION/action-culturelle.aspx>

¹³¹ Entretien téléphonique avec Pascal Leray, 2 septembre 2015.

quartier de la Défense. De façon plus générale, on peut interroger le legs des villes nouvelles en matière d'architecture et d'urbanisme. L'inadaptation des bâtiments aux usages actuels et leur vétusté conduit à de nombreux travaux de rénovation. Seulement vingt ans après sa construction, au milieu des années 1990, la bibliothèque des Sept Mares fait déjà l'objet d'un plan de réhabilitation. Elle est de nouveau rénovée en 2001. La médiathèque de Villeneuve d'Ascq a été fermée au public en 2010-2011 pour d'importants travaux de rénovation. L'espace intérieur de la bibliothèque de l'Arche Guédon a aussi connu des modifications et des rénovations. La désertification progressive du centre Simone Signoret interroge l'avenir du bâtiment. Jusqu'à quel point la réhabilitation est-elle possible? Le campus du Mirail, à Toulouse, dont la construction s'achève au début des années 1970 et qui est actuellement intégralement détruit et reconstruit, illustre sans doute le rejet de l'héritage architectural de cette époque, bien que d'autres causes aient pu conduire à cette décision. À travers les qualités et les défauts de leur architecture, les premières bibliothèques des villes nouvelles sont ainsi porteuses d'une mémoire urbaine, à laquelle on tend à tourner le dos.

LA MÉMOIRE DES VILLES NOUVELLES

Entrée dans le droit commun

L'Établissement Public d'Aménagement de Cergy-Pontoise est dissout le 31 décembre 2002. Une communauté d'agglomération de droit commun est constituée en 2004. Cergy-Pontoise perd alors son statut de ville nouvelle. La tutelle de l'État prend fin, les élus des treize communes ont désormais autorité. Au 1er janvier 2001 le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'Évry devient la Communauté d'Agglomération Évry - Courcouronnes - Bondoufle - Lisses. La Ville de Ris-Orangis rejoint la Communauté d'agglomération le 1er janvier 2004. La Communauté change de nom et devient la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne. L'année 2004 marque encore la création de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le SAN du Val Maubuée n'est quant à lui devenu communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée qu'au 31 décembre 2012, l'EPAMARNE continuant d'être actif à ce jour.

Le syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Créé par décret le 11 août 1972, le syndicat communautaire d'aménagement regroupant les communes de Fos-sur-Mer, Istres et Miramas est devenu un syndicat d'agglomération nouvelle en 1984. En décembre 2002, son périmètre a été élargi à trois nouvelles communes : Grans, Cornillon-Confoux et Port-Saint-Louis-du-Rhône. À L'Isle d'Abeau, le 31 décembre 2005 marque l'arrêt de l'opération d'intérêt national qui fixait le statut de la ville nouvelle. La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) est créée le 1er janvier 2007. La ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq fait exception. Le 25 février 1970, un arrêté préfectoral crée la commune de Villeneuve d'Ascq par fusion des communes d'Annappes, d'Ascq et de Flers-Lez-Lille. La médiathèque municipale Till L'Espiegle est inaugurée le 22 septembre 1984 alors que la mission de l'Établissement Public d'Aménagement prend fin le 31 décembre 1983. Villeneuve d'Ascq devient une ville comme toutes les autres, ou presque.

En cinquante ans, les frontières qui définissent les villes nouvelles ont été modifiées et ces dernières ont quitté progressivement leur statut administratif d'exception. Ces changements ont provoqué la naissance de réseaux de lecture

publique aux morphologies diverses, parfois atypiques, comme évoqué dans la première partie de notre étude. Les équipements publics sont empreints de l'identité complexe des villes nouvelles : entre intercommunalité et communes, de quel patrimoine sont-ils dépositaires ? Le fait d'avoir appartenu à une ville nouvelle constitue-t-il un marqueur identitaire pour les bibliothèques, les professionnels et leurs publics ?

Ces questions sont d'autant plus essentielles que le cadre administratif et le territoire des villes nouvelles est de nouveau en cours de mutation. Au 1^{er} janvier 2016, la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne rejoint un territoire de la métropole du Grand Paris. À la même date, le SAN Ouest Provence sera incorporé à la métropole d'Aix-Marseille-Provence, son périmètre constituant un territoire de la métropole. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République affecte, au même titre que toute autre collectivité territoriale, l'organisation administrative des villes nouvelles. Les réseaux de lecture publique, tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui, sont de ce fait amenés à évoluer. Nous avons pu discuter de cette question au mois de septembre avec Catherine Besson, à Miramas. Toutefois, l'étude sur la structure du futur réseau était alors encore en cours. Même si elle est graduelle, l'intégration du réseau des médiathèques du SAN Ouest Provence, dont les services sont très transversaux, annonce des changements en profondeur.

Le patrimoine des villes nouvelles

La fin du statut de ville nouvelle rend nécessaire la constitution d'une mémoire propre à cette histoire urbaine singulière. Lionel Jospin rappelle ce « devoir de mémoire » dans la lettre de mission de Jean-Eudes Roullier, en 1999 :

« L'État invite aujourd'hui les collectivités à prendre, sur ces sites, la pleine responsabilité de leur devenir. Nous avons, à cet instant précis, un devoir de mémoire. Les villes nouvelles doivent témoigner, pour d'autres sites et pour d'autres démarches, de tout ce qu'elles portent d'enseignements et de tout ce qu'elles conservent de novateur »¹³².

Les premières bibliothèques appartiennent à cette mémoire par leur histoire et leur architecture. Ont-elles investi un rôle de transmission de cet héritage ? Le département spectacles et actions culturelles de la régie de l'Agora produit en 1982 un document intitulé « Activités de la bibliothèque, Politique du livre sur la ville nouvelle ». La première partie présente un bilan des activités de la bibliothèque et la deuxième dresse des perspectives de développement pour la période 1983-1990. L'un des volets de ce programme est intitulé « Participation à la Mémoire de la Ville » :

« La jeunesse de la Ville Nouvelle ne saurait nous faire ignorer ou oublier les conditions de sa genèse ; « entrer en mémoire » les éléments du développement historique de la Ville Nouvelle est ici une action de responsabilité collective et publique. [...] L'Agora de la Ville Nouvelle et la Bibliothèque de l'Agora participeront à ces axes de travail. Ils solliciteront des aides pouvant faciliter la gestion de cette mémoire dans trois orientations précises : celle des locaux de stockage, celle des aides financières établies sur

¹³² Lionel Jospin, Lettre de mission à Jean-Eudes Roullier, 30 juillet 1999.

des bases conventionnelles, celle de la mise en place à terme d'un conservateur de la Ville Nouvelle »¹³³.

Nous n'avons pas retrouvé trace des actions qui ont été concrètement engagées par la bibliothèque mais il est intéressant de découvrir que, très tôt, la fonction mémorielle de l'établissement public a été pensée par les animateurs de la ville nouvelle. Toutefois, quand on interroge aujourd'hui les équipes, il est clair qu'elles sont « résolument tournées vers l'avenir », comme l'exprime Renaud Fouldrin¹³⁴. Si quelques témoins de l'histoire des villes nouvelles sont toujours présents et actifs, l'intérêt patrimonial des premières bibliothèques ne va globalement pas de soi, rendu imperceptible notamment par cette dégradation progressive du projet urbanistique et architectural initial. Adapter les bibliothèques aux innovations actuelles est un objectif évident, interroger pour cela les formes successives que l'innovation a pu prendre dans les villes nouvelles l'est naturellement moins. En témoigne en quelque sorte le peu de littérature professionnelle sur l'histoire des bibliothèques des villes nouvelles, en dehors des premiers articles publiés sur le sujet dans le *Bulletin des Bibliothèques de France* au début des années 1970 et de la question particulière de l'intercommunalité. Si le réseau Ouest Provence est régulièrement cité en exemple, le caractère singulier de son histoire est peu connu. La MIOP a toutefois créé une chronologie sur son site Internet qui ancre les médiathèques dans l'histoire de la ville nouvelle.

Élizabeth Auclair, maître de conférences en aménagement à l'Université de Cergy-Pontoise, interroge la définition problématique du patrimoine des villes nouvelles à l'occasion d'un entretien mené pour l'exposition « Cergy-Pontoise, Formes et fictions d'une ville nouvelle ». Sa première analyse porte sur la difficulté que notre société rencontre à appréhender le patrimoine contemporain :

« Du point de vue des urbanistes et des architectes, des anciens de l'Établissement Public d'Aménagement, la grande richesse de cette ville [Cergy-Pontoise], c'est son patrimoine du XXe siècle, c'est son patrimoine contemporain. [...] Je ne crois pas que les habitants qui s'installent dans cette ville viennent pour le patrimoine contemporain ; les gens viennent là pour mille raisons et pas forcément pour celle-là ; du coup, pour beaucoup de gens, patrimoine ne rime pas avec contemporain, c'est un oxymore »¹³⁵.

La situation varie toutefois en fonction des villes nouvelles. Saint-Quentin-en-Yvelines a reçu le label Villes et Pays d'art et d'histoire, attribué par le ministère de la Culture, devenant ainsi la première ville nouvelle mais aussi la première ville de la seconde moitié du XXe siècle à recevoir ce label. La création d'un musée de la ville est aussi significative de la volonté de l'agglomération de valoriser son histoire en tant que ville nouvelle. À Évry, l'association *Mémoires et Avenir de la Ville Nouvelle* a été créée en 1982. Elle a pour objectif de collecter des documents sur l'histoire associative d'Évry, plus particulièrement depuis la création de la ville nouvelle (1965) et de les valoriser par des manifestations¹³⁶. Les conservateurs qui gèrent aujourd'hui les bibliothèques des villes nouvelles ont

¹³³ Régie de l'Agora, « Activités de la bibliothèque, Politique du livre sur la ville nouvelle », 1982. Archives départementales de l'Essonne.

¹³⁴ Entretien téléphonique avec Renaud Fouldrin, octobre 2015.

¹³⁵ Entretien avec Élisabeth Auclair, « Si on n'est plus une ville, qu'est-ce qu'on est ? », *Cergy-Pontoise, Formes et fictions d'une ville nouvelle, Op. Cit.*, p. 263-265.

¹³⁶ Site Internet de l'association : <http://mavn.fr/association/>

également une mission, implicite ou explicite, de conservation et de valorisation de ce patrimoine contemporain. Cette mission est d'autant plus importante qu'elle est en partie stratégique pour l'avenir de ces bibliothèques. La démonstration d'Élisabeth Auclair est éclairante sur la question de l'appropriation du patrimoine des villes nouvelles, en particulier par les élus, pour mettre en scène des villes attractives :

« On sent que depuis le début des années 2000, il faut rompre avec ce passé : on ne veut plus de ville nouvelle, on ne veut plus en entendre parler et on veut presque oublier cette histoire. Sauf que le problème c'est que si on n'est plus une ville nouvelle, qu'est-ce qu'on est ? Même les élus qui voulaient rompre profitaient au final de cette histoire-là : le côté laboratoire urbain, aventure architecturale, etc. [...] On n'est plus dans l'opposition, dans les tensions administratives ou financières, et du coup les gens peuvent revendiquer cela : on va pouvoir valoriser beaucoup de choses, et notamment les personnes qui auront fait la ville et ceux qui l'ont habitée ou qui l'habitent aujourd'hui »¹³⁷.

Les bibliothèques ont une carte à jouer à travers ce nouvel enjeu d'appropriation du patrimoine des villes nouvelles : la valorisation de l'histoire des réseaux de lecture publique est un facteur de lisibilité des services à l'échelle des agglomérations, le caractère patrimonial des architectures redonne en quelque sorte leurs lettres de noblesse aux premiers équipements, l'architecture en elle-même est un marqueur identitaire, un point de repère qui favorise le sentiment d'appartenance des habitants à un territoire singulier.

Les villes nouvelles fêtent leurs anniversaires

Comme leur nom l'indique, les villes nouvelles sont des villes « jeunes ». Si l'on retient la date du schéma d'aménagement de la région parisienne comme date de lancement du programme des villes nouvelles, celles-ci ont fêté leurs cinquante ans en 2015. La programmation dont elles ont fait l'objet les rendant par ailleurs propices aux bilans et aux évaluations, les anniversaires apparaissent comme une forme de communication attractive, auprès des habitants notamment. Les animations et l'esprit de fête que ces anniversaires suggèrent sont en effet un facteur d'appropriation de l'histoire de ces villes. En 2012, à l'occasion des quarante ans de la ville nouvelle, le musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines crée une frise chronologique qui débute en 1968.



Figure 18 : Frise chronologique - © Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.

¹³⁷ Élisabeth Auclair, *Op. Cit.*

La mise en page de cette chronologie est intéressante. En mettant en regard les événements qui ont jalonné l'aménagement de la ville nouvelle et quelques dates historiques ou faits culturels plus ou moins signifiants, le document inscrit l'histoire de la ville nouvelle dans celle de la France et suggère ainsi l'appartenance de Saint-Quentin-en-Yvelines au patrimoine culturel du pays.

La participation des bibliothèques à ces célébrations varie d'une ville nouvelle à une autre. La bibliothèque des Sept Mares a été active, en 2005, lors du trentième anniversaire du quartier. La Direction du Patrimoine et de la Lecture Publique et la médiathèque des Sept Mares ont en effet réalisé à cette occasion une exposition intitulée « De l'école du Parc à la médiathèque d'aujourd'hui : quelques jalons ». Des notes de Monique Pham, premier conservateur nommé dans la ville nouvelle et des articles de presse ont notamment servi à la documentation de cette exposition.



Figure 19 : Flyer de l'exposition - © Archives municipales de Villeneuve d'Ascq.

À Villeneuve d'Ascq, le quarantième anniversaire de la ville nouvelle est également l'occasion de deux expositions, réalisées par les archives municipales, dépositaires des archives de l'EPALE, sans que la médiathèque ait été *a priori* sollicitée. La bibliothèque de l'Université Lille 3 a contribué à la valorisation de l'une des expositions en la recevant en ses murs à l'occasion des quarante-cinq ans de Villeneuve d'Ascq.

La ville nouvelle d'Évry fête ses quarante ans en 2013. À cette occasion, une table-ronde est organisée, qui réunit Jacques Guyard, ancien secrétaire d'État, ancien député-maire d'Évry, Michel Macary, architecte des Pyramides et André Darmagnac, géographe et ancien urbaniste de l'EPÉVRY. La bibliothèque universitaire a participé aux célébrations de cet anniversaire,

mais pas la bibliothèque de l'Agora. D'après Julie Gatineau, l'équipe déplore que la médiathèque n'ait pas été associée à cet événement, elle n'en aurait en effet été informée qu'après coup.

L'exposition « Cergy-Pontoise, Formes et fictions d'une ville nouvelle » a été motivée par le cinquantième anniversaire du schéma d'aménagement de la région parisienne. L'exposition et son catalogue sont très riches d'enseignement sur l'histoire de la ville nouvelle. Le centre administratif et culturel André Malraux est évoqué à travers son architecture notamment. Les bibliothèques ne sont pas étudiées en tant que telles, mais intégrées à l'histoire plus globale des équipements culturels de la ville nouvelle et de sa politique d'animation.

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET VILLES NOUVELLES, LE COMMENCEMENT D'UNE SUITE

L'histoire des bibliothèques universitaires des villes nouvelles est tout aussi intéressante que celle des bibliothèques publiques, bien que très différente. Au-delà de quelques équipements d'enseignement supérieur construits dès le début des années 1970, à Cergy-Pontoise et à Évry en particulier, la programmation des universités dans les villes nouvelles appartient à une autre époque et débute à l'orée des années 1990. Le mémoire d'étude de Philippe Père, conservateur stagiaire, aborde en partie cette histoire en proposant, vingt ans après, un bilan des « bibliothèques des années 2000 »¹³⁸. Nous aborderons la question des bibliothèques universitaires comme une ouverture au terme de notre étude, en identifiant les points de contact entre l'histoire des bibliothèques publiques et celle des bibliothèques universitaires dans les villes nouvelles françaises¹³⁹.

L'enseignement supérieur dans les villes nouvelles

Premiers jalons

Le projet d'implanter des équipements d'enseignement supérieur dans les villes nouvelles est formulé très tôt par les programmeurs. Les auteurs de l'ouvrage *Créer un centre-ville : Évry* font remonter cette intention au schéma directeur d'aménagement de la région parisienne. André Darmagnac, François Desbruyères et Michel Mottez, qui ont tous trois travaillé pour l'EPEVRY, distinguent deux sortes de besoins qui ont rendu la présence d'une université nécessaire à Évry :

« D'une part, le poids de la population du secteur : les quelque 300 000 habitants actuels représentent une importante clientèle potentielle pour des institutions d'enseignement supérieur et d'éducation permanente. D'autre part, pour la solidité de l'organisme qui se structure sur le plan économique et sur le plan social, les instruments de réflexion à haut niveau comme les établissements d'enseignement supérieur sont de la plus haute utilité »¹⁴⁰.

Ainsi, la ville nouvelle d'Évry est-elle, comme ses homologues de la région parisienne et de province, un terrain d'accueil privilégié pour ce type d'équipement. La création des centres universitaires n'a toutefois pas connu la croissance prévue initialement, comme le montre, en octobre 1975, le programme d'action prioritaire pour les villes nouvelles de la région parisienne au VIIe plan :

« La réalisation d'équipements universitaires dans les villes nouvelles revêt un caractère d'urgence pour l'animation des centres et l'effet d'entraînement qu'ils comportent. Au cours du 6e plan, seuls les IUT de Cergy-Pontoise et d'Évry auront été financés ; encore celui de Cergy-Pontoise n'est-il intervenu qu'à la fin de 1975 au titre du plan de soutien à l'économie et celui d'Évry est en voie de l'être. Le Comité restreint du 3 avril

¹³⁸ Philippe Père, *Vingt ans après : les bibliothèques des universités 2000*, Mémoire d'étude DCB, Essib, janvier 2010.

¹³⁹ Le cas de la ville nouvelle des Rives de l'Étang-de-Berre n'est pas traité dans cette partie car l'enseignement supérieur s'est développé dans la métropole Aix-Marseille, sans réalisation d'un pôle spécifique dans la ville nouvelle.

¹⁴⁰ André Darmagnac, François Desbruyères, Michel Mottez, *Créer un centre-ville : Évry*, Éditions du Moniteur, p. 40-41.

1975 a réaffirmé que « seront réalisées strictement dans les villes nouvelles » les constructions nouvelles intéressant les universités et les établissements d'enseignement supérieur »¹⁴¹.

Quelques équipements « pionniers » sont entrepris dès 1973 : Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation nationale, inaugure l'École supérieure des sciences économiques de Cergy-Pontoise tandis que l'Administration des Postes et Télécommunications implante un Institut national de formation de ses cadres administratifs à Évry. Rapidement, la présence de plusieurs équipements de formation supérieure renforce l'attractivité des villes nouvelles. Lionel Engrand, architecte et critique, évoque l'impact positif de l'implantation de l'ESSEC à Cergy :

« Première ville nouvelle à accueillir une grande école, Cergy en récolte d'emblée la portée symbolique. Comme toute institution d'enseignement supérieur dotée d'une réelle notoriété, l'ESSEC diffuse une image positive, active de nouveaux réseaux institutionnels et renforce l'effet recherché de centralité urbaine, dans un registre complémentaire de celui de la préfecture (1970), du centre commercial des Trois-Fontaines et de l'ensemble piscine-patinoire, inaugurés au même moment »¹⁴².

En 1991, Françoise Danset, alors chargée de mission au Conseil général, dresse un panorama très complet de l'offre de bibliothèques dans le Val d'Oise. Elle présente notamment le fonctionnement de la bibliothèque de l'ESSEC qui « reste une bibliothèque privée et n'envisage pas d'offrir l'accès de ses collections et de ses services à d'autres types de public. Cependant, elle travaillera en collaboration avec le Centre Saint Louis et entretiendra des relations avec les futures bibliothèques universitaires voisines »¹⁴³. Si les objectifs fixés aux équipements d'enseignement supérieur sont comparables à ceux de la lecture publique en termes d'attractivité du territoire de la ville nouvelle, leur périmètre est clairement défini et ne favorise pas, *a priori*, la collaboration des équipes. La création d'universités annonce toutefois des modifications en profondeur du paysage de l'enseignement supérieur dans les villes nouvelles.

Universités nouvelles

Comme le montre Lionel Engrand, « cette logique d'attractivité portée par l'enseignement supérieur se concrétisera à une toute autre échelle lors de la création des universités nouvelles au début des années 1990 : l'enjeu passe de l'attractivité d'un centre de ville à celui d'une agglomération »¹⁴⁴. En effet, deux événements ont une répercussion immédiate sur le développement des universités dans les villes nouvelles. Le premier est, en 1989, le lancement par le ministre de l'Éducation Nationale, Lionel Jospin, du plan Université 2000¹⁴⁵. Le deuxième est

¹⁴¹ Préfecture de la région parisienne, Groupe de travail n°13, Villes nouvelles, Présidé par M. Robert Bichet, Programme d'action prioritaire pour les villes nouvelles de la région parisienne au VIIe plan (1976-1980), octobre 1975. Archives nationales, fonds 19910406 47 DLL.

¹⁴² Lionel Engrand, *Cergy-Pontoise, Formes et fictions d'une ville nouvelle*, Op. Cit., p. 104.

¹⁴³ Françoise Danset, *Lire en Val-d'Oise*, rapport au Conseil général du Val-d'Oise, 1991.

¹⁴⁴ *Ibid*, p. 228.

¹⁴⁵ Le plan Université 2000 lancé par Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, a été conçu à la fin des années quatre-vingt (période 1991-1998) pour assurer la démocratisation de l'accès à l'université, pour mieux faire face à la forte croissance annuelle des étudiants et pour participer à l'aménagement du territoire par un rééquilibrage des équipements universitaires dans l'hexagone. C'était un schéma d'aménagement et de développement associant par des

la parution, la même année, du rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires. Ce rapport, qui évalue sans concession la situation des bibliothèques universitaires françaises, est à l'origine d'un profond mouvement de modernisation dont bénéficieront les bibliothèques universitaires des villes nouvelles. Un projet est amorcé dès 1991 à Cergy-Pontoise :

« Une étude de programmation réalisée au cours du premier semestre de l'année 1991 préconise la construction d'une bibliothèque universitaire centrale sur le site des Trois Fontaines, avec deux options : une option maximum de 24000 m² et 3000 places, une option minimum de 18 000 m² et 2000 places - Projets lourds, et financièrement très importants pour lesquels aucune décision n'est prise »¹⁴⁶.

Françoise Danset précise le contexte dans lequel s'inscrivent ces projets : « aucune construction significative n'a été réalisée en France, dans ce domaine, depuis quinze ans - le savoir faire est effacé, d'autant que bien des choses ont changé dans le fonctionnement de l'université, la composition du public étudiant et les techniques documentaires ». La création des premières bibliothèques universitaires dans les villes nouvelles s'annonce dès lors comme un défi et une opportunité d'expérimentation et d'innovation. De fait, sur huit créations d'universités dans le cadre du plan Université 2000, quatre sont prévues dans les villes nouvelles franciliennes (Cergy-Pontoise, Évry, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée) pour désengorger les universités parisiennes dans un contexte de la massification des inscriptions universitaires. Il s'agit dans un premier temps d'accueillir 20 000 étudiants à l'horizon de l'an 2000 dans chaque nouvel établissement, et de desserrer d'au moins 50 000 étudiants les universités du centre de Paris¹⁴⁷.

Les aménageurs de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau se montrent également conscients de cet enjeu, ils projettent à la même époque la création d'une « université nouvelle et performante » :

« Dans le cadre du projet Université 2000, L'Isle d'Abeau envisage : de mettre en place un nouveau type de formations technologiques supérieures avec la création d'un IUT option électronique et d'un Centre d'application technologique ; de retenir les jeunes par des formations solides et un cadre de vie attrayant s'accompagnant de constructions de logements étudiants et de bibliothèques ; de mettre à profit sa situation géographique pour créer une Université Européenne ».

Les ambitions exprimées pour les bibliothèques universitaires sont également élevées, elles annoncent un mouvement de modernisation des espaces et des services pour l'accueil des publics.

Intégration des universités dans la ville

En projetant le schéma d'aménagement des universités dans les villes nouvelles, les programmeurs se montrent cohérents avec leur démarche initiale,

conventions de partenariat les principales collectivités territoriales à l'Etat. Il s'accompagnait d'un plan de financement de constructions universitaires et d'opérations de réhabilitation de locaux. <http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/>

¹⁴⁶ Françoise Danset, *Op. Cit.*

¹⁴⁷ Philippe Père, *Op. Cit.*, p. 18.

d'intégration des équipements publics dans la ville. Des études sur l'inscription des sites universitaires dans les villes nouvelles d'Île-de-France sont ainsi confiées à quatre architectes : Antoine Grumbach pour Saint-Quentin-en-Yvelines, René Gailhoustet pour Évry, Georges Pencreac'h pour Marne-la-Vallée et Yves Lion pour Cergy-Pontoise¹⁴⁸. À Saint-Quentin-en-Yvelines, le site retenu pour l'implantation du pôle principal de l'Université Versailles-Saint-Quentin est intégralement sur le territoire de la commune de Guyancourt, l'axe des boulevards Vauban et d'Alembert servant de limite avec la commune de Montigny-le-Bretonneux :

« Cette situation en lisière du parc des Sources de la Bièvre et en limite du centre ville existant présente un double intérêt : celui de l'Université telle que la conçoivent ses promoteurs et utilisateurs : c'est-à-dire intégrée au cœur d'une cité vivante et dynamique et non enfermée dans un campus plus ou moins périphérique ; et celui de la Ville à qui elle apporte un facteur d'animation culturel, social et économique considérable »¹⁴⁹.

Le site du Parc des Sources de la Bièvre offre à l'Université un cadre et des conditions d'accueil efficaces et attractifs dans un environnement de qualité qui permet à celle-ci de développer une image positive. Il est ainsi prévu que l'ensemble des usagers de l'université, étudiants, enseignants et autres personnels trouvent sur place un centre commercial, une offre de logements diversifiés et de nombreux équipements notamment culturels et de loisirs. En retour, l'université est conçue pour s'ouvrir pleinement à la ville à travers ses équipements, dont la bibliothèque universitaire.

De ce point de vue, les aménageurs tournent résolument le dos au modèle du campus américain, excentré de la ville, qui a connu son âge d'or en France dans les années 1960. Un contre-modèle pour les villes nouvelles, comme le revendique Michel Mottez :

« Dans les propositions que nous faisons, nous mettons bien évidemment en valeur l'idée de l'Université intégrée à la ville, le non campus. Nous pensons que les étudiants seraient plus à l'aise dans un environnement urbain avec des cafés, des cinémas et la meilleure accessibilité par transports en commun. En échange, la vie dans le Centre ne pouvait que s'enrichir de cette présence estudiantine »¹⁵⁰.

La création des universités dans les villes nouvelles franciliennes confirme en quelque sorte, près de vingt ans plus tard, le projet initial des urbanistes et des architectes.

Bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques

L'histoire singulière des villes nouvelles a-t-elle produit des relations plus étroites entre bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques ? Si la création de la Bibliothèque d'Étude et d'Information de Cergy-Pontoise est tournée vers un public atypique, composé de lycéens, d'étudiants ou encore de personnes en recherche d'emploi, les projets menés en collaboration avec la bibliothèque

¹⁴⁸ Cergy-Pontoise, *Formes et fictions d'une ville nouvelle*, Op. Cit.

¹⁴⁹ EPASQY, Université - Deuxième collège, Saint-Quentin - Versailles, Commune de Guyancourt, Cahier des Charges d'Urbanisme, d'Architecture et de Paysage, 25 juin 1997. Archives départementales des Yvelines.

¹⁵⁰ Michel Mottez, *Op. Cit.*, p. 160-164.

universitaire voisine semblent peu développés. Pascal Leray évoque toutefois deux enjeux communs : la répartition des abonnements aux ressources électroniques, qui donne lieu à une rencontre annuelle entre les deux établissements et la perspective d'une stratégie commune à élaborer pour l'accueil du public lycéen. Globalement, la localisation en centre-ville de bibliothèques universitaires facilite les fréquentations croisées des établissements, sans toutefois favoriser une collaboration particulière entre les équipes¹⁵¹.

Pourtant, les programmeurs des bibliothèques universitaires, à Cergy-Pontoise notamment et à L'Isle d'Abeau, se sont intéressés à des modèles de bibliothèques associant dans un même espace bibliothèque publique et bibliothèque universitaire. Le projet étudié par l'EPIDA, à L'Isle d'Abeau, est formulé ainsi :

« Créer un seul équipement qui puisse convenir aux deux publics avec une partie universitaire, une médiathèque publique et un espace commun aux deux (par exemple le multimedia) »¹⁵².

À Cergy-Pontoise, un document intitulé « Cergy-Pontoise, 30 000 étudiants dans la ville » est signé en août 1992 par C. Boscher. Il atteste de la réflexion menée à cette époque pour développer un partenariat entre la bibliothèque universitaire et les bibliothèques municipales. Les exemples de Roanne, où une bibliothèque universitaire est implantée dans la bibliothèque municipale, et de Saint-Etienne où, à l'inverse, la bibliothèque municipale est localisée dans la bibliothèque universitaire, sont particulièrement observés.

Une autre étude est menée sur « les espaces d'accueil [prévus] en vue de faciliter l'intégration des étudiants à l'agglomération nouvelle » de Cergy-Pontoise. La bibliothèque universitaire y est décrite comme « un exemple de lieu symbolique de l'Université [...] au cœur des réflexions à Cergy-Pontoise ». Parmi les propositions de cette étude, on retrouve l'intérêt porté au partenariat bibliothèque publique et bibliothèque universitaire. Pour l'auteur, « l'objectif à Cergy-Pontoise devrait être de créer un réseau de bibliothèques performant » :

« Ce réseau serait animé par une direction unique, réalisant la coordination de la gestion administrative et des acquisitions documentaires au moyen d'un outil informatique unique. Dans ce cadre, les bibliothèques en réseau à Cergy-Pontoise seraient : les bibliothèques du SAN, déjà en réseau, la bibliothèque universitaire, les bibliothèques des grandes écoles »¹⁵³.

Françoise Danset évoque également l'opportunité de développer à Cergy-Pontoise un réseau de bibliothèques universitaires. Toutefois, une intégration au réseau de lecture publique, en lui-même complexe comme nous l'avons précédemment montré, n'a pas abouti.

Si les villes nouvelles ont semblé offrir une opportunité de développement d'un partenariat plus étroit entre lecture publique et bibliothèques universitaires, les objectifs d'intégration et de collaboration que cela suppose se sont de nouveau heurtés aux réalités de fonctionnement et d'usage des équipements concernés.

¹⁵¹ Entretien téléphonique avec Pascal Leray, 2 septembre 2015.

¹⁵² SAN L'Isle d'Abeau, compte-rendu de la commission culture du 27 juin 1996.

¹⁵³ Cergy-Pontoise ville universitaire : Étude des espaces d'accueil en vue de faciliter l'intégration des étudiants à l'agglomération nouvelle, Université Rennes 2 Haute Bretagne, document non daté. Archives du centre de documentation sur l'urbanisme.

Villeneuve d'Ascq : l'université puis la ville

Le contexte de création des campus universitaires de Villeneuve d'Ascq diverge diamétralement de celui évoqué pour les autres villes nouvelles. Car, si dans les villes nouvelles franciliennes ou à L'Isle d'Abeau, le développement de la ville appelle la création d'universités nouvelles, à l'inverse, à Villeneuve d'Ascq, la création de l'université a précédé celle de la ville nouvelle, rendant sa programmation nécessaire. Un premier campus est créé pour la faculté des sciences, hors de la ville de Lille, selon le modèle du campus à l'américaine. Toutefois, les contraintes de cette « exurbanisation » sont rapidement éprouvées par la communauté universitaire qui arrive en 1964 sur un campus en chantier « au milieu des champs de betteraves ».

À l'occasion du quarantième anniversaire de la bibliothèque centrale de Lille 3, Anne Morenvillé revient sur ces années déterminantes pour la naissance de la ville nouvelle :

« En 1965, les étudiants de la faculté des sciences manifestent leur mécontentement, considérant que les conditions difficiles des premières rentrées à la cité d'Annapes ont eu pour conséquence de sacrifier deux générations d'étudiants. Les politiques et les responsables de l'aménagement du territoire redécouvrent l'importance des rapports entre l'université et la ville et un constat s'impose : il faut une ville à l'université. À la même époque émerge l'idée des villes nouvelles en France »¹⁵⁴.

Dès 1964, le principe du transfert des facultés de lettres et de droit est également acquis. Dès lors, « comment un campus, peut-être deux, et en tout cas trois facultés [...] auraient-ils pu rester isolés « à la campagne » ? ». ¹⁵⁵ Pour Arthur Notebart, Président de la Communauté urbaine de Lille, « la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq n'est pas une ville nouvelle comme les autres. Elle est le résultat de la volonté de faire l'impossible pour associer les facultés à la ville ».

Cette volonté d'intégrer les universités à la ville apparaît finalement comme un point commun à l'ensemble des villes nouvelles. À l'opposé du campus scientifique, c'est en effet un forum concentré et étroitement lié à la future ville nouvelle qui est voulu pour ce nouvel ensemble universitaire littéraire et juridique du Pont de Bois. Le modèle du campus américain est ainsi rejeté et l'édification de la ville nouvelle vient compléter un dispositif universitaire jusque là incomplet, fournissant progressivement transports en commun, logements et équipements publics et culturels. Une architecture sur dalle relie symboliquement l'ensemble universitaire littéraire et juridique et le centre-ville de Villeneuve d'Ascq, où seront par la suite bâtis l'hôtel de ville, le théâtre, la médiathèque municipale.

L'architecte Pierre Vago est désigné en 1967 pour mener le chantier de ce nouvel ensemble universitaire et de sa bibliothèque, inaugurés en 1974, soit dix ans avant la création de la médiathèque municipale de Till L'Espiegle. La programmation du campus est lancée alors que la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq n'existe pas encore. Les bâtiments sont groupés autour d'un forum, qui favorise l'animation du campus, les espaces extérieurs et la végétation sont au cœur

¹⁵⁴ Anne Morenvillé, « Une université dans la ville, une bibliothèque dans l'université » : contribution à l'occasion des quarante ans de la Bibliothèque universitaire centrale de Lille 3, 2014.

¹⁵⁵ Guy Baudelle, *Villeneuve d'Ascq, ville nouvelle, un exemple d'urbanisme concerté*, Paris, Ed. du Moniteur, 1984.

du dispositif architectural, l'architecture sur dalle relie les équipements de la ville en privilégiant la qualité de vie des piétons dans le centre urbain. La bibliothèque universitaire en elle-même est un bâtiment carré, d'un volume monumental, dans un style directement hérité de l'architecture fonctionnaliste.

Tout comme les premiers équipements de lecture publique conçus dans les villes nouvelles, le bâtiment de la bibliothèque centrale apparaît aujourd'hui comme dégradé, dans un style architectural qui dénote par rapport aux ambitions de modernité et d'innovation de l'université. Les qualités de l'architecture fonctionnaliste semblent illisibles aujourd'hui, tant les contraintes d'entretien et de fonctionnement sont lourdes à gérer. Le projet de création d'un Learning Center pour l'Université Lille 3 va orienter de façon décisive le destin de cette bibliothèque : réhabilitation ou destruction ?



Figure 21 : À gauche, Bibliothèque Universitaire de Saint-Quentin (inaugurée le 29 mars 2005). À droite, Bibliothèque Universitaire d'Évry-Val-d'Essonne - © Florie Boy, 2015.



Figure 20 : Bibliothèque Universitaire Centrale de l'Université Lille 3. © Anne Morenvillé.

CONCLUSION

L'histoire des premiers équipements de lecture publique programmés, construits et habités dans les villes nouvelles ne s'écrit pas sans quelques difficultés. Si le périmètre du sujet semble *a priori* facile à définir, seules neuf villes nouvelles ayant obtenu ce statut exceptionnel en France, il apparaît rapidement tentaculaire. Des choix ont été faits pour mener cette étude. Un obstacle majeur a d'abord dû être franchi : découvrir et comprendre « le maquis administratif » qui caractérise la programmation et la gestion des villes nouvelles. Retrouver les témoins de la création des premières bibliothèques et les convaincre d'évoquer une histoire qui remonte à plus de quarante ans s'est aussi révélé être une affaire considérable, « de l'eau a coulé sous les ponts ». Enfin, parcourir sept villes nouvelles, et leurs archives, nécessite une certaine persévérance, récompensée par la découverte d'un patrimoine architectural et urbain riche de multiples enseignements.

Les villes nouvelles sont une expérience urbaine, les premières bibliothèques qui y ont été conçues forment un « sujet total ». Nous avons pu questionner la programmation, la construction et la gestion de ces équipements et ainsi pénétrer dans les domaines du politique, de l'administratif, de l'urbanisme et de l'architecture. L'histoire des premières bibliothèques des villes nouvelles s'inscrit par ailleurs à un tournant de l'histoire de la lecture publique en France. L'histoire singulière éclaire l'histoire globale : le contexte de création des villes nouvelles a permis, plus que dans toute autre ville française à cette époque, d'expérimenter des formes et des modèles dont l'influence a été décisive. Les bibliothèques des villes nouvelles n'ont pas été précurseurs d'un nouveau modèle de bibliothèque publique en France. En revanche, elles ont été un concentré d'innovation et d'expérimentation, qui font d'elles encore aujourd'hui des modèles à interroger. Intégration, animation, *multimedia*, informatisation, intercommunalité et participation des publics sont autant de phénomènes qui ont été symboles d'innovation dans l'histoire de la lecture publique. Les bibliothèques des villes nouvelles n'ont l'exclusivité d'aucun d'entre eux mais sont emblématiques de tous. L'énergie et l'inspiration des nombreux acteurs de ces programmes (urbanistes, architectes, élus, habitants, bibliothécaires, etc.) est aujourd'hui en partie oubliée, elles méritent d'être ravivées.

Notre société tourne globalement le dos à l'architecture et au schéma urbanistique des villes nouvelles. En critiquant le caractère utopique de ces équipements, un rejet général s'exprime pour le travail mené par les « pionniers ». Une observation attentive des programmes d'origine révèle toutefois l'idéal social et culturel qui a inspiré cette démarche. L'évolution de notre société rend ce modèle aujourd'hui en grande partie inadapté. Cependant, nos ambitions d'aujourd'hui ne font-elles pas écho, parfois, aux échecs et aux réussites des villes nouvelles ? Cet héritage en cours de transmission nous confronte à un choix : réhabiliter, transformer, adapter ou faire table rase ?

La fin de notre étude est volontairement ouverte sur la question des universités, construites dans la dernière période d'aménagement des villes nouvelles, quasiment comme leur aboutissement. Le commencement d'une suite nécessaire ?

SOURCES

A la demande du Comité d'histoire des villes nouvelles et du Comité d'histoire du ministère de la Culture, Pierre Moulinier publie en 2004 une recension des documents archivistiques relatifs à l'histoire de l'action culturelle dans les villes nouvelles pour la période 1967-1991¹⁵⁶. Cette étude a permis l'identification d'un certain nombre de fonds comprenant des documents d'archives relatifs aux bibliothèques. Une recherche systématique dans les fonds des archives départementales et dans les fonds des archives des communautés d'agglomérations a complété cet inventaire. Dans un certain nombre de cas, des documents sont également conservés dans des centres de documentation spécialisés, tels que le centre de documentation sur l'urbanisme de Cergy-Pontoise et le centre de documentation du musée de Saint-Quentin-en-Yvelines. Enfin, les fonds d'archives des architectes ont été recherchés et, dans la mesure du possible, consultés pour pouvoir dresser un état des sources complet à défaut d'être exhaustif.

Les archives des Directions Régionales des Affaires culturelles n'ont pas été explorées dans le cadre de cette étude. La DRAC Île-de-France aurait entrepris la constitution d'un fonds sur les bibliothèques des villes nouvelles voilà quelques années¹⁵⁷. Toutefois, le travail n'a pas été achevé à ce jour et ce fonds n'est pas consultable.

1. LES ARCHIVES

Centre des archives contemporaines de Fontainebleau

19850599/88 – Fonds d'intervention culturelle

Dossier préliminaire d'avant-projet du centre culturel de Cergy, mars 1972. Programmation qualitative des équipements.

19910406/44 - Direction du Livre et de la Lecture

Politique d'aides à l'emploi de la direction du développement culturel 1982-1983 / Financement des postes de personnel des bibliothèques : aide accordée aux bibliothèques des villes nouvelles d'Évry, Le Vaudreuil, Fos-Étang de Berre, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines, Villeneuve d'Ascq.

19910406/45 - Direction du Livre et de la Lecture

Colloque sur les équipements intégrés, Fiche *Matériaux de travail" (1) : bibliothèques*, Marly-le-Roi, 30 et 31 mars 1973 / Commission interministérielle pour les équipements intégrés, *Les équipements intégrés, note de présentation /* Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique, *Les bibliothèques dans les équipements intégrés : centres éducatifs et culturels /* Direction de la Jeunesse et

¹⁵⁶ MOULINIER, Pierre, Guide des sources archivistiques de l'histoire de l'action culturelle dans les villes nouvelles, Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2004.

¹⁵⁷ Information recueillie auprès de Fabien Plazannet, Chef du département des bibliothèques au Service du livre et de la lecture.

des activités socio-éducatives, *Analyse des principes retenus par le groupe de réflexion sur les Équipements socio-éducatifs (1970) : La participation des usagers*, 15 mars 1973 / Fiches.

19910406/46 - Direction du Livre et de la Lecture

Dossier sur les villes nouvelles 1972-1978 : dossier sur les bibliothèques des villes nouvelles / EPEVRY, *Évry ville nouvelle 10 ans après : recueil de données urbaines*, 2e semestre 1978 / Courrier du ministre de l'Éducation Nationale au Président du Conseil d'État pour l'affectation de personnels d'État dans quatre villes nouvelles / Pierre Gaillard, *Rapport sur les bibliothèques des villes nouvelles*, 1978 / Comptes-rendus de réunions à la Direction du Livre : 27 septembre 1972, 21 janvier 1974, 3 novembre 1978 / Louis Yvert, *Note à l'attention du Directeur des Bibliothèques et de la Lecture Publique*, 27 juin 1972.

19910406/47 - Direction du Livre et de la Lecture

Dossier sur les villes nouvelles 1975-1982 : dossier sur les bibliothèques des villes nouvelles / EPA de Cergy-Pontoise, *Centre culturel : Bibliothèque, Programmation qualitative*, mars 1972 / EPA de Cergy-Pontoise, *Centre culturel : Diagramme de fonctionnement et synthèses, programme spécifique* / EPA de Cergy-Pontoise, *Les champs de la programmation*, septembre 1978 / Préfecture des Bouches du Rhône, *Fos-Étang de Berre, proposition 7e plan*, programme d'action prioritaire villes nouvelles, décembre 1975 / Demandes de subventions d'équipement présentées par les villes nouvelles pour leurs bibliothèques publiques, exercice 1982 / Groupe central des villes nouvelles, *Villes nouvelles de France 1981* / Coupures de presse.

19840342/459 - Ministère de l'équipement, Groupe central des villes nouvelles

EPA de Cergy-Pontoise, *Centre culturel : synthèses, fonctionnement, bilan financier*, mars 1972 / EPA de Cergy-Pontoise, *Centre culturel : bibliothèque, programmation qualitative*, mars 1972 / EPA de Cergy-Pontoise, *Centre culturel : diagramme architectural*, mars 1972 / EPA de Cergy-Pontoise, *Centre culturel : bibliothèque, programme spécifique*, mars 1972.

19910586/5 – Ministère de l'équipement, Groupe central des villes nouvelles

Ministère de l'environnement et du cadre de vie, *Élancourt-Maurepas : Centre des 7 mares*, Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines / EPA de Cergy-Pontoise, « Cergy-Pontoise, bientôt le centre-ville » / Atelier de recherches sur les équipements et l'animation, « Équipements intégrés et villes nouvelles », *L'intégration des équipements éducatifs et culturels publics en France*, Colloque du 24 octobre 1970, Yerres.

Archives départementales du Val d'Oise

1316 W 5 B - CCA / École de musique / Bibliothèque / Maison de loisirs / Aménagement intérieur / Avant-projet.

1087 W 22 A - Centre administratif et culturel / Bibliothèque / Projet / Plan / Subvention / Aménagement.

1540 W 3 M - Place des ouvrages / Bibliothèque / Concours.

1073 W 284 - Centre culturel et administratif / Bibliothèque / Avant-projet / Aménagement intérieur / Avant-projet sommaire / Documentation.

1073 W 282 B - Centre culturel et administratif / Bibliothèque / Étude / Documentation.

1346 W 30 - CCA / Bibliothèque / École de musique / Théâtre / Construction / Présentation du projet / Devis / Contrat d'étude / Avant-projet / Documentation / Note.

1346 W 40 B - Bibliothèque / APS.

1382 W 34 - CCA / Appel d'offres / Correspondance / Concepteur / Programme / CIO / Commerce / ANPE / École de musique / Maison de loisir / Bibliothèque / Centre d'information de la jeunesse / Théâtre.

1556 W 32 C - Centre culturel / Dossier de programmation / Programmation qualitative / Diagramme architectural / Programme spécifique / Présentation de l'étude / Musée : programmation qualitative / Synthèses fonctionnement et bilan financier / Données de base programme spécifique / Programmation qualitative pour le centre de documentation pédagogique, le centre d'information jeunesse, l'espace spectacle, la bibliothèque, la maison des loisirs, le centre de séjour, la halte garderie, le centre de télédistribution, le CIO, les espaces communs et équipements commerciaux.

1701 W 98 - Cergy-Préfecture / Centre culturel et administratif / SAN / Zone sud / Plans-calques / APD (Avant-projet détaillé) / 1975.

Archives départementales de l'Essonne

1522W 266 - EPA d'Évry, bibliothèque 1973-1991.

1522W 272 - EPA d'Évry, projet de bibliothèque 1974-1984.

1523W 346 - Aménagement de la bibliothèque de l'Agora, 1968 à 1980 / Correspondance, notes, pièces jointes, plans (1972-1977).

1523W 1539 - Extension de la bibliothèque de l'Agora 1975-1988.

1523W 1669 - Correspondance avec établissements implantés dans l'Agora, 1973-1977.

1523W 1740 - Gare d'Évry-Courcouronnes, projet de réalisation d'une bibliothèque publique (correspondance, notes 1974) 1974-1988.

1776W 264 - Bibliothèque centrale de prêt de l'Essonne, bibliothèque de la ville nouvelle de l'Agora, projets de réalisation, CR réunions 1969-1972.

1776W 391 - Évry, bibliothèque - document préparatoire, concours Évry 1 (projets, rapport, équipements collectifs et infrastructures, 1972).

1776W 403 - Interventions culturelles dans villes nouvelles, rapport fonctionnement bibliothèques publiques, 1972-1976.

***Archives de la Communauté d'Agglomération d'Évry Centre
Essonne***

Pour une politique d'action culturelle dans le domaine du livre, Agora d'Évry / Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région parisienne, Vol. 23, mai 1971 / Mairie d'Évry, Audit sur la lecture publique à Évry : rapport définitif, janvier 1996 / Coupures de presse : *La Nouvelle du Syndicat Communautaire d'Aménagement*.

Un certain nombre d'ouvrages sur la création de la ville nouvelle d'Évry sont également conservés aux archives de la Communauté d'Agglomération.

Archives départementales des Yvelines

1759W 25201 - Médiathèque des 7 mares.

1759W22572-22586 - Médiathèque des 7 mares, restructuration.

1701W 5455 - Élancourt, programmation d'une bibliothèque centre documentaire, dossier de suivi des subventions du SCAAN.

1701W 5024 - Élancourt, quartier des sept mares, étude de la gestion de la bibliothèque: notes.

***Archives de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin
en-Yvelines***

429W 7 - Élancourt-Maurepas, 1972 - 1979 centre documentaire des 7 Mares / médiathèque, construction : plans (1972), marché EPA n°244/75 (CCSP) : pièces écrites, réception (1975), travaux de chauffage, marché EPA n°165/75 (Sulzer) : pièces écrites, réception, plans (1974-1977), mobilier, appel d'offres, subvention : notes, plans (1974-1976), agrandissement : notes, correspondances, plans (1978-1979).

476W 8 - Médiathèques 1994-2003 / Inauguration de la médiathèque des 7 Mares (février 2001).

513W 5 - Élancourt, Bibliothèque des 7 Mares, 1976-2000 / rapports annuels/historique : notes (1976-1985) / cambriolage, dégâts des eaux : notes, correspondances, rapports d'intervention (1976-1996) / Élancourt, Médiathèque des 7 Mares, fonctionnement : comptes-rendus de réunions de coordination (1996-1998) / comptes-rendus de réunion (1998-2000) / ateliers de lecture à haute voix : notes, comptes-rendus (1998).

804W 3 - Médiathèques brochures et plaquettes / Objets publicitaires : sacs plastiques des médiathèques, marques-pages des médiathèques / Parcours, la lettre des médiathèques n° 1 juin 1994 / Les médiathèques : calendriers bibliobus (Trappes, Cressely, Magny-les-Hameaux, Élancourt la Clef de Saint-Pierre, Montigny-le-Bretonneux) septembre à décembre 1996 / Prospectus et dépliants des médiathèques.

938W 1 - Réseau des Médiathèques : 1989-2008 / Données chiffrées : Résultats totaux de l'enquête inscriptions (1989) / La lecture publique à Saint-

Quentin-en-Yvelines (1989) / Dépenses par an et par habitant en fonctionnement pour les bibliothèques (1989) / Données chiffrées des bibliothèques de Guyancourt, Magny-les-Hameaux et Voisins-le-Bretonneux (1989) / Rapport annuel 2002 des Bibliothèques Municipales / Direction du Patrimoine et de la Lecture Publique : bilans 1989-2007 / Tableau prévisionnel des actions culturelles dans les Médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines (1998) / Organigrammes Bibliothèques des 7 Mares et Georges Brassens (1989) .

72W 14 - Saint-Quentin-en-Yvelines : étude sur « la gestion des équipements culturels et la politique culturelle communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines » par des élèves du Centre de Formation des Personnels Communaux (1988) .

72W 17 - Montigny-le-Bretonneux, Quartier de la Gare, Médiathèque : 1987-1990 / voyages d'étude : correspondance, programme, délibération (1988) / étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une gestion technique centralisée par la SOREIB (1988) / rapport du cabinet Fiszer « la médiathèque et le centre de spectacle au cœur de Saint-Quentin Ville » (1989) / étude « les attentes des habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines en matière de médiathèque publique » par l'ARSEC (1988) / projet déposé par Ausia (1987) / plans du marché (1990).

72W 18 - Montigny-le-Bretonneux, Quartier de la Gare, Médiathèque : 1984-1990 / demande de subvention : délibération / avant-projet sommaire / plans / note explicative / note de sécurité / note de sécurité incendie / promesse de cession de terrain / plan pluriannuel de financement et d'engagement budgétaire / organigramme théorique et tableau des charges moyennes en personnel (1988) / examen du dossier par l'architecte conseil du SAN (1988) / pose de la première pierre (1989) / notices de sécurité (1988) / présentation : rapports, notes, brochure (1984-1985) / plans dont localisation par rapport aux autres équipements et dessins (1985-1990) / photos (1989) / mise en place : planning, frais de personnel, organigramme, répartition des stations de travail (1986-1988).

72W 19 - Montigny-le-Bretonneux, Quartier de la Gare, Médiathèque : 1977-1998 / revue de presse (1989-1992) / fiche technique, parti architectural, plans (1988) / comptes-rendus de réunions (1986-1989) / correspondance et rapport (1977 ; 1984-1990) / délibérations et décisions (1984-1989) / propositions pour la préfiguration de la médiathèque du quartier gare par le réseau des médiathèques publiques (1990) / budgets prévisionnels (1988-1989) / documents financiers : récapitulatifs, correspondance (1988-1990) / Lecture publique à Saint-Quentin-en-Yvelines : rapport comparatif de 1988 à 1998.

451W 10 - Rapports annuels à la Direction du Livre et de la Lecture (Ministère de la Culture (1976 - 2000) / Bilans : chiffres (1989 - 1999), réseau (1989 - 1997), développement de la Lecture Publique (1989 - 1993) / Accueil et stagiaires de l'ENSSIB : rapport de stage « La qualité de l'accueil à la Médiathèque du Canal » (1999), Brochure « Les Médiathèques » (s.d) / Fonctionnement interne du Réseau des médiathèques : récupération des documents empruntés (1992 - 1996), tarifs : réflexion (1996) / action culturelle / guide des procédures / organisation des réunions (1996) / centre Athéna à Trappes : agents de médiation (2001) / règlement intérieur (1996) / Communication interne, projet d'action pour l'amélioration : notes, sondages, comptes-rendus de travail, guide des procédures, bilan de l'existant (1998 - 2000).

451W 11 - Développement de la Lecture Publique : 1988-2001 / prêt inter-bibliothèque (2000) / politique de lecture publique (1989 - 2001) / charte de la gestion des collections (1998 - 2001) / nouveaux supports (1995 - 1997) / rapport des élèves du CNFPT, école des cadres territoriaux « accès au réseau des médiathèques » (1995) / Étude ARSEC : « les attentes des habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines en matière de médiathèque publique » (1988 - 1989) / Étude AMC3 « les attentes du public de la médiathèque du Canal » (1999).

Archives de la Communauté d'Agglomération du Valmaubuée

Articles de presse / Échos des villes nouvelles de la région Île-de-France, octobre 1978 Marne-la-Vallée / *Le développement potentiel des publics, par l'action culturelle, des médiathèques de villes nouvelles. Le cas du réseau des médiathèques du Val Maubuée*. Adriane Gontié. Mémoire de M1. Juin 2015. Université Sorbonne-Nouvelle / *Développer la culture en ville nouvelle. Noisiel, à Marne-la-Vallée, du projet des villes nouvelles à aujourd'hui*. Vincent Dumas. Master SHS Histoire. Université Paris-Est Marne-la-Vallée / Audit bibliothèques de la VN, Émergence.

Archives du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Ouest Provence

208W 697 - Avant-projet sommaire pour la décoration de la bibliothèque / Supplément de prix pour l'acquisition de terrains d'assiette de la bibliothèque / Dossier de travail concernant le réseau de bibliothèques sur le Syndicat Communautaire d'Aménagement (1975) / Attribution d'une subvention pour l'acquisition de livres exercice 1979 / Acquisition du terrain d'assiette / Création d'une bibliothèque dans le cadre du centre socio-éducatif / Avant-projet et demande de subvention pour la réalisation d'une bibliothèque ; avant-projet sommaire pour la construction : architecte Fabre (1978) / Actualisation du plan de financement de la bibliothèque / Dossier de consultation d'architectes (1978) / Avant-projet et demande de subvention pour l'équipement mobilier / Avant-projet sommaire et demande de subvention pour l'équipement informatique de la bibliothèque / Correspondance (1982-1985).

Archives de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

28W 035 - Plan local d'insertion / Études réalisées par Citydesign (Grenoble) sur la ville nouvelle : architecture en ville nouvelle à l'Isle d'Abeau, quartier Saint Bonnet à Villefontaine / Commission culture : CR.

1W 070 - Commissions du SCANIDA.

47W 021 - Centre Simone Signoret à Villefontaine T2 Médiathèque APD / Marché forum T6 1983-1987.

47W 024 - Villefontaine Centre Simone Signoret, plans DOE / T2 Médiathèque / Pièces de marché 1984-1987.

187W 2 et 3 - Plans du Centre Simone Signoret.

156W 03 - Politique culturelle 1981-1985.

156W 01 et 04 - Animations.

Fonds EPANI - Pour une politique coordonnée d'action sociale, culturelle et éducative sur le périmètre de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau en faveur de la population immigrée 1976 / ZAC du centre de Saint Bonnet, équipements sanitaires sociaux et culturels 1981 / Maîtrise conception et mise en œuvre de projets culturels mémoire 1994 / Espace social et ville nouvelle / Architectures en ville nouvelle de l'Isle d'Abeau (une fiche sur le Centre Simone Signoret où est située la médiathèque) 1994.

Archives municipales de Villeneuve d'Ascq

Fonds de l'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est - Concours / Construction de la médiathèque / Inauguration / Plans / Articles techniques et articles de presse.

Centre d'Archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Fonds ATM (Atelier de Montrouge)

162 Ifa 1021/1 - Programme global. 1973-1975.

162 Ifa 615/1 - Dossier de la bibliothèque. Mars 1976-février 1979.

162 Ifa 1043/1 - Correspondance classée chronologiquement. 1974-1982.

162 Ifa 1043/2 - Correspondance avec les maîtres d'ouvrage et les entreprises classée chronologiquement. 1974-1978.

162 Ifa 1060/1 - Aménagements intérieurs de la bibliothèque, du restaurant, du centre sportif et de la discothèque : dossier de plans et pièces écrites. 1977-1979.

162 Ifa 807/7 - Vues du bâtiment achevé. Vues de la place centrale. Vues extérieures et intérieures, notamment des entrées, gymnase, piscine, bibliothèque, amphithéâtres.

Fonds LE COUTEUR

187 Ifa 5/6 - Articles. 1968-1980.

Fonds DAU (Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme)

133 Ifa 101/4 et 133 Ifa 1010/3 - Documentation et archives concernant Mario Fabre et ses réalisations.

133 Ifa 80/3 et 133 Ifa 1007/3 - Documentation et archives concernant Philippe et Martine Deslandes et leurs réalisations.

133 Ifa 245/1 - Documentation et archives concernant Pencreac'h et Vasconi et leurs réalisations.

2. ARCHIVES CONSERVÉES PAR LES BIBLIOTHÈQUES

Médiathèque des Sept Mares

Dossier de préparation de l'exposition pour les trente ans des Sept Mares, comprenant notamment des notes de Monique Pham / Articles de presse / Présentation de la lecture publique en ville nouvelle, 1982 / Bilan d'activités de la

médiathèque / Les médiathèques, Saint-Quentin-en-Yvelines, SAN / Dossier de présentation du documentaire d'Alain Ricco « Les nouvelles Babylones », 1+1 production / Médiathèque des Sept Mares, Élancourt, Programme, Service urbanisme programmation, octobre 1995 / Projet de la médiathèque des Sept Mares (2e semestre 96, 1997, 1998).

Médiathèque du Centre Simone Signoret, Villefontaine

Articles de presse / Discours à l'occasion de la pose de la première pierre / Courriers de lecteurs / Documents de communication / Programmation, Médiathèque de Saint Bonnet, L'Isle d'Abeau, 8 janvier 1981 / Synthèse des différentes réunions et comptes-rendus concernant la bibliothèque de Saint-Bonnet/ Comptes-rendus de réunions / Compte-rendu des visites effectuées à Meylan et à Grenoble le 20 janvier 1981 / Correspondances (notamment avec la Direction du Livre).

3. ÉTUDES, RAPPORTS, DOCUMENTS TECHNIQUES CONSERVÉS DANS LES CENTRES DE DOCUMENTATION

Centre de documentation sur l'urbanisme, Cergy-Pontoise

Centre culturel. Dossier préliminaire d'Avant-projet. Dossier technique. Établissement Public d'Aménagement de Cergy-Pontoise. Cergy : EPA Cergy, 1972 / Interaction (L') ville-équipement en ville nouvelle : réception et adaptation de la formule de l'équipement socioculturel intégré. Étude. Meehan, Tricia, Orillard, Clément. École Nationale Supérieure D'architecture de Paris Malaquais, Laboratoire architecture culture société. Paris : HEVN, 2005 / Équipements (Les) et services des villes nouvelles : atlas , niveaux d'équipements comparés, synthèse - janvier 2004. Étude. Menighetti programmation. Paris : PHEVN, janvier 2004 / Lire en Val d'Oise. Rapport. DANSET, Françoise. Cergy : Conseil Général du Val d'Oise, 1991 / Cergy-pontoise, 30 000 étudiants dans la ville. Rapport. Boscher, Christophe. Cergy : EPA Cergy, 1992 / Cergy-pontoise, ville universitaire. Étude des espaces d'accueil en vue de faciliter l'intégration des étudiants à l'agglomération nouvelle. Étude. Boscher, Christophe, Établissement Public Aménagement V.N. Cergy-Pontoise, Université Rennes-2. Cergy : EPA Cergy, 1992 / Charte culturelle (de Cergy-Pontoise). Rapport. Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Cergy-Pontoise. CERGY-PONTOISE : SAN-Cergy, 1989 / Centre culturel. Rapport. EPA Cergy-Pontoise. Cergy : EPA Cergy, 1971 / Ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Centre culturel et administratif.. Étude de gestion. Société d'études techniques et économiques. Paris : Setec, 1977 / Centre culturel. Pré-animation globale. Cergy-pontoise. Ville nouvelle. Rapport. EPA Cergy-Pontoise. CERGY : EPA Cergy, 1972 / Atlas des équipements et des services (1). Fichier des équipements et des services (2). Ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Rapport. EPA Cergy-Pontoise, Secrétariat général villes nouvelles, Direction Régionale Équipement Île-de-France, Menighetti programmation. SOPHIA-ANTIPOLIS : Menighetti programmation, 1996.

Centre de documentation du musée de Saint-Quentin-en-Yvelines

Articles de presse / Articles de revues techniques en urbanisme et architecture / Transcription d'un entretien avec Martine Deslandes à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Sept Mares, réalisé par Julie Guiyot-Harrold et Isabelle Barikosky, conservatrices du patrimoine / Rapport d'enquête médiathèque les Sept Mares, 1990 / Rapport d'évaluation sur la lecture publique à Saint-Quentin-en-Yvelines réalisé par Philippe Peytavin de Garam.

BIBLIOGRAPHIE

FAIRE L'HISTOIRE DES VILLES NOUVELLES

Achelgi, Marc. *Jeunesse d'une ville : Évry ville nouvelle, Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses*. Adef, 1984.

Billiard, Isabelle. *Programme interministériel d'Histoire et d'Évaluation des Villes Nouvelles françaises (2001-2005) : Rapport final*. Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Novembre 2005.

Brissy, Yves. *Les villes nouvelles : le rôle de l'État et des collectivités locales*. Nancy, Berger-Levrault, 1974.

Bruant, Catherine (dir.), Blain, Catherine. *Formes urbaines en villes nouvelles : enquête bibliographique sur les sources écrites*. Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, juin 2003.

Chalas, Yves (dir.). *L'Isle d'Abeau : De la ville nouvelle à la ville contemporaine*. Paris, La documentation française, 2005.

Engrand, Lionel, Millot, Olivier. *Cergy-Pontoise : Formes et fictions d'une ville nouvelle*. Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2015.

Étienne Claire, Girard Julie. « Ville nouvelle de Val-de-Reuil . Un patrimoine en devenir ». *Histoire urbaine* 3, n° 20, 2007, p. 77-100.

Girard, Vincent. *C'était la ville nouvelle : Récit de la fondation de Cergy-Pontoise*. Paris, Édition Somogy, EPA Cergy-Pontoise, 2002.

Guyard, Jacques. *Évry ville nouvelle 1960-2003 : La troisième banlieue*. Paris, Espaces Sud, 2003.

Hirsch, Bernard. *L'invention d'une ville nouvelle*. Paris, Presse des Ponts et Chaussées, 2000, d'après des carnets rédigés en 1975.

Leimdorfer, François. *Dire les villes nouvelles*. Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 2014.

Merlin, Pierre. *L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles*. La Documentation française, 1982.

Merlin, Pierre. *Les villes nouvelles en France*. Paris, PUF, 1991.

Merlin, Pierre, Choay, Françoise (dir.). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. PUF, 2000, p. 886.

Mottez, Michel. *Carnets de campagne : Évry 1965-2007*. Paris, L'Harmattan, 2002.

Murard, Lion, Fourquet, François. *La naissance des villes nouvelles : Anatomie d'une décision (1961-1969)*. Paris, Presses des ponts et chaussées, 2004.

- Roullier, Jean-Eudes. « Les villes nouvelles françaises et l'innovation ». 2000, n°24, janvier 1973.
- Sabrié, Marie-Lise. *Saint-Quentin-en-Yvelines, histoire d'une ville nouvelle*. Cliomédia, 1993.
- Theulé, Frédéric. *Intercommunalité et gouvernement d'agglomération en ville nouvelle : Le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines 1965-2004*. Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Loïc Vadelorge, Université Paris XIII, 2011.
- Vadelorge, Loïc. *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*. Paris, Édition le Manuscrit, 2005.
- Vadelorge, Loïc (dir.). *Gouverner les villes nouvelles*. Programme interministériel d'Histoire et d'Évaluation des villes nouvelles, Manuscrit Université, 2006.
- Vadelorge, Loïc (dir.). *Jean-Eudes Roullier : Un pionnier des politiques de l'espace urbain*. Paris, La Documentation Française, 2011.
- Vadelorge, Loïc. *Retour sur les villes nouvelles : une histoire urbaine du XXe siècle*. Paris, Creaphis Éditions, 2014.
- Voldman, Danièle (dir.). « Les origines des villes nouvelles de la région parisienne (1919-1969) ». *Les cahiers de l'IHTP*, n°17, décembre 1990.

CONSTRUIRE LES VILLES NOUVELLES

- Amouroux, Dominique, Sarramon, Christian. *Bâtiments publics : Une nouvelle génération*. Paris, Éditions du Moniteur, 1979.
- « Bâtiments publics, monumentalité ou convivialité ». *Technique & Architecture*, n° 352, février-mars 1984, p. 44-148.
- Blain, Catherine. « L'Atelier de Montrouge et le Vaudreuil », *Ethnologie française*, 2003/1 (Vol.33), p. 41-50.
- Baudelle, Guy. *Villeneuve d'Ascq, ville nouvelle, un exemple d'urbanisme concerté*. Paris, Éditions du Moniteur, 1984.
- Bourgeois, Denis, Goulet, Patrice. « Les architectes et la couleur : Exemples contrastés ». *Archi-créé*, n°171, mai-juin 1979, p. 94-103.
- « Centre culturel et administratif de Cergy-Pontoise ». *Archi-créé*, n°171, mai-juin 1979, p. 98-103.
- « Le Centre des Sept mares ». *Création et Recherches Esthétiques Européennes*, n°45, décembre 1976.
- Chatin, Catherine. *Neuf villes nouvelles : Une expérience française d'urbanisme*. Paris, Dunod, 1975.
- Collectif. *Cergy-Pontoise : Vingt ans d'aménagement de la ville, 1969-1989*. Paris, Éditions du Moniteur, 1989.

Darmagnac, André, Desbruyères, François, Mottez, Michel. *Créer un centre-ville : Évry*. Paris, Éditions du Moniteur, 1980.

Draussin, Yves. *Saint-Quentin-en-Yvelines : Le centre-ville 1973-2003, une épopée urbaine*. Paris, L'Harmattan, 2013.

Duthilleul, Jean-Marie, Martinand, Claude. *Guide de l'architecture dans les villes nouvelles de la région parisienne*. Paris, Hachette, 1979.

Fourcaut, Annie, Vadelorge, Loïc (dir.). « Villes nouvelles et grands ensembles », *Histoire urbaine*, n°17, décembre 2006.

Korganow, Alexis, Meehan, Tricia, Orillard, Clément. *L'interaction ville-équipement en ville nouvelle : Réception et adaptation de la formule de l'équipement socio-culturel*. Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, atelier IV, Architecture, formes urbaines et cadre de vie, Paris, septembre 2005.

Korganow, Alexis. « L'heure de gloire de l'équipement intégré : Une forme de centralité en ville nouvelle ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n°98, Les visages de la ville nouvelle.

Langereau, Éric. *L'État et l'architecture 1958-1981 : Une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001.

Longuet, Jacques (dir.). *Évry : moments de vie, histoires, architecture*. Paris : Edition Acatos, 1997.

Lucan, Jacques. *L'Architecture en France : 1945-2000*. Paris, Éditions du Moniteur, 1991.

Shong, Bokshub. *Concours et production architecturale : le cas d'Évry*. Institut d'urbanisme de Paris, 2003.

Ostrowesky, Sylvia. *L'imaginaire bâtisseur : les villes nouvelles françaises*. Paris, Librairie des Méridiens, 1983.

Tilliette, Bruno (dir.). *Un nouvel art de ville : 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*. Paris, Éditions Autrement, 1985.

HABITER LES VILLES NOUVELLES

Baecque, Antoine (de). « La vie en ville : Cergy-Pontoise, architecture-fiction », *Libération*, 29 mars 2002.

Barikosky, Isabelle. « Le pari de la pré-animation culturelle ». *Miroir*, n°8, 1996.

Debarre, Anne, Mory, Pascal. *Habiter à Saint-Quentin-en-Yvelines : Entre utopie et tradition*. Paris, Somogy, 2002.

Guiyot-Corteville, Julie, Perlès, Valérie, Vadelorge, Loïc. *L'art dans les villes nouvelles : De l'expérimentation à la patrimonialisation*. Versailles, Éditions Artlys, 2010.

Lefebvre, Bénédicte, Rautenberg, Michel. *Utopies et mythologies urbaines à Villeneuve d'Ascq*. Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010.

Léger, Jean-Michel. *Les villes nouvelles d'Île-de-France : Images sociales et identité*. Rapport pour le Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, mars 1997.

Léger, Jean-Michel. *Les villes nouvelles : Atlas statistique 1968-1999*. INSEE/PHEVN, 2004.

Mory, Pascal, Debarre, Anne. *Habiter à Saint-Quentin-en-Yvelines: entre utopie et tradition*. Somogy, 2002.

Vadelorge, Loïc (dir.). *L'action culturelle dans les villes nouvelles*. Paris, La documentation française, 2005.

Vadelorge, Loïc (dir.). *Habiter les villes nouvelles*. Programme interministériel d'Histoire et d'Évaluation des villes nouvelles, Manuscrit Université, 2006.

Vermeersch, Stéphanie (réd.). *Le projet socio-urbain des villes nouvelles, expérimentation et obsolescence. Étude réalisée à la demande du Programme interministériel Histoire et évaluation des villes nouvelles*. Paris, LOUEST, 2005.

LES VILLES NOUVELLES DANS L'HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES

« La lecture publique en France ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 3, 1968 [consulté le 04 décembre 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001>>.

Bertrand, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

Bertrand, Anne-Marie. *Bibliothèques territoriales : identité et environnement*. Paris, Éditions du CNFPT, 1999.

Bertrand, Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1999.

Bertrand, Anne-Marie. *Les publics des bibliothèques*. Éditions du CNFPT, 1999.

Bertrand, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2002.

Bertrand, Anne-Marie, Bettega, Émilie, Clément, Catherine. *Quel modèle de bibliothèque ?* Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2008.

Bisbrouck, Marie-Françoise. *La bibliothèque dans la ville : Concevoir, construire, équiper*. Paris, Éditions du Moniteur, 1984.

Carroux, Hélène. *Architecture et lecture : les bibliothèques municipales en France, 1945-2002*. Paris, Éditions A. et J. Picard, 2008.

Garrigoux, Alice. *La lecture publique en France*. Paris, La documentation française, 1972.

Ministère de la culture, Département des études et de la prospective. *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles*. Paris, Ministère de la culture et de la communication, 1998.

Petit, Christelle. « Une artothèque à la bibliothèque ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 2015.

Poulain, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*. Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la librairie, 1992.

Poulain, Martine (dir.). *Les bibliothèques publiques en Europe*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2007.

LES BIBLIOTHÈQUES DES VILLES NOUVELLES

Andissac, Marie-Noëlle. *Quels réseaux de lecture pour quels territoires ? Le cas particulier des villes nouvelles de la périphérie parisienne*. Mémoire d'étude DCB, ENSSIB [en ligne], 1995 [consulté le 22 juillet 2015]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61538-quels-reseaux-de-lecture-pour-quels-territoires-le-cas-particulier-des-villes-nouvelles-de-la-peripherie-parisienne.pdf>>.

Association des amis des bibliothèques publiques de la Ville nouvelle d'Évry. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 7, 1974 [consulté le 22 juillet 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1974-07-0370-008>>.

Danset, Françoise, François, Édith et Louis, Pierre. « Les construits des années soixante-dix font le bilan ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 1985 [consulté le 23 juillet 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-01-0018-002>>.

Debrion, Philippe. « La médiathèque du Canal à Saint-Quentin-en-Yvelines ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 2, 1994 [consulté le 24 juillet 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-02-0031-005>>.

Debrion, Philippe. « Bibliothèques et villes nouvelles ». *L'observatoire des politiques culturelles*, n°19, été 2000, p. 29-30.

Debrion, Philippe. « Intercommunalité et bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 3, 2001 [consulté le 22 juillet 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0060-009>>.

Deslandes, Philippe. « Centre des sept mares, bibliothèque. Ville nouvelle de St Quentin en Yvelines ». *Recherche et architecture*, 4e tri., n°32, 1977.

- Faure, Patrick. « Une bibliothèque de lecture publique automatisée : Miramas ». *Bulletin d'information de l'ABF*, 1983.
- « La lecture publique dans les villes nouvelles de la Région parisienne ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 7, 1974 [consulté le 22 juillet 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1974-07-0355-002>>.
- Gaillard, Pierre. « La bibliothèque de l'Agora de la ville nouvelle d'Évry ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 5, 1976 [consulté le 22 juillet 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1976-05-0205-001>>.
- Massuard, Alain. « Bibliothèques et villes nouvelles » : communication faite au Congrès de Mâcon, 7-8-9 juin 1974 [consulté le 22 juillet 2015]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/54396-bibliothèques-et-villes-nouvelles.pdf>>.
- Peignet, Dominique. « La bibliothèque peut-elle survivre à ses consommateurs ? ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2005.
- Père, Philippe. *Vingt ans après : les bibliothèques des universités 2000*. Mémoire d'étude DCB, Enssib, janvier 2010.
- Poulain, Martine. « Les étudiants et les bibliothèques à Cergy-Pontoise ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 3, 1995 [consulté le 24 juillet 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0070-005>>.
- Quételart, Baptiste. *Transparence pour la lecture publique : L'étude de la médiathèque centrale de Villeneuve d'Ascq. Entre désacralisation de l'équipement public et identité de la commune*. École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, 2014-2015.
- « Transparences pour la lecture publique ». *Techniques et architecture*, n°352, février-mars 1984, p. 82-86.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 - PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES VILLES ET AGGLOMÉRATIONS NOUVELLES.....	106
ANNEXE 2 - ENTRETIENS MENÉS DANS LE CADRE DE NOTRE ÉTUDE	109

ANNEXE 1 - PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES VILLES ET AGGLOMÉRATIONS NOUVELLES

Données extraites du site <http://www.legifrance.gouv.fr/>

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

(Art. 44 (I) : Dispositions de coordination - Dispositions applicables à compter du 1er janvier 2017 - Abrogation de la loi 70-610 du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles et la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles)

Décret n° 2005-1710 du 28 décembre 2005 considérant comme terminées les opérations de construction et d'aménagement de l'agglomération nouvelle de L'Isle-d'Abeau

Décret n° 2002-1542 du 24 décembre 2002 considérant comme terminées les opérations de construction et d'aménagement de l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines

Décret n° 2002-1541 du 24 décembre 2002 considérant comme terminées les opérations de construction et d'aménagement de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise

Décret n° 2002-1539 du 24 décembre 2002 portant dissolution de l'Établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines

Décret n° 2002-1538 du 24 décembre 2002 portant dissolution de l'Établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise

(Abrogation du décret n° 69-358 du 16 avril 1969 portant création, par application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise)

Arrêté du 25 avril 2002 relatif à la composition du comité du programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises

Décret n° 2001-905 du 3 octobre 2001 considérant comme terminées les opérations de construction et d'aménagement de l'agglomération nouvelle du nord-ouest de l'étang de Berre

Arrêté du 20 février 2001 instituant le comité du programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises

Décret n° 2000-1294 du 26 décembre 2000 portant dissolution de l'Établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle d'Évry et transfert de ses droits et obligations à l'agence foncière et technique de la région parisienne

(Abrogation du décret n° 69-356 du 12 avril 1969 portant création, par application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle d'Évry)

Décret n° 2000-813 du 28 août 2000 considérant comme terminées les opérations de construction et d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry

LOI n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État

Décret du 28 juin 1984 portant révision du périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle d'Évry et modification des limites territoriales des communes de Courcouronnes, Évry et Ris-Orangis et des cantons d'Évry et Ris-Orangis

Décret n° 83-1185 du 27 décembre 1983 portant dissolution de l'établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est

(Abrogation du décret n° 69-326 du 11 avril 1969 portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est)

LOI n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles

(Seuls demeurent en vigueur les art. 39 et 40 relatifs aux personnels des agglomérations nouvelles, et l'art. 42 qui modifie l'art. 3 de la loi n° 81-880 du 25 septembre 1981)

Arrêté du 29 novembre 1973 portant création d'un syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry

(Application de l'art. 5 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Décret du 9 mars 1973 portant création de l'agglomération nouvelle d'Évry
(Application de l'art. 3 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Arrêté du 26 décembre 1972 portant création d'un syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle de L'Isle-d'Abeau

(Application de l'art. 5 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Arrêté du 21 décembre 1972 portant création d'un syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines

(Application de l'art. 5 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Arrêté du 18 décembre 1972 portant création d'un syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle du Nord-Ouest de l'étang de Berre

(Application de l'art. 5 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Arrêté du 18 décembre 1972 portant création d'un syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise
(Application de l'art. 5 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Arrêté du 14 décembre 1972 portant création du syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée-Val-Maibuée
(Application de l'art. 5 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Décret n° 72-770 du 17 août 1972 portant création, par application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

Décret du 11 août 1972 portant création de l'agglomération nouvelle du Nord-Ouest de l'étang de Berre
(Application de l'art. 3 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Décret du 11 août 1972 portant création de l'agglomération nouvelle du Vaudreuil
(Application de l'art. 3 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Décret du 11 août 1972 portant création de l'agglomération nouvelle de L'Isle-d'Abeau
(Application de l'art. 3 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Décret du 11 août 1972 portant création de l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
(Application de l'art. 3 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Décret du 11 août 1972 portant création de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise
(Application de l'art. 3 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

Décret du 11 août 1972 portant création de l'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée-Val-Maibué
(Application de l'art. 3 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970)

LOI n° 70-610 du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles

(Art. 2 : Prise en compte des moyens de réalisation des agglomérations nouvelles par le plan de développement économique et social

art. 3 : Procédure de création des agglomérations nouvelles

art. 5 : Cas dans lesquels un syndicat communautaire d'aménagement est créé

art. 6 : Création d'une zone d'agglomération nouvelle lorsque le périmètre d'urbanisation prévu à l'art. 3 de la présente loi ne coïncide pas avec les limites des communes intéressées

art. 15 à 17 : Dispositions relatives au syndicat communautaire d'aménagement

art. 20, 22 à 24 : Règles de fonctionnement du conseil de l'ensemble urbain)

ANNEXE 2 - ENTRETIENS MENÉS DANS LE CADRE DE NOTRE ÉTUDE

LISTE DES ENTRETIENS

Entretien à la Médiathèque Intercommunale Ouest Provence avec Catherine Besson, Directrice du réseau des médiathèques Ouest Provence, 11 septembre 2015.

Entretien téléphonique avec Philippe Debrion, Directeur du Réseau des Médiathèques du SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines de 1989 à 1999 (10 ans) puis Directeur du Patrimoine et de la Lecture Publique du SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines de 1999 à août 2003 (4 ans), 16 novembre 2015.

Entretien à la Médiathèque Intercommunale Ouest Provence avec Philippe Equy, membre de l'équipe ayant participé au travail de préfiguration de la bibliothèque intercommunale de Miramas ; aujourd'hui bibliothécaire, chargé du pôle « société et civilisation » à la MIOP, 11 septembre 2015.

Entretien à Villefontaine avec Céline Keller, Directrice du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et Rachel Restivo, Directrice de la médiathèque du centre Simone Signoret de Villefontaine, 14 octobre 2015.

Entretien téléphonique avec Pascal Leray, Directeur de la Bibliothèque d'Étude et d'Information de Cergy-Pontoise, 2 septembre 2015.

Entretien écrit puis rencontre à Toulouse avec Alain Massuard, Conservateur d'État nommé dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise en 1972 par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, 25 septembre 2015.

Entretien à Toulouse avec Jean-Philippe Mercier, recruté par Alain Massuard au sein de l'équipe de Cergy-Pontoise (1974-1984) puis par Patrick Faure à la bibliothèque intercommunale de Miramas (1984), 20 novembre 2015.

Entretien au centre de documentation sur l'urbanisme de Cergy-Pontoise avec Olivier Millot, Directeur Culture et Territoire de la CACP, Commissaire de l'exposition « Cergy-Pontoise, Formes et fictions d'une ville nouvelle », 25 août 2015.

Entretien téléphonique avec Marie-Josée Rich, Directrice de la médiathèque Till L'Espègle de Villeneuve d'Ascq de 1987 à 1996, 14 octobre 2015.

Entretien au Raincy avec Louis Yvert, chargé à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique du dossier des villes nouvelles franciliennes de 1970 à 1975 (environ), 25 novembre 2015.

VISITES GUIDÉES ET ENTRETIENS INFORMELS

Visite guidée de la médiathèque de l'Arche Guédon par Jean-Charles Eme, Directeur de la médiathèque, 26 août 2015.

Visite guidée de la médiathèque des Sept Mares par Laure De Scey-Montbéliard, Adjointe de la directrice, 27 août 2015.

Visite guidée de la médiathèque Till L'Espègle de Villeneuve d'Ascq par Elisabeth Verstraet, Directrice de la médiathèque, 26 novembre 2015.

Visite guidée de la médiathèque intercommunale Ouest Provence par Philippe Equy et Catherine Besson, 11 septembre 2015.

Visite guidée de la médiathèque de Villefontaine par Céline Keller et Rachel Restivo, 14 octobre 2015.

L'organisation d'une visite guidée de la médiathèque de l'Agora n'ayant pas été possible lors de notre voyage dans les villes nouvelles franciliennes, nous avons recueilli des informations sur les projets de la médiathèque auprès de Julie Gatineau, Directrice de la médiathèque de l'Agora et de Renaud Fouldrin, Directeur du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Centre Essonne.

GUIDE DES ENTRETIENS

Trame générale

1. ARRIVÉE DANS LA VILLE NOUVELLE

Dans quelles circonstances avez-vous occupé le poste de directeur des bibliothèques de la ville nouvelle ? Le contexte singulier de la ville nouvelle constituait-il un facteur d'attraction ? En quels termes vos missions ont-elles été définies ?

2. TUTELLE ET PARTENAIRES

Pouvez-vous expliquer comment s'organisait la gestion administrative des bibliothèques ? La participation des habitants à l'élaboration des projets des bibliothèques était-elle sollicitée ? Cette démarche participative vous a-t-elle semblé être une singularité de la politique des villes nouvelles ? Avez-vous eu l'occasion de dialoguer avec vos homologues en poste dans les autres villes nouvelles françaises ? La ville nouvelle a-t-elle favorisé les partenariats entre services publics et institutions culturelles ?

3. URBANISME, ARCHITECTURE

Lors de la conception de la médiathèque, quel a été le parti pris architectural retenu ? Ce concept avait-il pour objectif de favoriser une synergie de projets entre les différents services de la ville nouvelle ? Avez-vous travaillé avec l'architecte en charge de la conception de la médiathèque ?

4. PROGRAMMATION, PROJETS

Les bibliothèques de la ville nouvelle ont-elles été selon vous un territoire d'expérimentation et d'innovation ? La conception des premiers équipements a-t-elle été influencée par un modèle particulier, étranger par exemple ? Quels services vous semblent avoir été emblématiques de la politique de lecture publique de la ville nouvelle ? Comment ce projet s'est-il traduit dans la programmation des bibliothèques ?

5. IDENTITÉ DE LA VILLE NOUVELLE

L'histoire des bibliothèques de la ville nouvelle occupe-t-elle une place singulière, selon vous, dans l'histoire des bibliothèques françaises ? Quel en est l'héritage aujourd'hui ? Quel bilan tirer de la programmation des premiers équipements de lecture publique dans les villes nouvelles ? Les aménageurs des villes nouvelles se sont préparés à accueillir les premiers habitants, dits « les pionniers ». Y-a-t-il eu un public « pionnier » ?

Trame de l'entretien mené auprès d'Alain Massuard

1. La nomination de quatre conservateurs d'État dans les villes nouvelles franciliennes témoigne de circonstances exceptionnelles. Pouvez-vous évoquer votre affectation à Cergy-Pontoise ? Comment vos missions ont-elles été définies ? A titre personnel, quelle était votre motivation ?

2. Les villes nouvelles se distinguent par une structure administrative singulière. Pouvez-vous expliquer le contexte dans lequel la politique de lecture publique de Cergy-Pontoise a été définie ? Entre EPA et Syndicat communautaire, sans oublier le rôle joué par la Direction des Bibliothèques, qui étaient vos interlocuteurs pour discuter des projets de lecture publique ?

3. Avez-vous dialogué et collaboré avec les autres conservateurs nommés dans les villes nouvelles franciliennes ? Étiez-vous confrontés globalement aux mêmes problématiques ?

4. Les équipes des bibliothèques vous semblaient-elles sensibles aux enjeux singuliers de la ville nouvelle ? Aviez-vous le sentiment de participer à une mission exceptionnelle ?

5. Selon vous, les termes « innovation » et « expérimentation » font-ils sens pour décrire les projets de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise en matière d'équipements de lecture publique ?

6. La bibliothèque du centre culturel et administratif de Cergy-Pontoise a été conçue comme un équipement intégré. Quel bilan feriez-vous du programme de cet équipement et de son parti pris architectural ? Avez-vous eu l'occasion de dialoguer et de collaborer avec l'architecte ? Cet architecture a-t-elle effectivement favorisé des partenariats ou une synergie de projets avec les autres équipements culturels ou administratifs du centre ?

7. Un modèle a-t-il influencé la définition du programme de la bibliothèque du centre culturel et administratif ?

8. Comment la question de l'accueil des premiers publics de la ville nouvelle (« les pionniers ») a-t-elle été appréhendée en matière de lecture publique ? Une distinction a-t-elle été faite entre anciens et nouveaux habitants ? L'idée de solliciter la participation des habitants aux projets de la bibliothèque a-t-elle été discutée au moment de la programmation du centre culturel et administratif ? S'agissait-il d'une « idée nouvelle » ?

9. Les bibliothèques des villes nouvelles sont fondamentalement des équipements de lecture publique de collectivités locales. Pourtant, la programmation des villes nouvelles relève d'un contexte singulier qui, peut-être, met en exergue le rôle dévolu à la lecture publique en tant qu'équipement culturel et urbain structurant. Que pensez-vous de cette hypothèse ? Selon vous, de quoi les bibliothèques programmées et construites dans les villes nouvelles ont-elles pu être exemplaires ? Est-ce que, selon vous, distinguer l'histoire des bibliothèques des villes nouvelles dans l'histoire générale des bibliothèques peut faire sens ?

10. A quelle question auriez-vous éventuellement souhaité répondre pour illustrer votre expérience professionnelle à Cergy-Pontoise ? Y-a-t-il un souvenir que vous aimeriez partager ?

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Médiathèque du centre Simone Signoret, Villefontaine - © Florie Boy, 2015.	14
Figure 2 : À gauche, Bibliothèque des Sept Mares, Saint-Quentin-en-Yvelines - © Florie Boy, 2015.	15
Figure 3 : Médiathèque municipale Till L'Espiègle, Villeneuve d'Ascq - © Médiathèque de Villeneuve d'Ascq.	15
Figure 4 : Médiathèque intercommunale Ouest Provence, Miramas - © Florie Boy, 2015.	15
Figure 5 : À gauche, Médiathèque de l'Agora, Évry. À droite, Médiathèque de l'Arche-Guédon, Marne-la-Vallée - © Florie Boy, 2015.	15
Figure 6 : Bibliothèque publique de l'Agora d'Évry, fiche technique. Source : Pierre Gaillard, « La bibliothèque de l'Agora de la ville nouvelle d'Évry », BBF, n°5, 1976.	23
Figure 7 : Affiche L'Isle d'Abeau-Terre d'Avenir - © EPIDA, Centre administratif de L'Isle d'Abeau.	28
Figure 8 : Axonométrie du Projet de Philippe et Martine Deslandes.	46
Figure 9 : BEI vue de la rue haute - © Réseau des bibliothèques de Cergy-Pontoise.	47
Figure 10 : La place des rencontres, Arche Guédon - © Fonds ATM. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XXe siècle.	48
Figure 11 : Plan de coupe de la dalle de l'Agora. Source : colloque « Urbanisme de dalles : continuité et ruptures », Cergy-Pontoise, Sept. 1993.	50
Figure 12 : Diagramme architectural du Centre Culturel et Administratif de Cergy-Pontoise - © Établissement Public d'Aménagement de la VN de Cergy-Pontoise.	57
Figure 13 : La place des rencontres, Arche Guédon : Les contrastes lumineux - © Fonds ATM. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XXe siècle.	61
Figure 14 : Médiathèque du Centre Simone Signoret, L'Isle d'Abeau - © Florie Boy, 2015.	62
Figure 15 : Bibliothèque intercommunale de Miramas. © Florie Boy, 2015.	63
Figure 16 : Médiathèque Till L'Espiègle, Villeneuve d'Ascq - © Médiathèque de Villeneuve d'Ascq.	64
Figure 17 : Gestion des piliers hexagonaux aux Sept Mares - Médiathèque Till L'Espiègle, Villeneuve d'Ascq - © Florie Boy, 2015.	65
Figure 18 : Frise chronologique - © Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.	77
Figure 19 : Flyer de l'exposition - © Archives municipales de Villeneuve d'Ascq.	78
Figure 20 : Bibliothèque Universitaire Centrale de l'Université Lille 3. © Anne Morenvillé.	85
Figure 21 : À gauche, Bibliothèque Universitaire de Saint-Quentin (inaugurée le 29 mars 2005). À droite, Bibliothèque Universitaire d'Évry-Val-d'Essonne - © Florie Boy, 2015.	85

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	7
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
PROGRAMMER	17
DU QUANTITATIF AU QUALITATIF	17
Caractérisation des premiers équipements	17
<i>Analyse comparative</i>	18
Justification et rôle des bibliothèques dans les villes nouvelles	18
Programme des surfaces et autres données quantitatives	20
Éléments financiers	21
<i>Quels modèles pour les bibliothèques des villes nouvelles ?</i>	24
Des modèles en France et à l'étranger	24
De la bibliothèque à la médiathèque	26
<i>Quels publics pour les bibliothèques des villes nouvelles ?</i>	28
Qui sont « les pionniers » ?	28
Une démarche participative ?	29
Fréquentation des premiers équipements	30
Les acteurs de la programmation	31
<i>Le périmètre de la mission</i>	31
<i>Distribution des rôles</i>	33
Les bibliothécaires, les Établissements Publics d'Aménagement et les élus	33
Une posture d'équilibriste	34
<i>Les bibliothèques dans la stratégie politique des villes nouvelles</i>	35
Terrains fertiles pour expérimenter	37
<i>L'ambition d'une bibliothèque pilote</i>	37
<i>Villes nouvelles et informatisation</i>	39
<i>L'intercommunalité, caractéristique des villes nouvelles</i>	40
CONSTRUIRE	43
FORMES URBAINES ET ARCHITECTURE D'UNE VIE NOUVELLE	43
L'enjeu de la centralité	44
<i>Donner goût à la ville</i>	45
« Créer des zones de frottement »	47
La Place publique	47
Circulations.....	49

<i>Les bibliothèques, objets signifiants dans la ville ?</i>	50
L'intégration, quelles perspectives pour les bibliothèques ?	52
<i>La notion d'intégration</i>	53
<i>Portraits de bibliothèques « intégrées »</i>	54
Vers une typologie des modèles étudiés en villes nouvelles	55
Opportunité des liaisons fonctionnelles	57
<i>Mise en œuvre de l'intégration</i>	59
Détails d'architectures	60
<i>Ambiances lumineuses et couleurs</i>	60
<i>Terrasses, patios et jardins : le minéral et le végétal</i>	62
<i>Aménagements intérieurs</i>	63
HABITER LA VILLE NOUVELLE	67
DES PIONNIERS AUX HÉRITIERS	67
De la conception à la gestion des équipements	67
<i>Après l'exaltation... le bilan : dégradations et mutations des premières bibliothèques</i>	68
<i>La cohabitation mise à l'épreuve</i>	71
<i>La fin d'une utopie ?</i>	72
La mémoire des villes nouvelles	74
<i>Entrée dans le droit commun</i>	74
<i>Le patrimoine des villes nouvelles</i>	75
<i>Les villes nouvelles fêtent leurs anniversaires</i>	77
Bibliothèques universitaires et villes nouvelles, le commencement d'une suite	79
<i>L'enseignement supérieur dans les villes nouvelles</i>	79
Premiers jalons	79
Universités nouvelles	80
Intégration des universités dans la ville	81
Bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques	82
<i>Villeneuve d'Ascq : l'université puis la ville</i>	84
CONCLUSION	87
SOURCES	89
BIBLIOGRAPHIE	99
FAIRE L'HISTOIRE DES VILLES NOUVELLES	99
CONSTRUIRE LES VILLES NOUVELLES	100
HABITER LES VILLES NOUVELLES	101
LES VILLES NOUVELLES DANS L'HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES	102
LES BIBLIOTHÈQUES DES VILLES NOUVELLES	103

ANNEXES105
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....113
TABLE DES MATIÈRES.....115